

183

I. REISDORFF

Enquêtes foncières au Ruanda

I. REISDORFF
=====

ENQUETES FONCIERES AU RUANDA

1952

REPertoire DES ENQUETES FONCIERES.-

 Numéro d'Enquête : Pages : Territoire : Chefferie : Sous-Chefferie : Colline

TERRITOIRE DE KIGALI.-

1	:	1	:	Kigali	:	Buganza-Sud	:	Musha	:	Mironko
2	:	3	:	"	:	" "	:	"	:	Bitsibo
3	:	4	:	"	:	" "	:	Janjagiro	:	Mironko
4	:	8	:	"	:	" "	:	Musha	:	Bitsibo
5	:	11	:	"	:	" "	:	"	:	Mununu
6	:	12	:	"	:	Bwanacyambwe	:	Kicukiro	:	Mironko
7	:	15	:	"	:	"	:	"	:	Bitsibo
8	:	15	:	"	:	"	:	"	:	Gasharu
9	:	16	:	"	:	"	:	"	:	"
10	:	17	:	"	:	Bumbogo	:	Muhondo	:	Kicukiro
11	:	21	:	"	:	Buliza	:	Murambi	:	Muhondo
										Kanyoni.

TERRITOIRE DE NYANZA.-

12	:	24	:	Nyanza	:	Nduga-Sud	:	Kigoma	:	Mwezi
13	:	27	:	"	:	Busanza	:	Mukato	:	Mukato
14	:	30	:	"	:	Nduga	:	Kigembe	:	Migina
14 bis	:	32	:	"	:	Rukoma	:	Kanyinya	:	Rugobagoba
										Kanyinya

TERRITOIRE D'ASTRIDA

15	:	34	:	Astrida	:	Mvejuru	:	Mugombwa	:	Baziro
16	:	37	:	"	:	"	:	Save	:	Save
17	:	38	:	"	:	"	:	Cyarwa	:	Cyarwa
18	:	41	:	"	:	"	:	"	:	"
19	:	43	:	"	:	"	:	Gatete	:	Nyanza
20	:	45	:	"	:	Buhanga-Ndara	:	Nyaruteja	:	Gakoma
21	:	47	:	"	:	"	:	Muyaga	:	"
22	:	49	:	"	:	Bufundu	:	Muse	:	Muse

 Numéro d'Enquête : Pages : Territoire : Chefferie : Sous-Chefferie : Colline

TERRITOIRE DE SHANGUGU.-
 =====

23	:	51	:	Shangugu	:	Biru	:	Nyakarenzo	:	Gasambu
24	:	54	:	"	:	Bukunzi	:	Mwezi	:	Mubori
25	:	57	:	"	:	Mpara	:	Shangi	:	Shangi
26	:	58	:	"	:	Rusenyi-Itabire	:	Gishyita	:	Muhuhuri
27	:	61	:	"	:	"	:	Muramba	:	Kambuye

TERRITOIRE DE KISENYI.-
 =====

28	:	68	:	Kisenyi.	:	Bwishaza	:	Mabanza	:	Mabanza
29	:	74	:	"	:	Kanage	:	Gihinga	:	Gasasa
30	:	76	:	"	:	Bugoyi	:	Cyansarwe	:	Cyansarwe
31	:	81	:	"	:	"	:	Rugerero	:	Rugerero
32	:	98	:	"	:	"	:	(Rusiza Mudende Nyeruteme Bunyongwe Ngerero	:	Région du BIGOGWE
33	:	99	:	"	:	Kingogo	:	Ngerero	:	Kabuti
34	:	101	:	"	:	"	:	Gisebeya	:	Rubare
35	:	103	:	"	:	Bushiru	:	Rubare	:	Bandari Rubare
36	:	108	:	"	:	"	:	Mulemule	:	Mulemule

TERRITOIRE DE RUHENGARI.-
 =====

37	:	110	:	Ruhengeri:	:	Buhoma-Rwankeri	:	Nkuri	:	Nkuri
38	:	112	:	"	:	"	:	Nyagisozi	:	Busogo Kizi
39	:	117	:	"	:	Mulera	:	Gahunga	:	Gahunga
40	:	118	:	"	:	Bukamba	:	Kagogo	:	Kidahe
41	:	119	:	"	:	Bukonya	:	Gatonde	:	Gatonde
42	:	121	:	"	:	Bugarura	:	Muramba	:	Muramba
43	:	121	:	"	:	Kibari	:	Kibari	:	Kibari

TERRITOIRE DE BYUMBA.-
 =====

44	:	124	:	Byumba	:	Rukiga	:	Bulenga	:	Sayo
45	:	126	:	"	:	Buyaga	:	Bwisige	:	Bwisige
46	:	128	:	"	:	Mutara	:	Gatsibu	:	Mukabare
47	:	130	:	"	:	Ndorwa-Nord	:	Kibungu	:	Gasinga Mukorota Nyagatare

=====

Numéro d' : Pages : Territoire : Chefferie : Sous-chefferie : Colline
Enquête : : : : : :

TERRITOIRE DE KIBUNGU.-
=====

48	: 134	: Kibungu	: Gihunya	: Musya	: Musya
	:	:	:	:	:
49	: 136	: "	: Buganza-Süd	: Rwamagana	: Gati
	:	:	:	:	:
50	: 137	: "	: " Nord	: Rubona	: Rubona
	:	:	:	:	:
51	: 139	: "	: " Ouest	: Gakoni	: Gakoni

TERRITOIRE DE KIGALI.-
=====

52	: 144	: Kigali	: Bugesera	: Kibungu	: Kayumba
	:	:	:	:	:
53	: 145	: "	: "	: "	: "
	:	:	:	:	:
54	: 146	: "	: "	: Kanazi	: Kanazi

=====

Kigali.

ENQUETE N° I

Domaine pastoral de RWEDEKO à MIRONKO, colline BITSIBO

BUGANZA Sud de KIGALI.

I. Historique.

- KAZORA, éleveur mututsi arrière grand père de RWEDEKO, habitait à NYAWERA, colline qui appartenait à son suzerain pastoral, le chef MARARA. MARARA, arrière grand père du chef actuel BWANAKWERI, possédait des commandements dans de nombreuses régions du Ruanda- KAZORA obtint de son suzerain de quitter NYAWERA, brousse aride peuplée de fauves, pour s'établir dans un domaine mieux situé: MIRONKO, de la colline BITSIBO, autre fief de MARARA. Son domaine passa ensuite par voie héréditaire, aux mains de son fils RUPFUMU, de son petit fils NYAMURWANDE et de son arrière petit fils RWEDEKO.-

II. Description.

Le domaine que RWEDEKO reçut de son père mesurait primitivement 15 Ha 50 dont 10 Ha 20 de pâturages et 5 Ha 30 de terrains de culture.

a) Pâturages.

3 Ha 60 du pâturage primitif ont été utilisés, sur décision du représentant du chef LWUBUSISI (actuel chef du fief par la réorganisation administrative) pour y établir des cultures de manioc.

RWEDEKO a reçu en compensation:

- 1) un pâturage de 1 Ha 50, à proximité de son habitation et destiné plus spécialement à la nourriture des veaux. Le pâturage primitivement utilisé à cet effet lui ayant été enlevé.
- 2) un pâturage de 2 Ha 50: terrain cédé à titre de compensation, lequel fut postérieurement grevé d'un droit de culture et d'habitation au profit de deux policiers de chefferie. L'entièreté de ce lopin de terre est actuellement habité et cultivé. Rwedeko conserve sur cette parcelle le droit de faire pâturer son bétail dans les jachères et dans les rejets de sorgho (ibisigati).

En résumé, Rwedeko possède une tenure agricole de 5 Ha 30 un domaine herbeux de 8 Ha 10 et un droit de pâturage de jachères de 2 Ha 50.

Le cheptel qui utilise ces pâturages se chiffre à 20 têtes - dont dix appartiennent à Rwedeko, et dix à de petits éleveurs qui sont comme lui clients du chef Lwubusisi.

A la saison sèche ce troupeau se rend dans la savane du Rukalyi.

b) Terrains de culture (Isambu).

L'étendue du terrain à usage agricole de Rwedeko est de 5 Ha 30.

Rwedeko le cultive avec l'aide de sa famille à l'exception:

- de 40 ares cultivés par KAMARABA, veuve de son père GATABAZI-
- de 18 ares au profit de NYIRAMURATWA et KARAMBIZI. Ces deux indigènes qui manquent de terres ont été autorisés par le chef à pratiquer des cultures dans les terres de RWEDEKO. Ils ne paient aucune redevance à Rwedeko, car les champs qu'ils cultivent n'ont pas fait l'objet d'une location mais leur ont été procurés par décision du pouvoir politique.

Rwedeko possède encore 10 ares de cultures de patates douces en marais (pâturage commun) et 50 ares de cultures obligatoires de manioc et de patates douces dont 10 ares parcelles dans son domaine et 40 ares dans les propriétés des autres éleveurs ou dans le domaine public de la sous-chefferie (inkungu) herbeux.

Rwedeko déclare que ses fils hériteront de ses terres de culture dont la superficie est de 5 Ha 30, dont 40 ares sont grevés d'un droit de culture viager à la veuve KAMARABA et 18 ares d'un droit de culture provisoire au profit de NYIRAMURATWA et KARAMBIZI. La veuve KAMARABA n'ayant que deux filles, le lopin de terre qu'elle met en culture (douaire) retournera à la communauté familiale à sa mort.

c) Habitation:

RWEDEKO habite le kraal familial qui est fort ancien. Il l'abandonnera prochainement pour s'installer dans l'herbage qui lui a été enlevé pour y cultiver collectivement du manioc, à un emplacement où cette culture a avorté. Le but que RWEDEKO poursuit, il en convient d'ailleurs, est de pouvoir revendiquer à titre de terrains de culture après la récolte du manioc, la rétrocession d'une partie au moins des 3 Ha 60 d'herbages qui lui furent enlevés. Il tentera d'empêcher ainsi le pouvoir politique d'établir des bahutu dans les terres ameublées par une première culture collective. La construction de la hutte de RWEDEKO est entamée.

KAMARABA, veuve de GATABAZI, frère de RWEDEKO, a préféré ne pas habiter le domaine de la famille de son mari. Avec ses deux filles, elle occupe un logement (ikibanza) dans la propriété de son frère qui est voisine de celle de RWEDEKO. Son frère lui a cédé un droit de culture précaire des champs contigus à sa hutte. Le représentant politique BWAHIKA y a joint un bout de terrain pris dans le domaine public de la colline " parce que c'était à côté de chez elle".

Conclusions:

- Mode d'acquisition classique d'un domaine pastoral (igikingi). C'est le suzerain pastoral (shebuja) qui procure à son client (umugaragu) le domaine nécessaire à son établissement et à l'élevage du bétail. Ainsi Kazora obtint successivement de son suzerain (shebuja) un domaine à NYAWERA, puis à MIRONKO.

- Le domaine pastoral de Rwedeko est le type de la propriété mixte d'un petit éleveur qui habite et exploite seul son bien.
- Dans le droit ancien le détenteur d'un domaine pastoral (igikingi) était seul compétent pour autoriser l'établissement de bahutu presque toujours à titre de serviteurs, dans les limites de ses terres et pour consentir des locations de terrain.
- Le détenteur d'un tel domaine le transmet par voie héréditaire à ses fils avec les charges et les servitudes qui le grèvent. Au Buganza cette transmission ne donne pas lieu à l'acquittement d'un droit de succession.
- RWEDEKO et ses descendants n'ont aucun droit à revendiquer sur la portion de terrain que la veuve Kamaraba belle-soeur de Rwedeko occupe dans la propriété de son frère- à usage d'habitation et de culture(ikibanza). Il s'agit d'un droit concédé gracieusement à titre bénévole et précaire. Cette servitude s'éteindra au plus tard à la mort de Kamaraba.-

ENQUETE N°2.

Tenure agricole du Muhutu MUHASHYI à Mironko, colline BITSIBO

(Buganza Sud.)

Le Muhutu BIJYIBWAMI, avait reçu, à MIRONKO, colline Bitsibo, de son patron l'éleveur LYAZIGA, une tenure agricole (isambu) située dans son domaine. Il la légua à sa descendance. Cette tenure agricole est occupée aujourd'hui par MUHASHYI, fils aîné de BIJYIBWAMI et chef de famille, son frère KAJANGWE, et leur belle-soeur NYIRAMURATWA, mère de 4 enfants.

LYAZIGA émigra à CIKAYA, Territoire de Kibungu, où son beau-fils, le chef LWUBUSISI, par l'intermédiaire de son cousin KAYONDO, lui procura un nouvel établissement.

MUHASHYI et ses frères restèrent à MIRONKO, le bail à cheptel qui les liait à LYAZIGA ayant cessé avec la disparition du bétail reçu.-

La tenure primitive de BIJYIBWAMI a été augmentée d'une parcelle prise dans le domaine public (inkungu) de la colline.-

La superficie du domaine agricole de la famille de MUHASHYI est de 3 Ha 500. Elle comprend des champs, des cultures, des bananeraies, des caféières, ... etc. Cette famille de bahutu dispose encore de cultures collectives de patates douces et de manioc en marais et sur colline.

Ces champs ont été pour la plupart pris dans le domaine public de la colline.-

Les 3 vaches de MUHASHYI pâturent dans un herbage que le représentant politique lui a réservé dans les pâturages de l'ancien domaine de Lyaziga. Cinq petits détenteurs de bétail bénéficient de ces pâturages.

Conclusions.

La propriété de base au Buganza était autrefois le domaine pastoral (igikingi) occupé par un éleveur. Les bahutu qui sont ses serviteurs obtenaient de leur maître l'usage d'une tenure agricole (isambu) dans son domaine. C'est le cas de Bijyibwami qui reçut de Lyaziga son maître une tenure à cultiver et habiter.

Les liens qui unissent le domestique au maître sont basés sur le bétail reçu et non sur la personne du maître. C'est donc un droit réel et non personnel qu'engendre le contrat de bail à cheptel. MUHASHYI ayant perdu le bétail que son maître lui avait concédé s'abstint de le suivre dans ses pérégrinations, ce qu'il eût dû faire sinon.

La tenure agricole de MUHASHYI est transmissible par voie héréditaire.

ENQUETE N° 3.

Domaine pastoral du Mututsi KABWA à MUNUNU(Buganza Sud de Kigali).

I. Historique.

Le Mututsi KINYAMAKARA habitait le Bwanamukali (région naturelle qui englobe les chefferies du MVEJURU et du BUSANZA en Territoire d'Astrida) vers la fin du 18^e siècle. Son fils RWIGILIMBI hérita de son domaine. RUSINGA, fils de RWIGILIMBI, suivit son suzerain NYARWAYA à la colline MUNUNU dans le Buganza Sud. NYARWAYA, beau-frère du roi RWOGERA s'était vu accorder, à l'issue de la conquête du Gisaka, le commandement de nombreux fiefs dont la colline MUNUNU. Suivant l'usage NYARWAYA distribua des collines prises dans son commandement à ses vassaux.-

Le vieux RWIGILIMBI quitta à son tour le Bwanamukali et vint s'installer chez son fils à MUNUNU.-

RUSINGA, en mourant laissa son bien à son fils RWABUCHUNGWE lequel le légua à KABWA, l'actuel détenteur. KABWA est âgé de 70 ans, il a un fils RUBANGURA, âgé de 35 ans et 6 petits enfants.

II. Description.

Le domaine primitif totalisait 120 Ha, soit 110 Ha de pâturages et 10 Ha de terrains de culture.

a) pâturages:

Le sous-chef KAGABO a prélevé sur les 110 Ha des pâturages primitifs 30 Ha qui ont été utilisés comme suit:

50 ares pour établissement d'une chapelle-école;

1 Ha pour l'établissement d'un cimetière.

deux parcelles légèrement supérieures à 14 Ha chacune ont été cédées à 8 petits éleveurs bahutu possédant ensemble 25 têtes de gros bétail.

En compensation KAGABO a cédé à KABWA 20 Ha de pâturages pris dans les herbages vacants de la sous-chefferie. Les pâturages dont dispose actuellement KABWA se chiffrent donc à 100 Ha.

b) Terrains de culture:

1) Description:

Les 10 Ha de terrains de culture se répartissent comme suit:

Isambu de Kabwa	: 3 Ha 500
" Ruyaga	: 3 Ha
" Kayumba	: 2 Ha 500
" Kayura	: 1 Ha

RUYAGA et KAYIMBA sont les serviteurs de KABWA.

KAYURA est son parent.

Tous ces cultivateurs possèdent des parcelles de cultures groupées dont la plupart sont situées dans les terrains libres de la sous-chefferie.

2) Terrain agricole de KABWA:

Le sous-chef KAGABO a fait exécuter dans 0 Ha 500 de terrain à usage agricole de KABWA des parcelles obligatoires de cultures de manioc au profit de tiers. Ces terrains reviendront au propriétaire à l'achèvement du cycle cultural.

KABWA, son fils et ses serviteurs assurent directement la culture (3 Ha) d'un ensemble agricole composé de champs de patates douces, manioc, sorgho, haricots, de deux bananeraies, d'un champ de café et d'une superficie égale de jachères.-

KABWA loue 3 champs de 10 ares à raison de 20 frs par an ou de 4 jours de travail. Ces prix sont très inférieurs au tarif en usage au Buganza. Mais le sous-chef KAGABO est persuadé que Kabwa dit vrai. Le vieillard jouit de la réputation d'un homme riche et extrêmement généreux.-

Il traite bien ses serviteurs, exige un service modéré et cède ses terres moyennant des prix et des redevances modiques.-

KABWA héberge sa fille et son gendre lequel n'a pas encore acquitté la vache de dot et les autorise à pratiquer quelques cultures dans la partie agricole de son domaine. Lorsque son gendre aura acquitté le montant de la dot, KABWA l'autorisera à emmener sa femme.-

3) Tenure de RUYAGA.

RUYAGA, serviteur de KABWA, a été installé par lui dans son terrain à usage agricole: 3 Ha. RUYAGA, Muhutu, fils de MATEKA habitait la colline Jaro dans le Rukiga du Territoire de BYUMBA. Lors de la disette de 1929 il émigra au Buganza et vint se présenter à KABWA pour être son domestique.

Il reçut une vache laitière donnée en contrat d'ubuhinzi (culture) et fournit en contre partie une journée de travail par semaine (la coutume serait de trois jours mais KABWA se montre magnanime envers un vieux serviteur.)

La vache de RUYAGA pâture avec celles de KABWA. Il conserve le droit de faire pâturer les rejets de sorgho et jachères (ibisigati) de la 1/2 de ses champs. RUYAGA possède plusieurs parcelles dans les champs collectifs et des cultures en marais.-

4) Tenure de KAYIMBA.

KAYIMBA est un serviteur de KABWA installé dans ses terrains à usage agricole: 2 Ha 500. KAYIMBA fils de MUGABUSHAKA est originaire de la colline Kivumu au Nduga. Il émigra lors de la famine de 1916 et vint présenter ses services à KABWA, lequel lui céda une tenure agricole et deux vaches.-

Il est le gardien des vaches de son maître. De ce fait il ne preste aucun autre service et n'acquitte pas de redevances.-

5) Tenure de KAYURA.

Ami de KABWA installé dans ses terrains à usage agricole : 1 Ha. Le représentant politique arrondit à 1 Ha 500 son domaine agricole en lui cédant un lopin pris dans les terres vacantes de la colline-

KAYURA, mututsi, fils de Bandaho, habitait le Bwanacyambwe. A la suite d'un différend avec le notable local, il vint s'établir chez Kabwa à qui il était lié par un lien de parenté et d'amitié.-

KAYURA possède 4 vaches de son suzerain MUREGANSHURO

lesquelles pâturent avec celles de KABWA. Il bénéficie de la moitié des rejets de sorgho et des jachères (ibieigati) de ses champs.

KAYURA n'acquitte pas de redevances et ne preste aucun service.-

Conclusions:

La présente enquête constitue un exemple d'engagement sur place de serviteurs et de leur établissement dans la domesticité du chef pastoral- RUYAGA et KAYIMBA reçoivent de leur patron du bétail et une tenure agricole en échange de leurs services et prestations. Un riche éleveur est tenu par l'usage d'héberger ses parents et amis s'ils sont dans le besoin (cas de Kayura).-

La situation des tenanciers de parcelles comprises dans le domaine de KABWA est avantageuse. Elle montre comment chez certains batutsi propriétaires fonciers les pouvoirs du maître sont tempérés par la confiance réciproque entre le chef pastoral et ses sujets. KABWA ne perd néanmoins pas le sens de ses intérêts et il n'autorisera son beau-fils à emmener sa fille qu'après acquittement de la dot.-

Le pouvoir politique est en général au Buganza assez large dans l'attribution des terres. Le prélèvement des pâturages appartenant à des éleveurs trouve sa contrepartie dans des rétrocessions d'herbages. De même des lopins de cultures sont cédés à des agriculteurs pour leur facilité souvent plus que pour leurs besoins. C'est qu'au Buganza les terres ne font pas encore défaut et ne sont pas encore l'enjeu d'âpres convoitises.-

=====

ENQUETE N° 4.

Domaine pastoral de NYIRINDEKWE à MIRONKO, colline BETSIBO,
Province du BUGANZA Sud.

1. Historique.

L'éleveur SENYANZAMBA possédait à GICACA au Buganza Sud un domaine pastoral (igikingi) que lui avait cédé son suzerain KIGENZA, père du Chef actuel LWUBUSISI. Son fils RUBARE en hérita, ensuite son petit-fils RUGINA.

A sa mort, les fils de RUGINA: NYIRINDEKWE et BISHAHO héritèrent de ses biens, mais peu après, en 1916, ils en furent dépouillés par un de leurs voisins GAFUKU lequel était également client de KIGENZA. " C'était " déclare NYIRINDEKWE " l'époque où le droit du plus fort primait. " Mon père venait de mourir. Gafuku se saisit de notre " bétail au moment où les vaches allaient à l'abreuvoir " en nous accusant de vouloir prendre la fuite avec les " bêtes de KIGENZA. Tout de suite après ses gens armés " envahirent notre kraal- Comme ils étaient beaucoup plus " nombreux que nous, nous prîmes la fuite en abandonnant " tous nos biens. Nous cherchâmes refuge à MBANDAZI dans " la famille de ma mère (chef de colline RWABICIRANE). " Nos huit serviteurs qui nous avaient suivis dans notre " fuite nous abandonnèrent et retournèrent faire leur " soumission à GAFUKU, qui s'était emparé de leurs vaches".-

NYIRINDEKWE porta plainte contre GAFUKU auprès du Chef LWUBUSISI, leur suzerain commun qui résidait à la Cour du Mwami MUSINGA à Nyanza. LWUBUSISI convoqua GAFUKU lequel mit deux années à répondre à la convocation. NYIRINDEKWE passa ce temps en allées et venues entre MBANDAZI et NYANZA. Finalement il eut l'occasion de plaider contre son adversaire et LWUBUSISI lui accorda la rétrocession de son bétail et de ses terres. Mais la sentence ne fut jamais exécutée.-

" Après avoir obtenu gain de cause" déclare NYIRINDEKWE, " je retournais à GICACA avec GAFUKU. Mais arrivé chez " lui GAFUKU refusa d'exécuter la décision de LWUBUSISI. " Je retournai à Nyanza et Lwubusisi m'adjoignit un de " ses représentants pour sommer GAFUKU de s'exécuter. " Mais GAFUKU persista dans son opposition. L'affaire " traîna en longueur et je ne rentrais jamais en possession " de mes biens. Entretiens Lwubusisi m'avait donné cinq " vaches et m'avait autorisé à m'installer à KAYANGA dans " un de ses fiefs."

Le Chef Lwubusisi confirme la déclaration de NYIRINDEKWE mais ajoute que si NYIRINDEKWE était venu le trouver une nouvelle fois, après refus de GAFUKU d'exécuter la décision qu'il avait prise, il aurait usé de la force pour obliger GAFUKU à restituer. Mais à ce moment NYIRINDEKWE abandonna la partie et ce n'est que plusieurs années plus tard qu'il revint se présenter à son suzerain.-

NYIRINDEKWE demeura à KAYANGA jusqu'en 1939. Cette année-là ses rapports avec le sous-chef KALIMBA, que l'Administration Européenne avait fait nommer au commandement de la colline devinrent si mauvais qu'il décida d'émigrer à nouveau - "Kalimba" dit NYIRINDEKWE employait systématiquement ses serviteurs aux cultures collectives et corvées- Je n'en obtenais plus aucun service. J'allais supplier Lwubusisi de m'établir autre part. Lwubusisi me céda alors l'ancien domaine de Lyaziga à la colline "SITSIBO, lieu-dit MIRONKO.-

II. Description.

L'étendue du domaine pastoral de NYIRINDEKWE est approximativement de 132 Ha dont 110 Ha proviennent de l'ancien domaine de Lyaziga et 22 Ha ont été pris dans les herbages communs de la sous-chefferie.

La destination de ces terres est actuellement réglée comme suit:

84 Ha à usage d'élevage - 48 Ha à usage agricole.

Les terres à usage agricole se décomposent en 3 Ha 80 cultivés par NYIRINDEKWE et les siens, et 44 Ha 20 cultivés par les bahutu qui habitaient le domaine au temps de Lyaziga et qui ont été confirmés dans leurs droits.-

a) Pâturages:

Les pâturages (84 Ha) sont utilisés pour cinquante cinq têtes de gros bétail. 10 têtes de gros bétail sont personnelles à NYIRINDEKWE (inyarurembo), 20 têtes sont du bétail appartenant au Chef LWUBUSISI et confiées à NYIRINDEKWE, 25 vaches appartiennent aux petits éleveurs bahutu qui habitaient l'ancien domaine de Lyaziga.-

NYIRINDEKWE ferme (gukoma) pendant quelques mois d'avril à juin les pâturages de vallée. A la saison sèche, il divise les pâturages ainsi préservés en deux parties, il réserve à son troupeau la meilleure part et laisse l'autre aux vaches des petits éleveurs. Ces pâturages épuisés, les vaches pâturent les jachères et repousses de sorgho (ibisigati) sur colline. NYIRINDEKWE laisse à chaque petit éleveur une partie suffisante d'ibisigati dans sa tenure agricole propre- le reste est pâturé par ses vaches.-

b) Terrains de culture.

NYIRINDEKWE et les siens entretiennent 3 Ha 80 de culture. Sur les terres à usage agricole occupées par les anciens serviteurs de Lyaziga (44 Ha 20) ,

Nyirindekwe ne possède aucun droit si ce n'est le droit de pâture des jachères de sorgho dont question plus haut.

NYIRINDEKWE, aidé par son gardien de bétail MBUGUJE et la servante NYIRABAJA, met directement en culture 1 Ha 80- Son serviteur HAVUGIMANA cultive 2 Ha. Le gardien de bétail MBUGUJE occupe, à proximité de la hutte de son maître, une petite parcelle de terrain constituée par sa hutte et quelques carrés de culture. La servante NYIRABAJA dispose d'une habitation et d'un jardinet de 40 ares. Enfin MUKARUGARI, femme mututsi de bonne caste, parente de BWAHIKA, représentant du chef LWUBUSISI à Bitsibo, habite une habitation bâtie sur 3 ares de terrain que NYIRINDEKWE lui a cédé par courtoisie, dans sa parcelle agricole personnelle.-

NYIRINDEKWE et HAVUGIMANA possèdent en dehors du domaine plusieurs parcelles dans les cultures collectives de manioc et de patates douces.

Conclusions.

Le différend GAFUKU- NYIRINDEKWE constitue un bon exemple des moeurs de la féodalité au Ruanda. Il montre l'inefficacité des sentences judiciaires pour ceux qui ne disposaient pas de la force nécessaire à les faire exécuter.

La présente enquête constitue un nouvel exemple de ce que le bail à cheptel est basé sur le bétail détenu, non sur la personne du suzerain. Les serviteurs de NYIRINDEKWE, après l'avoir suivi, l'abandonnent et vont faire leur soumission à l'éleveur GAFUKU qui a spolié leur maître, parce que GAFUKU a réussi à s'emparer de leurs vaches.-

Dans le Ruanda classique, les serfs bahutu étaient attachés aux biens immeubles: la terre, le bétail- Lorsqu'un éleveur subissait la loi du plus fort et devait abandonner son domaine tout en emmenant ses troupeaux, ou encore dans le cas où il décidait d'émigrer, les bahutu habitant son domaine ou fixés aux environs qui étaient ses serviteurs par le bétail, devaient le suivre- ou, s'ils préféraient conserver leur établissement agricole renoncer à leur bétail.-

Le cas de NYIRINDEKWE reprenant l'ancien domaine de LYAZIGA en 1939 illustre l'évolution de la coutume foncière.- Les serviteurs (abagaragu) de LYAZIGA ne l'ont pas suivi. Les tenanciers d'un terrain agricole établis dans le domaine de LYAZIGA ne lui fournissent plus ni prestations ni corvées, - ils n'ont depuis l'occupation belge d'obligations qu'envers le sous-chef, représentant la suzeraineté territoriale.-

(Notons en passant que l'obligation pour un serviteur par le bétail de suivre son maître dans ses pérégrinations est

loin d'être universellement tombée en désuétude et qu'il faut se garder de généraliser l'exemple ci-dessus où les bahutu ne détiennent chacun qu'une ou deux vaches.)

ENQUETE N° 5.

Tenure agricole d'UKULIKIYIMFURA, à MIRONKO, colline BITSIBO.

UKULIKIYIMFURA, muhutu, fils de RWARINDA, petit-fils de NDARUSANZE, occupe une tenure agricole à Mironko, laquelle lui vient de son ancien maître Lyaziga, dont il a été question dans l'étude précédente.

NDARUSANZE, grand père de UKULIKIYIMFURA, était établi à MUSHA dans le domaine de son suzerain SEBUHARARA, père de BWAHIKA (dont il a déjà été fait mention) représentant actuel du chef Lwubusisi à Mironko.-

NDARUSANZE ayant eu des difficultés à MUSHA, vint, avec trois de ses fils, s'installer dans la tenure de son fils aîné RWALINDA lequel était devenu le serviteur de LYAZIGA à Mironko. Deux des fils de NDARUSANZE demeurèrent à MUSHA; Comme SEBUHARARA, patron de NDARUSANZE, et LYAZIGA, patron de RWALINDA, étaient amis, cette mutation se fit sans difficulté.

RWALINDA ménagea à ses frères et à son père un établissement dans sa tenure agricole. Rwalinda rentra plus tard en possession de la jouissance de l'entièreté de sa tenure par suite du décès ou du départ des siens. Lorsque LYAZIGA quitta son domaine pastoral, RWALINDA ne le suivit pas car il n'était plus lié par le bail à cheptel, la vache qu'il avait reçue de Lyaziga étant morte sans laisser de produit.

A la mort de RWALINDA, trois de ses fils se partagèrent son bien. Le quatrième reçut une tenure que lui céda le représentant politique BWAHIKA. Ukulikiyimfura, l'aîné du fils de Rwalinda est devenu chef de famille. Ukulikiyimfura occupe une tenure d'approximativement 2 Ha, portion de la tenure paternelle. Ses vaches pâturent avec celles de NYIRINDEKWE le nouveau détenteur de l'ancien domaine de Lyaziga.

Ukulikiyimfura, selon la coutume actuelle, ne doit plus aucune prestation ni corvée au possesseur du domaine pastoral: NYIRINDEKWE. Mais celui-ci conserve le droit à faire pâture, en saison sèche, ses vaches dans la moitié des jachères de champs de sorgho de sa tenure.-

ENQUETE N° 6.

Domaine pastoral de RUCARI à KICUKIRO; colline GASHARU.

1- Historique.

KAGISHA, mututsi, habitait sous le règne du Mwami GAHINDIRO à la colline NGOMA au Nduga. Il était un serviteur (umugaragu) et un gardien (umutahira) des vaches de NKORONKO, fils du Mwami GAHINDIRO.-

La famille de KAGISHA est originaire du Buganza Nord (Bugarura) et appartenait au clan des Abaha.-

KAGISHA enfant à la mort de son père RWAMU, avait suivi sa mère NYAMIRINGA au Nduga. NYAMIRINGA était devenue servante du Mwami et occupait un grade important dans cette hiérarchie. Gahindiro, lorsqu'il dota son fils NKORONKO en terres et en bétail, lui céda également la servante NYAMIRINGA. NKORONKO fit don à celle-ci de deux troupeaux et d'un domaine pastoral à proximité de sa Résidence. Le jeune KAGISHA entra au service de NKORONKO et lorsque celui-ci obtint de son frère le Mwami RWOGERA l'herbage de l'ICYANYA (savane du Bwanacyambwe de Kigali), il y envoya KAGISHA comme gardien de son bétail. NKORONKO fut plus tard dépossédé et tué par Lwabugiri, son cousin, qui donna ses troupeaux à NKUNDUKOZERA. Celui-ci devait bientôt connaître le même sort des mains du sanguinaire monarque, et le troupeau échut à SHARANGABO, fils de Lwabugiri. KAGISHA continue d'exercer ses fonctions sous NKUNDUKOZERA. Mais pour un motif inconnu de ses descendants, il les perdit sous SHARANGABO, dont il reçut néanmoins du bétail de suzeraineté. (ubugaragu).-

KAGISHA appartenait, par sa famille, à la formation guerrière (Ingabo) des INZIRABWOBA qui fut donnée par Lwabugiri à son fils SHARANGABO. Kagisha ayant reçu une vache de son chef de formation guerrière Sharangabo, devint au surplus son vassal (umugaragu).-

KAGISHA à son arrivée à KICUKIRO dans l'Icyanya, avait obtenu de NYIRINGANGO, chef des pâturages de la province royale de Kigali, un domaine pastoral, au lieu dit KUGATARE en bordure de la savane (prix une génisse).-

A la mort de KAGISHA, son fils MAHIRYORI acquitta une génisse à SAHAHA, chef des pâturages de l'époque (règne de RUTARINDWA) pour obtenir un autre établissement à GASHARU, dans le même commandement politique.-

La tenure de GASHARU abrita ainsi une vingtaine de familles de bahutu, la plupart serviteurs de MAHIRYORI. La peste bovine sous le règne de Lwabugiri décima ses troupeaux. Ensuite ce fut la variole qui anéantit ses serviteurs et n'épargna pas davantage sa famille.

RUGARI ne possède plus actuellement que quatre serviteurs dispersés par le pays et un troupeau de douze vaches.

La famille dont RUCARI est le chef compte quatre chefs de foyers, huit fils mariés, treize femmes, vingt-trois enfants en bas âge soit quarante-neuf âmes.

II. Description.

La superficie du domaine pastoral que RUCARI tient de ses aïeux et sur lequel il exerce des droits très théoriques... est approximativement de 230 Ha. Les deux tiers sont environ cultivés et habités par une population de cinquante-neuf chefs de foyers et par des cultures collectives pratiquées par tous les habitants de la colline KICUKIRO. Le reste est occupé par la route de Kakitumba à Kigali, les reboisements limitrophes, ainsi que par un marais cultivé collectivement. Les familles de cultivateurs qui habitent le domaine proviennent soit des anciens serviteurs de RUCARI déliés de leurs obligations par la perte de leurs vaches, soit d'émigrants originaires des montagnes du Rukiga attirés par l'espoir de devenir détenteurs de têtes de bétail, dans la savane de l'Icyanya.

Ces émigrants bahutu ont été imposés à RUCARI en application de la coutume récente qui donne au représentant politique local le pouvoir de disposer des herbages des éleveurs dans un but d'utilité générale.

RUCARI possède deux pâturages de flanc de colline. Les marais de son domaine sont entièrement cultivés, à part une superficie d'1 Ha environ, que RUCARI ferme au début de la saison sèche pour pouvoir l'utiliser au mois d'août. Comme cela ne suffit pas à nourrir son bétail, il l'envoie, à cette période de l'année, de même que les autres éleveurs de la colline, pâturer dans la savane de l'Icyanya. GASHARU est grevé d'un droit de jachères de sorgho au profit des vaches du sous-chef KABARARI. Celui-ci se réserve la partie supérieure de la colline soit un tiers - le reste demeure à RUCARI. Chacun dans sa partie ménage une portion des rejets de sorgho aux habitants qui possèdent des vaches. RUCARI possède une tenure agricole de 9 Ha qu'il habite et cultive avec ses deux fils. Il cède en location des champs compris dans les limites de cette tenure à deux agriculteurs. A la récolte il perçoit un panier de haricots et un panier de pois comme redevance sur les récoltes. Cette dîme peut être remplacée par une somme d'argent.

RUCARI souligne que ses terres agricoles, il y a une dizaine d'années, ont été amputées d'un bon tiers au profit de trois cultivateurs bahutu.

Le sous-chef précise que RUCARI s'était montré incapable de maintenir en culture l'entièreté de ses terres. En 1939 le notable parcella les terrains que RUCARI avait laissé retourner à la brousse pour y établir des cultures groupées de manioc. Après la récolte trois familles de bahutu s'établirent dans ces terrains de leur propre initiative, dit le notable.

III. Conclusions.

- Un membre d'une formation guerrière (Ingabo), même détenant des vaches de cette formation (vaches d'Ingabo) lorsqu'il reçoit de son chef guerrier (chef d'Ingabo) une vache à titre de suzeraineté (ubugaragu) devient son vassal. Le lien de contrat de bail à cheptel se superposant donc pour lui à ses obligations de milicien(Ingabo) et son chef d'armée, devient en même temps son chef pastoral.-

L'usage de l'important domaine dont la famille du mututsi RUCARI était entrée en possession grâce à l'appui de la maison royale a été pratiquement en entier partagé entre les familles d'agriculteurs qui ont mis la totalité des terres en cultures. Il ne reste à RUCARI qu'un droit sur les jachères de sorgho.-

- La location d'un terrain pris dans une partie agricole donne lieu au paiement de redevances en nature- ou en espèces.-

- Le mode de partage des rejets de sorgho(ibisigati) nous est précisé comme suit:

Le sous-chef KABARARI prélève dans la partie de la sous-chefferie KICUKIRO qu'il s'est réservée une partie des rejets de sorgho de chaque domaine pastoral, et de chaque tenure agricole. Les vaches du roi (INYAMBO) ont leur partie de colline réservée. Leurs gardiens y exercent envers les agriculteurs et éleveurs locaux les mêmes droits que le sous-chef dans la partie qui lui est propre. Pour le domaine de RUCARI, comme déjà exposé, le sous-chef se réserve la partie supérieure. RUCARI conserve le reste c'est-à-dire les deux tiers. Dans chaque tenure agricole du Muhutu détenteur de bétail a lieu un nouveau partage par part égale entre l'éleveur local(ou le sous-chef suivant la portion) et le muhutu. Lorsqu'un champ d'éteules de sorgho est trop petit, le partage ne se fait pas. Lorsque le Muhutu détient deux petits champs, il en abandonne un. Peu importe que le Muhutu ait beaucoup ou peu de bétail, ce qui est pris en considération c'est l'étendue de ses champs moissonnés de sorgho et autres jachères et non le chiffre de son cheptel.

Telle est tout au moins la règle à KICUKIRO.-

ENQUETE N° 7

Tenure agricole du muhutu RUKARA, à KICUKIRO, colline GASHARU.

I. Historique.

La famille de RUKARA est originaire de BUREGA au Buliza. RUKARA adolescent a émigré au pays d'élevage du Bwanacyambwe parce que, dit-il, "il cherchait du lait (une vache)". Certains membres de sa famille étaient déjà établis à KICUKIRO, ils le recommandèrent à l'éleveur MUNYAMPOTORE. RUKARA pendant un an et demi servit MUNYAMPOTORE qui lui céda alors une génisse et un lopin de terre pour s'y fixer.

RUKARA a trois fils, le plus jeune a émigré en Uganda et n'a plus donné de ses nouvelles depuis deux ans. L'aîné est terrassier à l'entreprise des irrigations du Bwanacyambwe, le dernier s'astreint à "faire la cour" à leur patron qui habite actuellement GAHINI, dans le but d'obtenir une nouvelle tête de bétail. Les vaches que RUKARA possédait étant mortes d'épidémie.-

"Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'espoir de ce "côté" dit RUKARA, "la famille de MUNYAMPOTORE est presque ruinée (elle fut dépouillée de ses biens par l'ex-chef BASOMINGERA). Si mon fils n'obtient rien, il ira solliciter ailleurs".-

II. Description.

La tenure agricole (Isambu) de RUKARA mesure 1 Ha-RUKARA et ses fils possèdent encore sur les collines voisines de GASHARO- 55 ares de manioc et 25 ares de patates douces dans le parcellement de cultures collectives ainsi qu'un certain nombre de petits champs en marais.-

ENQUETE N° 8.

Tenure agricole du muhutu KWITUNGA à KICUKIRO, colline GASHARO.

I. Historique.

La famille de KWITUNGA habitait la province montagneuse du Bumbogo. KWITUNGA adolescent décida de chercher fortune au BWANACYAMBWE et vint se présenter à l'éleveur MUNYAMPOTORE pour être son serviteur. Après deux ans de bons services il obtint la vache convoitée et un établissement dans le domaine de son patron.-

La vache que KWITUNGA a reçue est morte et il n'a pas sollicité d'autre bétail. Il a 5 fils adultes dont quatre travaillent au service d'entreprises européennes, le cinquième aide son père à la culture.-

II. Description.

La tenure agricole qu'occupe KWITUNGA mesure moins d'un Ha.

Cinq huttes y sont bâties, chacun des fils ayant un logement; seul le plus jeune habite avec le père. KWITUNGA possède en dehors de son lopin de terre un total de 70 arcs de cultures de patates douces et de manioc sur les collines voisines de GASHARO. KWITUNGA ne paie aucune redevance à la famille de MUNYAMPOTORE.-

III. Conclusions des Enquêtes n° 7 et n° 8.

Tenures agricoles de RUKARA et KWITUNGA.

-RUKARA et KWITUNGA sont deux montagnards qui se sont procuré du bétail et un établissement en venant solliciter le patronage d'un éleveur propriétaire foncier.

- Comme très souvent, dans leur cas, faute de compétence leur essai d'élevage a été malheureux.

- L'évolution de la coutume foncière, sous l'influence des directives de l'administration européenne, a procuré à RUKARA et KWITUNGA l'usage exclusif de leur tenure. Ils n'acquittent plus de prestations ni de redevance au maître du domaine primitif.

- Les enfants de RUKARA et KWITUNGA gagnent leur vie comme travailleurs engagés par les Européens. Un des fils de RUKARA persiste à tenter de l'élevage.

- La superficie d'une tenure agricole moyenne à GASHARO, région surpeuplée des environs de Kigali, d'après les déclarations du sous-chef KABARARI, est de l'ordre d'un Ha.

La colline a atteint son point de saturation agricole. Les jeunes gens vont se tailler de nouvelles possessions dans la savane. Cette colonisation se fait par tache d'huile en bordure de régions habitées afin d'éviter les déprédations des phacochères, porcs épics et autres ravageurs de cultures.-

ENQUÊTE N° 9

Domaine Inyarurembo du sous-chef KABARARI à KICUKIRO.

Le domaine privé qu'occupe le sous-chef KABARARI à KICUKIRO depuis 1939 est celui de l'ex-chef BASOMINGERA. Il comprend un herbage dans la savane de l'Icyanya de 300 Ha-colline autrefois peuplée mais abandonnée par ses habitants suite à des épidémies de variole et de malaria.

Un second pâturage de 40 Ha. Des parcelles groupées de manioc ont été cultivées par les indigènes de la sous-chefferie dans ces pâturages. KABARARI possède un droit sur les étendes de sorgho et jachères de saison sèche (ibisigati) de sa colline- qu'il partage en part égale avec les gardiens des troupeaux de la Couronne (Inyambo).

Les terres agricoles dont dispose le sous-chef comptent un terrain à usage agricole de 10 Ha 09 où il habite et qu'il fait cultiver(deux de ses serviteurs possèdent des tenures dans ces terres) et des bananeraies d'une superficie totale d'1 Ha 30.-

ENQUETE N° 10.

Régime foncier de la colline MUHONDO

(Bumbogo de Kigali)

I. Historique de la colline.

Il y a plus de deux cents ans, la colline MUHONDO était couverte par la forêt. La tradition précise qu'il ne s'agissait pas d'épineux de savane, mais de la grande sylve qui couvre encore aujourd'hui la Crête Congo-Nil (et dont subsiste un îlot à l'extrémité Nord de la Crête du Ndize).

Les groupements d'agriculteurs bahutu habitaient alors la vallée Base. Génération après génération, ils s'élevèrent aux flancs de Muhondo abattant chaque fois un pan de forêt. La tradition a conservé les trois principaux chefs de famille: MUGESERA, KAZIGABA et NYAMURAGA défrichèrent chacun un des pieds de colline de Muhondo et atteignirent le plateau qu'ils se partagèrent.-

MUGESERA et KAZIGABA sont évidemment la personnification de familles issues des clans Abagesera et Abazigaba. Tandis que NYAMURAGA du clan des Abungura semble bien avoir existé.-

La généalogie des chefs de ce groupe s'établit comme suit:

NYAMURAGA

KIBOGORA

BUMBOGO

MUKUKO

NTABARA

RUMOKA

SERUTUKO

NGAYABAREZI

Les terrains conquis par chacune des familles sur la forêt étaient placés sous le régime des terres forestières, dit de l'Ubukonde- La tradition ne rapporte pas que des droits originaires aient été versés aux pygmées pour la cession d'une partie de forêt.-

Tous les membres d'une famille pouvaient bénéficier d'une tenure dans le domaine forestier primitif placé sous la direction du chef de famille. Les étrangers qui venaient solliciter des tenures aux membres de la famille

autochtone les obtenaient contre corvées permanentes. Le taux était deux jours de travail par semaine et quelques services accessoires. Il faut souligner que ces clauses ne constituaient nullement un ensemble de droits et de devoirs définitivement fixés. Le bénéficiaire d'une tenure entraînait en quelque sorte dans la domesticité familiale du maître du terrain, participait à ses deuils, à ses réjouissances. Lorsqu'il avait porté un message, le serviteur à son retour était invité à participer au repas de famille. Il recevait sa part de la bière fabriquée en commun. Son bailleur le défendait devant les tribunaux.

Au cours du temps le pouvoir des chefs d'Ucukonde diminua. Différentes causes sont citées:

Les trois familles établies à Muhondo en se multipliant se scindèrent. Les chefs primitifs furent incapables de maintenir leur autorité sur un grand nombre de sujets. La famille se sépara en plusieurs branches qui reconnut des chefs séparés, maîtres de la portion du domaine occupé.-

Mais la cause principale doit être cherchée dans le travail de sape des institutions familiales accompli par les notables batutsi. Les batutsi battirent en brèche la cohésion des familles d'agriculteurs en s'attachant certains de leurs membres par le contrat d'Uchake. Le muhutu était ainsi détaché de son chef naturel pour passer sous l'autorité de l'éleveur qui s'instaurait son protecteur et son maître. Dans certains cas, cette nouvelle autorité n'hésitait pas à réclamer la tenure de son serviteur. Ainsi si celui-ci se suicidait et ne laissait pas d'héritier, son bien ne faisait pas retour au chef de famille mais entraînait dans le patrimoine du suzerain vacher. La raison de cette coutume n'a pu nous être indiquée, nos informateurs se bornant à souligner qu'un suicide était considéré comme un acte d'insubordination grave.-

Si la tenure du serviteur muhutu ne passait qu'occasionnellement dans le patrimoine de son maître mututsi, elle retomba de plus en plus souvent dans le patrimoine commun créé par l'autorité mututsi: l'"inkungu" domaine public formé des terres vacantes ou en deshérence.-

Les représentants des chefs BATSOBE s'attachèrent partout à former des masses de biens domaniaux alimentés par les tenures agricoles et les herbages enlevés à l'autorité des chefs de famille- L'"inkungu" fut l'instrument de leur emprise foncière et le fondement de leur pouvoir administratif.-

De plus les chefs Batsobe et leurs représentants détenant le pouvoir judiciaire(1) surent s'en servir pour créer un courant d'usages favorables à leur politique de rattachement.

Petit à petit les chefs Batsobe jugulèrent l'indépendance des chefs de famille et finirent par les soumettre à leur investiture- Ce qui les asservit définitivement.

(1) La justice banale était rendue sur les collines par les chefs de famille- avec appel au représentant mututsi. Toutes les causes importantes étaient entendues par le tribunal du chef.

Aujourd'hui à la colline Muhondo, le terme "Ubukonde" (domaine forestier) n'est plus employé dans la terminologie foncière. On parle d'"Isambu" (tenure agricole). Mais les droits acquis par les détenteurs du sol subsistent. Et les usagers d'un droit d'habitation et de culture dans la tenure agricole d'un autochtone acquittent des services semblables à ceux qu'acquittaient les tenanciers d'un lopin dans le domaine forestier (Ubukonde).-

Il convient de souligner que, si la mémoire des autochtones est fidèle, les journées de corvées hebdomadaires furent exécutées par le locataire au profit du détenteur primitif de la tenure non au profit du chef de famille. Ce dernier en tant que chef de famille ne recevait que des cadeaux de courtoisie de la part de tous les habitants de l'Ubukonde (bière, corvées en certaines circonstances).-

Il n'existe pas à Muhondo de grands propriétaires fonciers. Le morcellement du sol y est extrême. La moyenne des tenures ne couvre qu'un hectare et n'abrite éventuellement qu'un ou deux locataires.-

2) La tenure agricole du muhutu NGAYABAREZI.

NGAYABAREZI est le successeur de NYAMURAGA, chef des Abungura (que nous avons mentionnés plus haut.) Les tenures de NGAYABAREZI couvrent 1 Ha 60. NGAYABAREZI est monogame et a six enfants: une fille mariée et cinq garçons qui habitent avec lui. Dans sa tenure réside encore son serviteur BUREGEYA et la veuve de son père NYIRAMANDWA.-

MUREGEYA est un malchanceux, veuf pour la troisième fois et sans enfants. La mort successive de ses femmes lui a causé, dans l'opinion publique, un préjugé défavorable. Il ne trouvera sans doute plus de nouvelle épouse. NGAYABAREZI, en considération de sa situation d'homme seul et pauvre, n'exige de lui qu'un seul jour de prestation par semaine.-

Nous demandons à BUREGEYA s'il est le serviteur de NGAYABAREZI. Il nous répond: "inka n'urutoke". "La bananeraie me tient lieu de vache".

Cette bananeraie de 10 ares rapporte approximativement 20 cruches de bière de production annuelle - dont BUREGEYA consomme ou distribue suivant l'usage la moitié. Le revenu de sa bananeraie se chiffre ainsi à 10 x 40 frs = 400 frs par an.-

Indépendamment de la concession de 10 ares de bananeraie et d'un terrain d'habitation, BUREGEYA cultive une caféière personnelle dans la tenure de NGAYABAREZI; celui-ci lui rapporte d'après les déclarations du sous-chef NCOGOZABAHIZI 600 frs à 800 frs par an.-

NGAYABAREZI et BUREGEYA possèdent sur la colline une série de champs dans les parcelles collectives au même titre que les autres contribuables de la sous-chefferie.-

Dévolution de la succession de la tenure de NGAYABAREZI.

NGAYABAREZI et un groupe d'anciens de la colline nous tracent le schéma suivant de partage d'une succession d'une tenure agricole à Muhondo:

Les cinq fils de NGAYABAREZI et son demi frère qu'élève la veuve de son père, la nommée NYIRAMANDWA, ont des droits égaux sur cette terre.-

L'aîné des fils, lorsqu'il sera en âge de se marier, recevra un lopin de quelques ares et un emplacement pour construire sa hutte. Une fois établi, il cherchera l'occasion de se procurer un établissement autre part. Il sollicitera du sous-chef d'être mis en possession d'une tenure tombée en déshérence, mettra en valeur un coin de pâturage etc...

Il en sera de même du deuxième et du troisième fils. Lorsque leur établissement sera assuré dans un lopin de dimension suffisante, ils essaieront définitivement laissant leur part aux plus jeunes. Mais souvent aussi, ils conserveront ces quelques ares que leur père leur a donnés car ils y attachent une valeur sentimentale, sinon une signification mystique.

3) Vente d'une parcelle de terrain

En 1928, le cultivateur MURENGEZI acheta à son voisin NZIGIYE un petit champ de 4 ares. Ce petit champ gênait l'entrée de son kraal, il était constitué d'une bande de terrain de quarante mètres sur dix, situé entre sa bananeraie et le sentier limite. NZIGIYE habitait environ à cinq cents mètres de là. Chaque fois que les chèvres de MURENGEZI entraient ou sortaient de son kraal elles ne manquaient pas d'aller brouter ce champ, ce qui entraînait les protestations de NZIGIYE-MURENGEZI fatigué de cette palabre, offrit de lui racheter son lopin de terrain. Le marché fut conclu au prix de deux hoes indigènes.-

Commentaire:

Les notables de Muhondo nous déclarent que des ventes de très petites parcelles ne sont pas rares mais ne sont autorisées qu'à titre d'échange ou de réajustement de propriétés foncières. Les ventes de champs importants sont interdites par le pouvoir politique.-

D'après nos informateurs, il existe actuellement une tendance à la vente de parcelles sinon de propriétés entières.-

ENQUETE N° III

Régime foncier de la s/chefferie KANYONI(Buliza) de Kigali.

La sous-chefferie KANYONI est composée de quatre collines:

GISANZE, GIHINGA, KARAMBO et KANYONI proprement dit.-

Cet ensemble géographique aurait été occupé autrefois par un groupe de bahutu, abasindi, qui avaient pour chef KINYONI, un forgeron. A une date indéterminée, arrivèrent les premiers hamites conduits par RWAMWENDO du clan des Abungura- lequel s'installa à la colline KANYONI. RWAMWENDO fut suivi par MAGENI(umunyiginya-umusindi) autre éleveur qui s'établit à proximité sur un éperon de KANYONI appelé GATUGARA.-

La colline GISANZE devint ensuite le fief d'un groupe d'Abashingo devins de la Cour, dont le chef NTORANYE OBTINT DIRECTEMENT DU MWAMI ce bénéfice(c'est du moins ce que prétendent ses descendants).-

Les éleveurs du clan ABASKETE établis à l'umurenge GIHINGA déclarent que c'est leur ancêtre BUSKETE lui-même qui aurait émigré du GISAKA sous le règne de CYILIMARUJUGIRA.-

Enfin, un groupe de pasteurs Abanana(Abanyiginya descendants de Cyilima-Rujugira) conduits par son chef de famille NYANKIKO vint occuper KARAMBO. Ainsi au début du règne de LWABUGIRI les quatre collines de KANYONI, étaient occupées par cinq groupes d'éleveurs d'origines différentes qui s'y étaient taillés des domaines - appelés aujourd'hui Ibikingi.-

A l'exception des descendants de NTORANYE(Abashingo) qui prétendent tenir leur fief directement du Mwami, les autres familles ont conservé le souvenir que leur établissement s'est fait par voie d'occupation de pâturages vancants en forêt ou en savane.-

Les bahutu descendants de KANYONI qui furent les premiers occupants du sol précisent que les parties les plus élevées du pays étaient couvertes de forêt - Kanyoni, le forgeron, utilisait le charbon de bois qu'il obtenait des troncs d'arbres qui se trouvaient à faible profondeur en terre.-

Alors que tous les herbages de la colline étaient occupés, arriva le chef de famille MUVUNYI des Abanyiginya Abakobwa, ancien vassal direct du roi et gardien des vaches Insanga, qui venait d'être destitué par le Mwami. Cet éleveur chercha refuge chez les Abashingo de Gisanze. MUVUNYI obtint ensuite l'hospitalité de MUNANA, fils de MAGENI que nous avons vu établi à GATUGARA, portion de la colline KANYONI. Ayant ainsi pris pied à KANYONI, MUVUNYI dont le groupe était puissant, alla s'installer dans les herbages de la famille de RWAMWENDO, premier éleveur qui

s'était installé dans la région dont le cheptel avait été décimé par des épidémies. Les descendants de RWAMWENDO n'étaient pas en état de résister. Ils firent leur soumission et devinrent les vassaux des Abanyiginya.-

De leur côté le groupe puissant des Abaskete s'était emparé de KARAMBO au dépens des descendants de NYANKIKO et joignirent ces pâturages à leur fief de GIHINGA. Chaque famille mututsi exerçait les droits politiques dans son fief sur les serviteurs qu'elle avait installés et les descendants de KINYONI qui lui versaient redevances pour conserver leurs droits de culture.-

Les quatre collines qui constituent l'actuelle sous-chefferie de KANYONI furent englobées sous le règne du Mwami LWABUGIRI dans les limites de la Résidence royale de BWERAMVURA.-

Considérations.

L'étude de l'occupation de la sous-chefferie KANYONI amène les conclusions suivantes:

- Les crêtes du BULIZA furent occupées par la grande sylve (de même que les crêtes du Bumbogo et du Ndiza) et défrichées par les bahutu. Au cours de la réunion du 27 août, plusieurs témoins visuels ont confirmé l'existence de vestige de la grande forêt au début du siècle.

- L'installation des premiers éleveurs batutsi à KANYONI s'est faite par occupation pacifique. Les derniers venus, les Abanyiginya Abakobwa et les Abaskete s'emparèrent des pâturages des plus faibles. C'étaient les moeurs du temps.- La force créait le droit.-

- Les éleveurs émigrés de l'étranger n'entrèrent dans les liens du contrat d'ubugaragu que par nécessité de se ménager un protecteur- Certains avaient primitivement un chef d'Ingabo.-

Ainsi l'éleveur RWAMWENDO émigré du Gisaka lorsqu'il s'installa à KANYONI faisait partie de l'Ingabo des ABAKEMBA du chef SHARANGABO. Ses descendants purent conserver leur bétail personnel jusqu'au jour où l'éleveur MUVUNYI envahit le domaine. Ils se soumirent au plus fort et devinrent ses vassaux.-

Les Abaskete déclarent être venus de même du Gisaka. Ils étaient englobés dans les ABASHAKAMBA de NKUSI. Mais une dissension les en fit sortir. (Ils perdirent leur commandement du MULERA qui passa à RWAMPEMBWE, fils de NKUSI). Ils retournèrent alors prendre rang parmi les vassaux directs du roi.-

SEMUKEMBA, fils de BUSKETE, aurait reçu du Mwami CYILIMA-RUJUGIRA le troupeau des IBINDA à la grande colère, nous dit RWAGATARAKA chef de famille des Abaskete, de KANYONI, de leur ancêtre BUSKETE. BUSKETE aurait d'abord renvoyé SEMUKEMBA et le troupeau d'IBINDA car ce don

signifiait l'obligation pour sa famille d'accomplir des prestations à l'Ibwami. Bon gré, mal gré il dut accepter ensuite le fait accompli.-

Si l'historiette est sujette à caution: BUSKETE contrairement au dire de ses descendants fut un Mutwa et non un grand éleveur émigré du Gisaka; elle souligne néanmoins que certaines familles d'éleveurs batutsi n'acceptèrent la tutelle d'un suzerain que par force majeure.-

Description du domaine pastoral de RUKARA.

RUKARA est le descendant et le chef de famille des éleveurs Abungura qui les premiers s'établirent à KANYONI sous la conduite de RWAMWENDO. RUKARA, mututsi de souche, présente le type physique du muhutu: sa famille tombée en roture et asservie aux descendants de MUVUNYI, s'est métissée en épousant depuis plusieurs générations des femmes bahutu.-

Le domaine pastoral de RUKARA se compose:

- d'une partie agricole de cinq hectares et demi que sa famille met en culture, cinq chefs de foyers.-

- d'une étendue de 90 Ha entièrement occupée par un reboisement et des cultures collectives établis dans les anciens herbages des ancêtres de RUKARA- sur lequel celui-ci a perdu tous droits à l'exception d'un droit théorique (car il s'agit des cultures de patates douces) de pâture des jachères de champs de sorgho- La famille de RUKARA conserve sans partage avec l'autorité politique locale, le droit sur les rejets de sorgho de sa tenure agricole, celle-ci étant restreinte.-

ENQUETE N° 12.

Domaine pastoral de SAGIHUTU à MWEZI(Kigoma) Nduga de NYANZA.

1. Historique.

SAGIHUTU est l'arrière petit-fils de MUNANA, petit fils du Mwami CYILIMA-II RUJUGIRA. Sa filiation s'établit comme suit:

CYILIMA II RUJUGIRA

GIHANA

MUNANA

MPARAYE

SERUKOCANA

SAGIHUTU

GIHANA reçut de son père de nombreux commandements dont héritèrent en ordre principal les chefs NTURO et KAMUNZINZI petits fils et arrière-petit fils de MARARA, frère de MPARAYE. Il restait à SERUKOCANA, fils de MPARAYE, deux collines du même nom NYAMIYAGA situées l'une à KABAGALI, l'autre au MAYAGA et une partie importante de la colline GACU(Kabagali).-

La réorganisation politique entreprise par l'Administration européenne devait enlever à la famille de MPARAYE ces derniers fiefs. Actuellement, SAGIHUTU ne possède plus qu'un domaine pastoral (igikingi) à la colline KIGOMA lieu dit MWEZI et un autre au MAYAGA.-

II- Description.

Le domaine pastoral de SAGIHUTU totalise 56 Ha. Les terres à usage agricole qu'il exploite ont une superficie de 2 Ha 40.-

Dans ces herbages sont établis:

- NYANDWI serviteur depuis SERUKOCANA;
- RWAKABWA " " "
- SENTASHYA " de SAGIHUTU;
- KINYOGOTE " " "
- IRAGUMA, veuve de son serviteur RUKERANKIKO et ses enfants;
- MUKARUBUGA, autre veuve d'un serviteur de SAGIHUTU qui n'ayant pu trouver assistance dans la famille de son mari est venue récemment solliciter la protection de SAGIHUTU.-

Le pouvoir politique a établi d'autorité, cinq familles d'agriculteurs dans le domaine de SAGIHUTU, A savoir:

SENYONI établi en 1930
SEKIDUGURI " " 1942

UHAGAZE établi en 1942
NYAMUBYEYI " " 1944
SEMANYWA " " 1951

Ces onze agriculteurs ont ainsi mis en culture des étendues qui varient d'1/2 à 2 Ha par foyer.-

Le muhutu NYAMUBYEYI, originaire de KABAGALI, est établi dans la partie agricole personnelle de SAGIHUTU. NYAMUBYEYI, adolescent, est venu chercher un refuge auprès de l'éleveur mututsi pendant la famine de 1943. Il vécut d'abord dans le kraal de SAGIHUTU puis, devenu adulte, reçut de son protecteur un lopin de 70 ares à proximité de chez lui. Il a tenté un essai malheureux de bananeraie dans une parcelle de 10 ares de pâturage limitrophe de ses terrains de culture. Il possède 50 ares de manioc et de patates douces et deux ares d'eucalyptus en plantation disséminés dans le domaine de SAGIHUTU. NYAMUBYEYI déclare avoir bénéficié gratuitement de cet établissement et n'exécute aucune prestation au profit de SAGIHUTU dont il n'est pas le serviteur. Car il sert un autre Mututsi, l'éleveur AYABATWA dont il a reçu une vache. SAGIHUTU confirme que NYAMUBYEYI bien qu'installé dans la partie agricole de son domaine n'est pas son serviteur.-

Jusqu'à la réorganisation politique, la famille de SAGIHUTU bénéficia des prestations des bahutu installés dans leur domaine. La colline n'était grevée d'aucun droit de pâturage, ni de jachère de sorgho au profit du suzerain, le chef NTURO, non plus que pour les vaches du Mwami car les herbages suffisaient à peine au cheptel de la famille de SAGIHUTU.-

Actuellement les serviteurs (abagaragu) de SAGIHUTU qui habitent le domaine de MWEZI remplissent leur service auprès de lui, au même titre que ceux d'ailleurs. Les bahutu dont il n'est pas le maître par le bétail (shebuja) ne lui doivent aucun service.-

Depuis l'avènement de RUDAHIGWA, les vaches du Mwami pâturent 1/3 des pâturages au moment du prélèvement annuel et 1/3 des jachères de sorgho. Dans la partie où il conserve l'usage des droits pastoraux, SAGIHUTU prélève pour son bétail et celui de ses serviteurs 1/3 à 2/3 des rejets de sorgho des bahutu suivant le chiffre du bétail personnel de ceux-ci. Pendant le reste de l'année, le bétail de SAGIHUTU et des habitants de son domaine, qu'ils soient ou non ses serviteurs, paissent ensemble, divisé en trois ou quatre troupeaux. Les détenteurs de bétail qui ne sont pas les serviteurs de SAGIHUTU doivent en contre-partie collaborer à la construction de la palissade de son kraal: soit deux à quatre jours de prestations annuelles.-

Conclusions.

L'étude du domaine de SAGIHUTU met en relief le principe que les règles d'usage privé, en droit foncier, sont nées de la nécessité. L'usage commun des pâturages doit être considéré comme la coutume primitive.

Les restrictions apportées dans la suite furent la conséquence de l'augmentation de la population donc de l'appropriation foncière; afin de protéger les droits individuels, il fallut recourir à une réglementation. Ces règles n'offrent dès lors aucun caractère de rigidité, elles ne sont que des mesures dictées par l'équité et les circonstances.

Le domaine de SAGIHUTU n'avait été, jusqu'à la réorganisation du commandement politique entreprise par l'Administration européenne, grevé d'aucun droit de pâturage, parce que d'une part les herbages qu'il comprenait étaient nécessaires au nombreux cheptel qui l'occupait, d'autre part le chef politique supérieur possédait d'autres fiefs pour la nourriture de son bétail.

La coutume ancienne prévoyait qu'un domaine pastoral pouvait être définitivement amputé d'une partie de son étendue, au profit soit du suzerain politique soit d'un autre éleveur généralement nouvel arrivé sur la colline. Cette diminution exemptait définitivement du prélèvement annuel. Cette règle largement pratiquée autrefois dans le Nduga ne le fut pas pour le domaine de SAGIHUTU pour la raison déjà exposée, que l'herbage tout entier était nécessaire au bétail qui s'y trouvait.

Actuellement les vaches du Mwami disposent dans la sous-chefferie de BADEGE des pâturages de vallée de toute la colline RWOGA et de la moitié de la colline KIGOMA. BADEGE conserve l'autre moitié. Chaque éleveur dans cette sous-chefferie, doit donc prendre arrangement soit avec le sous-chef BADEGE, soit avec les gardiens des vaches (Inyambo) du roi, pour le partage des pâturages de saison sèche et des jachères de sorgho, suivant que leur propriété est située dans l'une ou l'autre partie de la sous-chefferie. Les proportions qui servent de base au partage sont des questions de fait qui dépendent du cheptel des éleveurs et aussi, lorsqu'il s'agit des gardiens de Nyambo royales de la générosité témoignée à leur égard.

Les gardiens de vaches du roi s'ils sont suffisamment rémunérés ou arrosés de bière, consentiront souvent à ne pas faire usage de leur droit dans le domaine de l'éleveur. Ils pourront même vendre les droits dont ils jouissent sur telle ou telle partie de la colline à un éleveur à court de pâturage. Ces abus sont tolérés s'ils se maintiennent dans des limites raisonnables. Le Mwami ou les chefs ne poursuivront en fait leur gardien que si le bétail souffert du manque de nourriture et se trouve en mauvaises conditions de ce fait.

De même la proportion que chaque éleveur ou gardien de bétail abandonne au détenteur d'une jachère de sorgho (igisigati) varie suivant le nombre de têtes de bétail de l'agriculteur. Il lui abandonne de même les jachères de sorgho proches de son habitation qui sont nécessaires pour les veaux et les vaches infirmes ou venant de régler. Si le détenteur du champ est le serviteur de l'éleveur, il n'y aura pas partage, ses vaches pâturant en commun avec celles du maître.

Les autres mois de l'année, par contre, le bétail de SAGIHUTU et celui des habitants de son domaine pâturent librement sur toute l'étendue de la colline et pratiquement sans surveillance ni restriction: l'herbe en ces saisons est abondante et le contrôle n'est plus nécessaire.

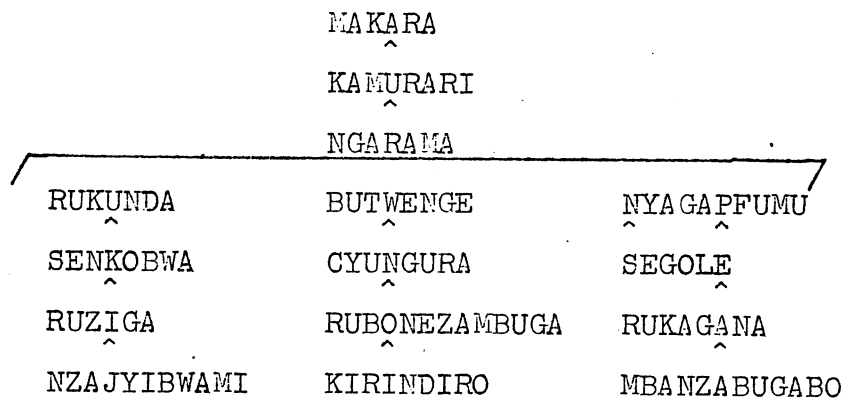
ENQUETE N° 13.

Fief des descendants de MAKARA à RUBANGA sous-chefferie MUKATO Busanza de NYANZA.

1- Historique.

Ce fief constitué le berceau de la famille de NGARAMA dont les descendants habitent encore à NYAMIRAMA en Territoire de KIBUNGU et BAZIRO au Mvejuru d'ASTRIDA. Leur établissement à BAZIRO figure à l'enquête n° 15.

L'arbre généalogique de la famille - exception faite pour la branche établie à NYAMIRAMA est le suivant:



NGARAMA possédait la colline Mukato- fief direct de la Maison royale en sa qualité de vassal (umugaragu) du roi. Ses descendants morcelèrent son fief. Actuellement le chef de famille est KIRINDIRO- un vieillard. KIRINDIRO nous déclara qu'étant sans enfants, à sa mort, ce serait son cousin MBANZABUGABO, représentant d'une des plus importantes branches de la lignée de NGARAMA, qui le remplacerait.-

II- Description

KIRINDIRO perdit en 1925 le commandement de la colline RUBANGA, qui fut rattachée à la colline voisine MUKATO sous la direction de RWEMARIKA.

KIRINDIRO perdit aussi tous ses serviteurs de RUBANGA (dénommés abagaragu politiques) qui passèrent avec leur bétail à RWEMARIKA.

On laissa à KIRINDIRO dans son ancien commandement, le domaine de RUBONEZAMBUGA- pied de colline dont la superficie totalise approximativement 160 Ha.

Plus tard quatre familles de petits éleveurs, une famille de potiers batwa et quatorze familles d'agriculteurs furent installées dans les pâturages de KIRINDIRO. L'ancien notable vit actuellement du revenu de ses quelques vaches et des cultures que pratique sa fille MUKANGWIJE. Celle-ci fut autrefois mariée, mais le dénuement de son père l'obligea à quitter son mari. C'est tout au moins ce qu'elle affirme.-

KIRINDIRO possède encore quelques serviteurs (abagaragu) qui habitent sur d'autres collines et six vaches personnelles. Comme il n'a pas de gardien de bétail, il confie ses bêtes à sa voisine NYIRAGASHIKAZI qui les fait garder par son fils. Pour ce service elle consomme le lait des vaches pendant deux jours sur cinq (semaine coutumière). Kirindiro loue un champ de cinq ares contre une dîme à la récolte. Le sous-chef RWEMARIKA nous renseigne que le prix de location d'une parcelle de 10 ares dans la région à défaut de dîme sur la récolte, est de 35 francs ou d'une houe par année (deux récoltes).-

MBANZABUGABO, cousin de KIRINDIRO, qui héritera de la charge de chef de famille de ce dernier, a su mieux préserver son patrimoine et possède actuellement un domaine de cultures et d'herbages de 47 Ha en plein rendement.-

Le domaine familial, jusqu'à SEGOLE, grand père de MBANZABUGABO s'étendait sur une superficie triple. Mais MUDUSHANA, un vassal du roi, vint en prélever les deux tiers. L'éleveur RUKARA lui succéda de par la volonté du Nwami NUSINGA. A sa mort la servante de Cour, NYIRAMBUNGIRA en fut dotée. Sa descendance y habite aujourd'hui.-

Dans la partie du domaine qui reste à la lignée de SEGOLE, dont le représentant actuel est MBANZABUGABO, sont installés: BIDUGURI, son frère cadet, BUHURA son neveu, NZABAMWITA et KABANDA, ses fils mariés, qui habitent son kraal de même que le vieux domestique RŪHURANZOGERA.-

Habitent encore dans les limites du domaine de MBANZABUGABO:

- MAZURU, petit éleveur mututsi et UDAGARI, cultivateur muhutu et serviteur de la famille possédant respectivement l'usage de pâturages et une tenure agricole que SEGOLE céda à leurs ancêtres.

- Deux veuves NYRARWASA et NYIRAMUHUNDE, dont les maris furent serviteurs de MBANZABUGABO qui les a autorisées à demeurer dans leur tenure.

- Le sous-chef RWEMARIKA a installé récemment NYANGERERA, un muhutu étranger à la " gens" de MBANZABUGABO.-

Les prestations suivantes sont versées par les habitants du domaine à MBANZABUGABO:

- MAZURU éleveur- pour l'usage d'herbage- collabore à la construction du kraal de MBANZABUGABO.
- UDAGALI cultivateur exécute deux jours de corvée par semaine.
- Le vieux RUPURANZOGERA, participe à la culture des champs personnels de MBANZABUGABO.
- Les veuves NYIRARWASA et NYIRAMUHUNDE rendent de petits services.
- NYANGERERA ne donne ni redevance ni service parce que c'est le pouvoir politique (le sous-chef RWEMARIKA) qui lui a cédé son lopin de terre.-

Le troupeau personnel de MBANZABUGABO se chiffre à 6 têtes de bétail. BIDUGURI son frère possède deux vaches, BUHURA son neveu trois et l'éleveur MAZURU deux. Ces 13 vaches pâturent ensemble les herbages et les jachères que le sous-chef RWEMARIKA ne s'est pas réservés. Ce dernier bénéficie de la moitié des jachères de sorgho et du 1/3 des pâturages de vallée en saison sèche.-

Le bien de MBANZABUGABO est encore grevé par le pouvoir politique d'un droit de culture au profit des bahutu de la colline. On y a parcellé 120 champs de 5 ares de patates douces, soit une superficie totale de 6 Ha. Ces superficies ont été prises dans les herbages à l'exception d'un lopin prélevé dans les jachères de la partie agricole du domaine de MBANZABUGABO. Le sous-chef RWEMARIKA assure que cette dernière partie sera rendue à l'éleveur après la récolte du manioc. Quant à la majorité des terres prélevées dans les pâturages, il est visible qu'elle servira à l'établissement d'agriculteurs nouveaux venus sur la colline.-

III. Conclusions.

Au début de la Colonisation Belge, l'Administration continuant la tradition des dépossessiones politiques pratiquées par le Mwami, privait les notables destitués en même temps de leurs droits fonciers et de leurs serviteurs qualifiés " politiques" avec les vaches qu'ils possédaient. Terres, vaches et serviteurs étant considérés comme des concessions du Mwami. Sous l'ancien régime les notables destitués étaient mis à mort ou forcés à l'exil. L'Administration Belge au contraire leur reconnut un domaine pastoral(Igikingi) dans leur ancien commandement.

La fortune des deux représentants des principales branches de la famille de NGARAMA est complètement différente:

KIRINDIRO est complètement ruiné: il est nourri par le travail de sa fille et le produit partagé du lait de quelques vaches qui lui restent.

Ses serviteurs qui habitent au loin et dont plusieurs ont perdu leurs vaches ne lui donnent plus que des prestations symboliques, car la misère du maître entraîne le détachement de ses suivants.-

Il ne nous a pas paru politique d'établir si l'envahissement du domaine par 19 familles que le pouvoir politique y installa provoqua la ruine de KIRINDIRO ou si c'est son dénuement et l'incapacité où il se trouvait de mettre en valeur son domaine qui entraîna cette occupation.-

MBANZABUGABO, son neveu, au contraire, dont le domaine fut pourtant amputé autrefois, conserve les services agricoles d'un serviteur et l'assistance pastorale d'un éleveur. Il peut encore compter sur les prestations de serviteurs qui habitent sur d'autres collines. Un seul étranger fut placé dans son domaine par le sous-chef. Mais le pouvoir politique local a récemment dessiné une offensive en prélevant une parcelle de 6 Ha dans les herbages de MBANZABUGABO, superficie qui servira après récolte, à l'établissement de familles d'agriculteurs.-

ENQUETE N° 14.

Domaine pastoral de RWABIKA à MIGINA (Rugobagoba chefferie du Nduga- Territoire de Nyanza).

1. Historique.

Le fief de MIGINA appartient à une branche de la descendance du chef MASHYENDEGERI. La généalogie de cette famille s'établit comme suit:

MASHYENDEGERI	sous le règne de	CYLILIMA-RUJUGIRA
RUHUBIRA	"	" KIGERI NDABARASA
MPARAYE	"	" GAHINDIRO et de RWOGERA
MILIMO	"	" LWABUGIRI
RWAMANYWA	"	" MUSINGA
RWABIKA	"	" RUDAHIGWA.

MASHYENDEGERI l'ancêtre fut un grand chef, il épousa MITUNGA, fille du Mwami CYLILIMA-RUJUGIRA, qui lui apporta en cadeau de mariage la Province du Budaha. MASHYENDEGERI avait précédemment reçu du Souverain le fief de MIGINA au Nduga. RWAMANYWA, père du représentant actuel de la lignée RWABIKA fut également un grand chef. Il joignit, sous le règne de MUSINGA, le commandement du MVEJURU à celui du BUDAHA et au fief de MIGINA. Mais plus tard MUSINGA lui enleva le MVEJURU et le BUDAHA. RWAMANYWA ne conserva que MIGINA et un autre fief au BUDAHA. L'Administration Européenne le nomma ensuite sous-chef de RUGOBAGABA, colline voisine de MIGINA.

A sa mort, sa famille fut privée de tout commandement politique et ne conserva que des droits de pâturages.-

La descendance de MASHYENDEGERI est divisée en deux branches principales, fixées l'une ou PUDAHA, l'autre au NDUGA(MIGINA)- et issues d'unions différentes. Malgré l'éloignement et le peu de contact des deux lignées, un chef de famille unique est reconnu: RWABIKA, parce qu'il existe du bétail commun- dont il a la charge.

II. Description.

Le domaine de RWABIKA à MIGINA est occupé par plusieurs éleveurs et de nombreux bahutu installés par le pouvoir politique. RWABIKA possède aussi huit de ses serviteurs installés dans son domaine, d'autres habitent les sous-chefferies voisines. Il dispose de 24 vaches personnelles - sa famille en possède 12.-

Le régime des pâturages concédé à KINYOGOTE au lieu dit MUSENYI mérite de retenir l'attention. Le père de KINYOGOTE, LIGOGA, reçut une étendue d'herbage et un établissement agricole, non pas de RWAMANYWA, chef de colline, (père de RWABIKA) mais de LINGUYENEZA, chef de l'herbe de la Résidence royale de l'IJURU. LINGUYENEZA, aurait en effet prélevé une partie de la colline MIGINA, placée dès lors sous sa direction. Il y aurait accordé plusieurs concessions entr'autres un droit de pâturage à son neveu LIGOGA. Le chef RWAMANYWA le mit en accusation devant le Tribunal du Mwami et parvint à prouver que son fief avait de tout temps été exempté de redevances à la royauté et cela par la volonté du Mwami GAHINDIRO qui avait donné sa fille MITUNGA en mariage à leur ancêtre MASHYENDEGERI. RWAMANYWA gagna son procès et LINGUYENEZA dut renoncer au bénéfice des prestations qu'il retirait de la partie de colline MIGINA qu'il avait prélevée à cet usage.-

RWAMANYWA confirma néanmoins LIGOGA dans les biens qu'il avait reçus de LINGUYENEZA à charge de collaborer à la construction de son kraal- au même titre que tout éleveur installé dans ses pâturages. Le fils de LIGOGA succéda à son père- mais ces pâturages ont été considérablement réduits par l'établissement de six familles de bahutu installées par le pouvoir politique local.-

RWABIKA qui actuellement n'a plus aucun droit politique sur MIGINA, conserve théoriquement le droit aux pâturages et aux jachères de sorgho.

Le privilège d'exemption de droit politique de pâture a cessé sous le Mwami MUTARA-RUDAHIGWA.-

RWABIKA a perdu 1/3 de ses pâturages et la 1/2 des jachères de sorgho au profit des troupeaux du roi.-

III. Conclusions.

La présente enquête met en lumière un type de concession d'élevage appelé aussi (igikingi) mais dont les droits contrairement au domaine pastoral du même nom se limitent à l'usage de pâturages et à une autorisation restreinte d'habitation et de culture. Il s'agit de petits éleveurs qui autrefois sollicitèrent un établissement soit d'un chef politique soit d'un grand éleveur détenteur d'un fief ou domaine qu'il tient directement du Mwami ou d'un de ses représentants politiques: Chef de l'Herbe dans les limites d'une Résidence Royale ou chef politique local. Les petits éleveurs qui recevaient ainsi l'usage d'un pâturage avaient aussi le droit d'y mettre en culture un lopin de terre pour leur famille et un ou deux domestiques- Ce droit de pâture et d'habitation n'impliquait aucun droit sur les habitants qui pouvaient se trouver dans l'herbage concédé. Ceux-ci dépendaient directement du maître du domaine, lequel d'autre part pouvait enlever à l'éleveur le bénéfice d'une partie du pâturage au bénéfice d'un tiers, mais à charge de lui rendre l'équivalent.-

L'éleveur pour obtenir que la cession du pâturage et du droit d'habitation ait un caractère définitif devait céder une ou plusieurs têtes de bétail à son suzerain foncier et collaborer annuellement à la construction du kraal de celui-ci.-

.x

x x

Principe à souligner:

Une famille d'éleveurs dont les branches sont même installées à des distances considérables l'une de l'autre conserve un chef de famille pour s'occuper en ordre principal des vaches communes.-

x

x x

14 bis.

Une enquête au RUKOMA, dans plusieurs tenures foncières nous permet de fixer l'exemple type suivant de dévolution de succession de tenures agricoles. Un détenteur actuel de tenure agricole qui a donné le jour à trois garçons a installé l'aîné dans 1/3 de sa tenure- le second qui se mariera prochainement sera doté d'une superficie équivalente - le père conservera le dernier tiers pour lui et jusqu'à ce qu'il soit incapable d'y cultiver. Cette dernière portion est destinée à son fils cadet encore en bas âge, qui habite avec lui.-

Le père ne désignera pas le chef de famille parmi ses enfants, parce qu'il n'y a pas de bien commun à représenter: vaches engagées en bail à cheptel. La réponse que nous recueillons est identique en plusieurs endroits du RUKOMA " Un chef de famille - Pourquoi faire ? "-

Autrefois le chef de famille était une autorité politique chargée de répartir les prestations et les corvées et de représenter la lignée au service guerrier (Ingabo) ou pastoral (ubugaragu). Il était également une autorité familiale et religieuse au sein de la famille antique.-

L'individualisme, conséquence du régime économique actuel, et la disparition du culte des mânes familiaux, ont enlevé au rôle du chef de famille sa signification séculaire. D'autre part, la disparition du système de protection personnelle et son remplacement par une administration centralisée, ont privé le chef de famille de tout rôle politique pour ne lui laisser que l'administration du domaine commun. Dès lors ces fonctions cessent avec la disparition de ce patrimoine. Et ceci montre que la coutume est infiniment souple et réaliste car elle ne maintient pas de valeurs purement sentimentales et traditionnelles.-

ENQUETE N° 15.

Domaine pastoral de NZAJYIBWAMI à BAZIRO (Mugombwa).

Territoire d'ASTRIDA.

I - Historique

La filiation de NZAJYIBWAMI, descendant de MAKARA, a été établie au cours de l'enquête n° 13. Nous la reproduisons ci-contre:

MAKARA

KAMURARI

NGARAMA NGARAMA habitait KATO, Busanza. Son fils RUKUNDA fut chef de camp militaire à la frontière sous le règne du Mwami GAHINDIRO au Buganza de KIBUNGU d'abord, à NYARUTEJA (Mvejuru) ensuite. Pour pouvoir exercer ses fonctions, il reçut successivement le commandement de deux petites collines NYAMIRAMA en territoire de KIBUNGU, BAZIRO au Mvejuru.

NZAJYIBWAMI

NGARAMA était d'autre part vassal (umugaragu) du Mwami. Dans chacun de ces domaines il installa une de ses femmes; les enfants qu'il en eut y grandirent et firent souche. Quant aux biens fonciers de KATO, ils restèrent aux mains de ses frères.-

Cette lignée se trouva ainsi séparée en trois branches qui suivirent chacune la fortune des grands chefs locaux. Les descendants de NGARAMA au Busanza furent englobés dans l'Ingabo URUYANGE, ceux de BAZIRO furent des Imvejuru, quant aux parents restés à KATO, ils suivirent la fortune du chef MBANZABIGWI et furent des IMPAMAKWICA.-

A la mort du Mwami RWOGERA, la reine mère MURORUNKWERE accusa RUGEREKA et les siens d'avoir empoisonné le Mwami et fit massacrer les chefs des Bagereka (Bega).-

Les descendants de NGARAMA qui appartenaient à une lignée de Bagereka ne furent pas directement inquiétés, ils étaient de trop minces personnages pour intéresser la vindicte royale. Ils jugèrent néanmoins prudent de s'abstenir d'aller faire la cour au Mwami. Ils perdirent ainsi la protection du roi et cessèrent de se considérer comme ses vassaux directs.-

Les descendants de RUKUNDA conservèrent le commandement de BAZIRO jusqu'au moment où l'administration européenne, dans un but de réorganisation politique, supprima les petites entités politiques.-

BAZIGA et les siens se virent néanmoins confirmer la possession d'un vaste domaine pastoral dans leur ancien commandement. BAZIGA désigna son fils aîné NZAJYIBWAMI pour lui succéder.

II. Description.

Le domaine de NZAJYIBWAMI représente près d'un tiers de la colline BAZIRO. Des corvées et prestations auxquelles les bahutu qui l'habitaient furent tenus soit en qualité d'usagers du sol, soit comme détenteurs de bétail, il ne subsiste pratiquement rien. Les bahutu détenteurs de bétail sont morts ou, désirant leur liberté, ont rendu leurs vaches. La réorganisation politique a placé tous les habitants de BAZIRO sous le commandement du sous-chef GASAMUNYIGA (parent de NZAJYIBWAMI).

NZAJYIBWAMI ne conserve que le droit de faire pâturer ses vaches dans les jachères de sorgho (ibisigati) des agriculteurs habitant dans les limites de son ancien domaine. Par contre, il doit tolérer que les vaches de ces bahutu pâturent les herbages en commun avec les siennes.

NZAJYIBWAMI possède encore quatre serviteurs (abagaragu) dont un seul habite BAZIRO et les autres sont installés au loin.-

Il reste à NZAJYIBWAMI un pâturage de flanc de colline et de vallée, le pâturage de crête, qu'il possédait est occupé par un reboisement et les herbages du versant opposé de la colline sont utilisés pour les cultures collectives des habitants de BAZIRO.-

NZAJYIBWAMI, son frère et son fils possèdent 13 vaches qui pâturent à Baziro avec 11 vaches de RUKUNDA, son beau-frère, et 7 vaches des bahutu habitant le domaine.-

Dès le mois d'avril, NZAJYIBWAMI ferme (gukoma) les pâturages de vallée et les vaches pâturent sur les flancs de colline. En juin les pâturages de la vallée sont ouverts et le troupeau de 31 vaches en dispose.

A ce moment le sous-chef GASAMUNYIGA pourrait, d'après la coutume, prélever à son usage $1/3$ de ces pâturages. Mais GASAMUNYIGA nous déclare qu'il s'abstient de faire usage de son droit, dans la partie de la sous-chefferie où il est habilité à l'exercer (l'autre partie appartenant au chef de chefferie) car il reste très peu d'herbages aux éleveurs.-

Au mois d'août, ces pâturages étant tondus, les vaches cherchent leur maigre subsistance dans les jachères et rejets de sorgho des cultures situées dans les limites du domaine. Ici le sous-chef exerce son droit et prélève la moitié de ces jachères. La portion des rejets de sorgho restant se partage entre NZAJYIBWAMI et les petits éleveurs bahutu, comme indiqué dans plusieurs études précédentes.-

NZAJYIBWAMI a installé (en 1943) dans la partie agricole de son domaine, le muhutu KANYABUGOYI. La famille de KANYABUGOYI habitait autrefois à BAZIRO mais elle dut quitter la colline parce que le père de KANYABUGOYI était accusé d'être empoisonneur. Après avoir essayé de plusieurs établissements, Kanyabugoyi, à la mort de son père, revint habiter BAZIRO " parce que c'était là qu'il était né". Il offrit ses services à NZAJYIBWAMI, lequel lui céda une habitation proche de la sienne (ikibanza) et une minuscule tenure de 13 ares de bananiers et 5 ares de sorgho. Pour ces 18 ares, Kanyabugoyi cultive deux jours par semaine pour NZAJYIBWAMI.-

III - Commentaire;

L'exemple de la lignée de NGARAMA qui s'inféode à trois formations guerrières (Ingabo) différentes montre que ces formations étaient basées sur la protection qu'un chef politique assurait à ses clients.-

La colline BAZIRO, petit fief directement rattaché à la maison du Mwami, a été supprimé parce que jugé inviable au point de vue politique. Le titulaire a conservé un vaste domaine particulier avec serviteurs attachés au sol et au bétail. L'évolution politique et sociale a privé ses descendants de tous leurs avantages.-

NZAJYIBWAMI, le détenteur théorique du domaine, jouit encore de quelques services que lui rendent ses quatre serviteurs vivant au loin lorsque leurs propres travaux leur en laissent le temps.-

KANYABUGOYI est le seul serviteur volontairement attaché à sa tenure agricole. Comme tous ses semblables, il s'agit d'un individu misérable, infirme, exempté de l'impôt. Le lopin que NZAJYIBWAMI lui a cédé est minuscule: 18 ares. Mais il est certain que, vu l'état physique et mental de KANYABUGOYI, les services qu'il rend sont à l'échelle. C'est dans cette catégorie de bahutu arriérés, qui cherchent auprès du protecteur traditionnel un refuge à leur décrépitude et à leur paresse, que les éleveurs batutsi peuvent encore recruter leurs hommes de peine.-

Le sous-chef GASAMUNYIGA dispose d'un droit de prélèvement d'un tiers des pâturages de vallées, à la saison sèche. Il n'use pas de ce droit, pour ne pas se rendre impopulaire parmi les éleveurs de la sous-chefferie. Par contre, il fait usage du droit de faire pâturer par ses troupeaux au mois de juillet et août la moitié des champs en jachère et des repousses de sorgho qui se trouvent dans la partie de la sous-chefferie où il exerce ses droits de pâturage.

Des droits similaires sur l'autre partie de la sous-chefferie sont exercés par le chef au profit de ses troupeaux.

ENQUETE N° 16.

Tenure agricole de GATIKABISI, à la colline SAVE,
lieu dit NYAGACAMO.

I - Historique.

GATIKABISI, muhutu, muzigaba, possède une tenure agricole à SAVE lieu dit NYAGACAMO, qu'il tient de son arrière grand père HABIMANA. HABIMANA a reçu du représentant local du temps du Mwami RWOGERA, une tenure agricole de plusieurs hectares, qu'il a transmise à sa descendance. Cette tenure est actuellement divisée en plusieurs parts. GATIKABISI représente la branche familiale la plus importante.

II - Description.

La superficie de la tenure de GATIKABISI est de 96 ares, dont 35 ares sont directement cultivés par le détenteur et 61 ares ont été donnés en usage à des locataires. Une parcelle d'1 Ha 50 est en indivision entre GATIKABISI, chef de famille, KAJISHO et NGIRABANYIGINYA ses cousins. Le partage de ces champs se fera prochainement.

GATIKABISI a loué pour une saison de culture 10 ares à son voisin SENGOGA moyennant une prestation minime de quatre jours de travail. Le champ cédé est planté de patates douces, de sorgho et de manioc.

SENGOGA désire stocker une réserve de vivres qui assurera sa subsistance pendant son installation à la colline ZIVU où il a obtenu une tenure agricole. Il se ménagera en même temps une réserve de boutures de manioc et de patates douces par ses nouvelles plantations. SENGOGA reviendra à NYAGACAMO récolter dans deux ans le manioc arrivé à maturité - GATIKABISI veillera à ce que ses droits sur cette plantation soient respectés.

GATIKABISI a cédé deux portions de sa tenure en établissement définitif à SENGUGE et RWAMPARACE.-

SENGUGE, dont la tenure familiale avait été confisquée par le notable de l'époque (KARUYONGA) vint offrir ses services à SEBAHUTU, père de GATIKABISI. SEBAHUTU lui donna une vache et l'établit dans sa tenure. SENGUGE accomplissait un service mixte. Il accompagnait SEBAHUTU lorsqu'il allait faire la cour à son suzerain, le chef CYITATIRE. A NYAGACAMO il cultivait deux jours des cinq que comptait la semaine coutumière.- Lorsque la vache qu'il avait reçue mourut, SENGUGE accomplit uniquement ses prestations de culture- La parcelle dont il dispose mesure 30 ares.

La portion de terrain cédée à RWAMPARAGE (31 ares) a été léguée par lui à ses fils. GASIMBA, l'ainé, a appris le métier de tailleur qu'il exerce actuellement à Kisenyi. C'est sa femme MIBIRU et son frère qui cultivent la tenure et, un jour par semaine, s'en vont cultiver tous deux les terres de GATIKABISI.-

Note: Nous interrogeons les habitants de NYAGACAMO sur la valeur locative du sol. La réponse est qu'un are de terrain se loue de 8 à 15 frs suivant la qualité du sol.

III- Commentaire.

La tenure de GATIKABISI est un exemple de tenure de muhutu obtenue du pouvoir politique local, avec cession à des tiers d'une partie de la parcelle à titre d'établissement définitif.-

La redevance coutumière de 2 jours de corvée par semaine est très vivace en Territoire d'Astrida. Il s'agit d'une règle purement muhutu. Une pratique d'agriculteur à agriculteur et la rareté des terres dans la région du Bwanamukali renforce encore cette coutume foncière.-

Le programme de la suppression ou du rachat des jours de corvée est plus complexe qu'il n'apparaît à première vue. En effet cet engagement provient le plus souvent d'un accord des parties et d'autre part la majorité des usagers fonciers refusent aux locataires le rachat des journées de travail, la rareté de la main-d'oeuvre aux environs d'Astrida rendant le recrutement des travailleurs très difficile.

ENQUETE N° 17

- 38 -

Domaine pastoral de GATUNZI à CYARWA (chefferie du Mvejurù d'ASTRIDA.

I. Historique.

GATUNZI du clan des Abaya (abanyiginya) descendant de YUHI-MAZIMPAKA, appartient à une famille de notables établie à CYARWA (le sous-chef actuel NYARWAYA est son neveu).

GATUNZI est le dernier détenteur d'un domaine pastoral à CYARWA.

Il y a une quinzaine d'années, la sous-chefferie

comptait encore une dizaine de domaines pastoraux. Mais l'installation progressive dans les herbages de bahutu travailleurs mixtes qui exercent le métier de manœuvre au poste d'Astrida, à la culture d'un lopin de terre et l'utilisation des pâturages pour les reboisements et les cultures imposées obliges la plupart des éleveurs à quitter CYARWA. Ceux qui restèrent virent l'entière de leur domaine partagé entre les bahutu. Seul GATUNZI grâce à l'appui de son neveu le sous-chef Nyarwaya a pu conserver la plus grande étendue de son bien.-

II. Description

La superficie du domaine pastoral de GATUNZI est approximativement de 26 Ha. soit 20 Ha de pâturage et 6 Ha de terres à usage agricole et de résidence. Les cultures se limitent à 5 Ha 50 auxquels s'ajoutent 50 ares utilisés par une chapelle-école. Si GATUNZI tente d'introduire des étendues qui n'ont visiblement jamais été cultivées, dans les limites de sa tenure agricole c'est parce que les éleveurs dans les régions surpeuplées du Bwanamukali d'Astrida doivent progressivement abandonner leurs droits sur les pâturages pour ne conserver que leur établissement agricole. La partie agricole du domaine est habitée par GATUNZI (ses fils SEKIMONYO et BUYONGWE) et ses serviteurs BUYONGWE, BARAVUGA, NZATURWIMO et MUHAKWA.-

Les cultures personnelles de GATUNZI y compris l'emplacement de sa hutte et dépendance totalisent 3 Ha 30. Dans cette parcelle habite également BARAVUGA, qui y a mis en culture un lopin de terre de 15 ares- BARAVUGA remplit envers son maître GATUNZI, dont il détient plusieurs vaches, ses obligations pastorales.-

MUHAKWA, serviteur de GATUNZI, a été installé par celui-ci en 1924 dans une tenure de 2 Ha- que cultivent ses fils Sekimonyo et Buyongwe.- MUHAKWA dont les vaches sont mortes en 1949 continue néanmoins ses prestations dans l'espoir que GATUNZI lui donnera prochainement une tête de gros bétail.-

La dernière tenure agricole est occupée par NZATURWIMO. NZATURWIMO dont le père émigré en Uganda n'est jamais revenu, fut confié âgé de 10 ans à GATUNZI, par sa grand'mère. Gatunzi l'a élevé, marié, et lui a donné un lopin de terre pour s'y établir. NZATURWIMO, de constitution chétive, exempté de l'impôt, n'entretient que 20 ares de cultures. Il remplit auprès de GATUNZI, qui lui a promis une vache, les travaux prévus par le bail à cheptel.-

A l'extrémité de la propriété agricole de GATUNZI a été bâtie une chapelle-école protestante qui occupe 50 ares de terrain.-

GATUNZI, interrogé, déclare que dans certains cas exceptionnels, le serviteur installé dans le domaine du maître est admis à racheter ses prestations de culture moyennant la somme de 150 frs par an. Mais en général le maître exige

les prestations vu la difficulté de recruter de la main-d'oeuvre aux environs d'Astrida.-

Dans la partie d'herbage de son domaine GATUNZI a autorisé l'établissement de quatre indigènes: ZIKULIZA(muhutu), GAKWAYA I (mututsi), GAKWAYA II(muhutu), SEMUSHI(muhutu), qui y possèdent chacun un lopin de terre cultivé. GAKWAYA I, mututsi, a reçu une vache de GATUNZI. Il s'acquitte des doubles obligations qu'il a envers son maître: bétail et tenure agricole, en remplissant son service de serviteur par le bétail (umugaragu). Les tenanciers bahutu cultivent deux jours par semaine pour GATUNZI.-

Les vaches de GATUNZI et de ses gens pâturent ensemble- aussi bien les herbages que les rejets de sorgho(ibisigati) du domaine. Seuls, suivant la coutume, les rejets de sorgho voisins des huttes sont laissés aux veaux et aux vaches malades ou qui viennent de véler du détenteur de la tenure agricole.-

III. Conclusions.

Le domaine pastoral de GATUNZI est le dernier qui subsiste sur la colline CYARWA. C'est grâce à l'appui de son neveu, le sous-chef NYARWAYA, que GATUNZI a pu conserver cette forme d'appropriation du sol, que la surpopulation des environs d'un poste européen condamne.-

La rareté des terres dans la région naturelle du Bwanamukali a renforcé les obligations et prestations que la coutume attachait à l'usage du sol.-

Un serviteur installé par son maître dans un domaine lui doit les obligations prévues par le bail à cheptel, mais aucune redevance supplémentaire pour l'usage de sa tenure foncière.-

Celui qui reçoit l'usage d'une tenure agricole qui n'est pas le serviteur par le bétail (mugaragu) de son bailleur doit lui fournir deux jours de travail par semaine.-

L'établissement d'un usager dans les pâturages ne diffère de l'établissement dans la partie agricole que par la dispense accordée au premier de prêter des services pendant la période de mise en valeur de sa tenure (un à deux ans.-

ENQUETE N° 18.

Tenure agricole de RUPARI à CYRWA (chefferie Mvejuru-
Territoire d'ASTRIDA)

RUPARI, neveu du sous-chef NYARWAYA (et de BATUNZI dont la propriété a fait l'objet de l'étude précédente) est un Assistant Médical, actuellement employé à l'Hôpital de KABGAYI. Il possède une tenure agricole à CYARWA, de superficie de 2 Ha 50. Cette tenure qu'il a confiée à la gérance de son serviteur (umugaragu) NGIRAMUTWA comprend:

- a) une maison d'habitation, en matériaux définitifs: briques et tuiles, vaste et décrépie;
- b) une parcelle de 8 ares cédée pour usage d'habitation à son frère MIKARANKA lequel y a fait bâtir une maison sslubre en briques;
- c) un certain nombre de champs à location annuelle;
- d) une tenure agricole (isambu) concédée à son serviteur (umugaragu) GAKWAYA.

Nous développerons les deux derniers points.

1°/ Champs donnés en location.

La veuve NYIRABITITAWHO, qui est gardienne de la maison de RUPARI, possède l'usage gratuit d'un champ de 5 ares et d'une bananeraie de 4 ares. Son habitation est contigüe à celle de RUPARI.-

- Le vieillard SINGAYA, cousin du gérant NGIRAMUTWA, loue sept ares de bonne terre au tarif réduit de 20 frs par an.
- La veuve NTAMPOTORE loue 9 ares de bonne terre au tarif habituel de 80 frs par an.
- RUGERIMISARE, fils de NGIRAMUTWA, loue 23 ares d' excellente terre au prix de 250 frs par an.

SEBUYONGWE, cousin de NGIRAMUTWA est locataire de deux champs d'une superficie totale de 40 ares. L'usage d'un premier champ de dix ares de terres en jachères est actuellement acquitté par lui annuellement au prix de 40 frs. Lorsque le sol sera suffisamment ameubli et amélioré, il paiera 80 frs. Un second champ de 30 ares est loué 100 frs l'an seulement parce que planté de quelques bouquets d'eucalyptus il est de ce fait de rendement médiocre.-

SEKIDENDE, muhutu, dont la famille habite CYARWA depuis plusieurs générations, loue un champ de 9 ares de terre médiocre au loyer annuel de 40 frs.

Son fils RUSATSI loue 8 ares de terres en jachère au prix de 40 frs.

KUTA, neveu de NGIRAMUTWA, loue cinq ares de bonne terre au prix de 40 frs l'an. (KUTA, boy de maison de son métier, est revenu récemment d'Usumbura pour se marier. Il est ficé à CYARWA. Il pratique quelques cultures et travaille comme domestique au service d'un ménage européen à Astrida. KUTA, son frère MUSHITSI, les deux enfants en bas âge de celui-ci et leur père MUHABWA habitent une tenure de 50 ares. Le sous-chef NYARWAYA leur a donné une nouvelle propriété de 2 Ha dans les herbages vacants de la sous-chefferie. KUTA fait remarquer qu'il faudra beaucoup de temps et d'effort pour rendre fertile ce maigre pâturage de flanc de colline et qu'en attendant lui et les siens doivent louer quelques champs).-

2°/ Tenure agricole (isambu) concédée à GAKWAYA, serviteur de RUPARI:

80 ares. RUPARI sous-loue trois champs d'une superficie totale de 25 ares à NYIRAMAFUBU (90 frs de loyer annuel) MURASANKWAYA (50 frs annuels) et KAEEMA (80 frs annuels)

GAKWAYA, serviteur de RUPARI s'acquitte de ses obligations de détenteur de bétail (unugaragu) mais n'est obligé à aucune prestation supplémentaire du fait de sa tenure agricole.

NGIRAMUTWA, également serviteur de RUPARI, est l'intendant du domaine. Il est autorisé à mettre en culture les parties non cultivées et ne doit à son maître, du fait de sa charge, aucune prestation de serviteur.-

La tenure agricole de RUPARI est plantée de plusieurs bouquets d'eucalyptus, lesquels, même en tenant compte de la moins-value agricole du sol, sont de rapport intéressant. Les perches se vendent de 5 à 10 frs pièce, les arbres de construction de 20 à 30 frs pièce.-

Conclusions.

La tenure agricole de RUPARI est un exemple de propriété de rapport dans une région surpeuplée. Les agriculteurs à l'étroit dans leur lopin familial louent au dehors des terres de culture- C'est l'utilisation que RUPARI donne à sa tenure.-

Un éleveur était autrefois moralement obligé d'assurer l'établissement de ses serviteurs. Ceux-ci ne devaient de ce fait aucune prestation supplémentaire. Comme en pratique dans les régions d'occupation européenne, les serviteurs ne rendent presque plus de services à leur maître, leur établissement dans le domaine de celui-ci constitue aujourd'hui le seul moyen d'en obtenir du travail.-

Lorsqu'un établissement est concédé à un tiers dans une tenure agricole, ce tiers est obligé à deux jours de travail par semaine au profit du bailleur. Le sous-chef NYARWAYA et le chef RUSAGARA nous affirment que cette règle

est de stricte application et d'ailleurs sanctionnée par les Tribunaux. Le rachat de ces prestations est fixé à 10 frs par semaine. Ce taux, d'après ces notables, n'est pas excessif. Car celui qui reçoit un lopin de terre de 30 à 60 ares bénéficie généralement d'une bananeraie, ou sinon peut en planter une, et le rapport d'une petite bananeraie de 10 ares, dans la région naturelle du Ewanamukal est de 100 frs par mois.-

ENQUETE N° 19

Description du champ militaire de MUTWICAR'ABAMI (GATETE)

Territoire d'ASTRIDA.

Le Mvejuru défendait sa frontière de l'Akanyaru contre les Barundi en y entretenant trois garnisons dans les camps militaires de MUTWICAR'ABAMI (Gatete) Gaharanyonga et Munazi. Les camps de GAHARANYONGA et MUNAZI (Joma) construits sous le règne de MUTARA I furent abandonnés sous celui de RWOGERA parce que les invasions des Barundi avaient cessé de ce côté.- Le camp de MUTWICAR'ABAMI, construit à la même époque, est de beaucoup le plus important et dura plus longtemps. Il ne fut supprimé que sous le règne de MUSINGA.-

Description.

Le lieu dit MUTWICAR'ABAMI (à la réunion des Bami) fut ainsi nommé parce que MUTARA I NSORO du Ruanda et MUTAGA de l'Urundi, s'y rencontrèrent à plusieurs reprises et y possédaient chacun une résidence: On montre les ficus qui en formèrent l'enceinte. Le camp était situé sur la ligne de crête NYANZA (Gatete) au lieu dit NYARUTEJA d'où la vue surplombe les premières collines qui bordent l'Akanyaru du côté du Ruanda.

Au sommet se trouvait la demeure du chef du Mvejuru BIYENZI, au lieu dit AKABEGA (du nom du clan Abega de Biyenzi). Elle comprenait une hutte et quelques dépendances entourées d'une haute enceinte. Le tout semblable à la résidence ordinaire d'un notable. Tout autour se pressaient les logements (indaro) de ses pages et des batutsi de son armée. Le camp des batutsi se prolongeait sur la crête NYANZA - NYARUTEJA et ses contreforts latéraux sur une distance de trois cents mètres. Au delà, (sur quelques huit cents mètres) c'était le camp des bahutu (lieu dit AKAGAKUNDO). Les huttes en étaient plus ou moins alignées et groupées en quartiers habités par les guerriers des diverses collines du Mvejuru. En face de MUTWICAR'ABAMI au lieu dit KUKIGWA (Ruhororo-Nyaruteja), sur une crête latérale, existait un second camp de Bahutu, disposé

sur 600 m x 500 m.

A proximité de l'éminence AKABEGA se trouvait le camp de MUTARA-NSORO qui fut ensuite habité par le Mwami LWABUGIRI. LWABUGIRI aimait à résider dans les camps militaires frontières.-

Organisation.

L'effectif total des hommes d'armes qui aurait séjourné en permanence dans le camp approcherait un millier d'hommes - dont trois cents batutsi. La durée du séjour était de deux mois pour les batutsi et d'un mois pour les bahutu. Passé ce délai, les familles des intéressés envoyaient un de leurs membres assurer la relève. Quant aux batutsi membres de l'IMVEJURU, originaires de provinces lointaines, ils séjournaient parfois une année.-

Ce camp de même que les autres camps du Mvejuru était uniquement occupé par des hommes de la formation (Ingabo) des IMVEJURU. Des guerriers (Ingabo) d'autres formations s'y trouvaient aussi mais en qualité de vassaux attachés à leur suzerain, lequel était un Imvejuru tenu d'accomplir un temps de service au camp frontière.-

Le chef BIYENZI commandait le camp. Ses pages constituaient la chevalerie de ces gardes frontières et sa garde particulière. Ils assuraient également le service de sentinelle au camp voisin du Mwami.-

Le camp entretenait deux services de guet, l'un sur un contrefort de NYARUTEJA, l'autre à proximité d'un gué de la rivière Akanyaru. Les hommes de garde se relayaient toutes les douze heures. Les abatasi (espions) recrutés parmi les bahutu de la région, avaient pour mission de patrouiller aux environs de l'Akanyaru pour épier ce qui se passait chez l'ennemi: Un camp militaire Murundi faisait face à MUTWICAR'ABAMI.

Des patrouilles protégeaient également les cultivateurs et les troupeaux qui se trouvaient sur les premiers escarpements de l'Akanyaru.-

Les batutsi étaient accompagnés de leurs serviteurs qui assuraient le service domestique et les suivaient au combat.-

Chaque sous-chefferie du Mvejuru occupait un quartier (une rangée) de huttes dans un des deux camps (AKAGAKUNDO et KUKIGWA) dont elle devait pourvoir à l'entretien. Le ravitaillement des guerriers bahutu était assuré par leurs familles. Les guerriers qui n'étaient pas de service occupaient leur temps, principalement les batutsi, en exercice de saut, de tir à l'arc ou à la chasse.-

ENQUETE N° 20.

Domaine pastoral de KANYAMUGARA de la colline GAKOMA

Buhanga- ASTRIDA)

I. Historique.

KANYAMUGARA occupe avec sa famille un domaine de 90 Ha situé à GAKOMA sur un des derniers contreforts qui bordent l'Akanyaru.-

La lignée des descendants de KANYAMUGARA à GAKOMA s'établit comme suit:

GATARE umushambo

NYAKAVUBYI

NZABONIMANA

^
RUKABURAMBUGA

KANYAMUGARA.

Au début du 19^e siècle GATARE quitta le NDORWA avec ses troupeaux et parvint au BUHANGA à la colline GAKOMA où le chef politique local RUKUNGIRA, moyennant le paiement d'une génisse, l'autorisa à s'établir. Le Ndorwa était régulièrement razié à l'époque par les Bami du Ruanda GATARE jugea préférable de passer dans le camp du plus fort et de mettre ses troupeaux en sûreté au Ruanda.-

KANYAMUGARA affirme que son ancêtre GATARE n'avait pas de suzerain- les vaches amenées au Ruanda auraient été des vaches qui lui étaient personnelles.-

II. Description.

La superficie totale du domaine pastoral est approximativement de 95 Ha. La partie cultivée se chiffre à 2 Ha50

Le domaine est habité par KANYAMUGARA, le père, SENGABO son fils, et actuel chef de famille qui possèdent chacun un vaste kraal et une habitation situés dans les herbages en bordure de la partie cultivée. A proximité se trouve la hutte de SEMUSHI, le gardien de bétail. Dans la bananeraie, qui couvre la majorité des terres de culture, habitent les frères de SENGABO: MUSUHUKE et BARIBUTSA chacun établi et ayant famille. La hutte de MUGENZI, frère décédé, est habitée par ses fils KAMANDWA et BWANAMUDOGO qui sont adultes, leur mère et deux enfants en bas âge. BENEMPINCA qui est un ami vaguement apparenté réside également dans ce hameau.

KANYAMUGARA qui est un vieillard, a remis depuis quelques années ses fonctions de chef de famille à son fils SENGABO et a distribué à ses enfants leur part de bétail.

SENGABO détient 24 vaches et 8 veaux;

BARIBUTSA " 13 " " 4 "

MUSUHUKE " 5 " " 1 " (le bétail de MUSUHUKE fut exterminé en 1950 par la trypanosomiase, les vaches qu'il détient actuellement sont celles que ses frères lui ont cédées).-

La famille du défunt MUGENZI possède 9 vaches et un veau, répartis comme suit:

BWANAMUDOGO, l'aîné (22 ans) trois vaches;

KAMANDWA (19 ans) deux vaches.

Les deux enfants en bas âge: 4 vaches et un veau- confiés à BWANAMUDOGO.-

Quatre vaches appartenant à des serviteurs (abagaragu) pâturent avec le bétail de KANYAMUGARA et des siens. Le troupeau qui se trouve dans les herbages du domaine compte donc cinquante cinq vaches et quatorze veaux.-

A la saison sèche, les pâturages de vallée sont fermés au bétail. La colline est grevée d'un droit de pâture au profit des vaches du Mwami. Ce droit porte sur un tiers des herbages de vallée à la saison sèche et la moitié des champs de jachères de sorgho. SENGABO ne fait pas mystère que, comme le gardien des vaches du roi est un ami de la famille il lui abandonne l'entièreté des herbages(la sous-chefferie possède d'autres herbages plus vastes) et des jachères de sorgho. Mais pour cette dernière complaisance, il se fait payer suivant la tradition: un pot de bière. Les vaches de SENGABO et des siens profitent également des "ibisigati" des tenures des trois serviteurs (abagaragu) qui habitent aux environs.-

La partie agricole du domaine: 2 Ha 50 est partagée en parcelles exploitées individuellement par les membres de la famille. Seul SEMUSHI, le gardien de bétail, ne possède pas de tenure agricole, mais l'usage de trois champs. Tous les fils et petits fils adultes de KANYAMUGARA, ainsi que SEMUSHI possèdent dans les plantations groupées de la sous-chefferie des champs de manioc et de patates douces.-

KANYAMUGARA et SENGABO nous déclarent que depuis six générations tous les membres de leur famille habitent le domaine et qu'ils ne connaissent pas de parents directs qui aient été fonder un autre établissement. " Il continuer à en être ainsi tant que les enfants s'entendront" concluent ils. Les vaches pâturent en commun et les terres à usage agricole seront partagées suivant les nécessités de chaque famille.-

Interrogé sur la situation de SEMUSHI, son serviteur, SENGABO précise qu'il lui cède le lait de deux vaches, l'habillement et paie son impôt.

SEMUSHI dispose de trois champs, dans la partie agricole indépendamment des cultures imposées qu'il effectue

dans les plantations groupées de la colline, SENGABO lui a cédé l'usage de la moitié de sa caféière pour " lui permettre de s'acheter une houe avec la vente du café".-

III. Commentaire.

Le domaine pastoral de KANYAMUGARA constitue un exemple d'établissement familial de petits batutsi. Nous avons touché ici un type, selon toute apparence, fort ancien d'appropriation du sol par le pasteur. La famille de KANYAMUGARA vit depuis près de 150 ans à GAKOMA dans le mode d'association communautaire que nous avons décrit.-

La seule réforme récemment introduite dans le "modus vivendi" de cette lignée est l'entreprise des cultures alimentaires imposées qui ne sont d'ailleurs pas pratiquées dans le domaine familial ainsi que l'entretien d'une caféière de rapport.-

Emigrants de Ndorwa, appartenant à un clan étranger et noble, isolés dans la savane du BUHANGA, les descendants de GATARE ont continué à vivre entre eux et ont préféré, très sagement à leur point de vue, ne pas installer de serviteurs dans leur domaine. C'est cette prudente réserve qui leur a permis de conserver leur bien intact et de perpétuer un mode d'existence ancestral.-

La colline GAKOMA compte plusieurs éleveurs venus autrefois du Ndorwa, et un plus grand nombre de bahutu, leurs serviteurs. Interrogée collectivement, ils nous ont confirmé que la raison de l'émigration de leurs ancêtres était le souci d'échapper aux razzias des rois du Ruanda et de se mettre du côté du plus fort. Les Bami de l'époque les auraient de préférence installés loin de leur habitat d'origine, pour éviter qu'ils ne soient tentés de rentrer chez eux, opinent les uns, pour empêcher la création d'une cinquième colonne à proximité des frontières, disent les autres.-

La prétention de la famille de GATARE de posséder du bétail propre (inyarulembo) à l'origine est à retenir. Les anciens groupements familiaux de pasteurs revendiquent souvent la propriété entière de leur bétail et déclarent n'être inféodés à aucun chef politique.-

ENQUETE N° 21.

Tenure agricole de SEBAZUNGU à la colline GAKOMA (Buhanga)
Territoire d'ASTRIDA.

I. Historique.

SEBAZUNGU occupe une tenure d'I Ha 90 à la Colline GAKOMA.

La lignée des descendants de SEBAZUNGU à GAKOMA s'établit comme suit:

MIGENDO

GASHAKO

IMUBANZI

BUYOBA

CYEZA

NTAMUSHABWA

SEBAZUNGU.

GASHAKO, fils de MIGENDO, quitta le Ndurwa à la suite de son maître lorsque les razzias répétées des Bami du Ruanda rendirent la situation intenable. GASHAKO obtint du représentant politique (dont Sebazungu ignore le nom) une tenure agricole qui est restée l'apanage de sa famille jusqu'à ce jour. Cette cession a été gratuite.-

II. Description.

SEBAZUNGU partage sa tenure familiale 1 Ha 90 avec son cousin MAFANGA. Le fils de SEBAZUNGU, SEBATASHYA, habite dans le kraal de son père et cultive la partie que SEBAZUNGU s'est réservée dans la tenure. SEBAZUNGU possède trois vaches qui pâturent avec celles de son maître SEMIGURA.

C'est NTAMUSHABWA, son père, qui s'est engagé comme serviteur chez SEMIGURA. A la saison sèche, le troupeau de NTAMUSHABWA vient pâturer les jachères de sorgho de la parcelle de SEBAZUNGU.-

MAFANGA a deux maîtres: MAHUGURE dont son père reçut une vache et BAPFAKURERA chez qui il a été engagé lui-même comme serviteur. Les six vaches que MAFANGA détient de ses deux maîtres pâturent avec celles de BAPFAKURERA dans le domaine de celui-ci. En contrepartie, MAFANGA, supplémentairement à ses obligations prévues par le bail à cheptel, assiste BAPFAKURERA dans les corvées de construction du Kraal des vaches du Mwami (auquel BAPFAKURERA est tenu parce qu'il habite une colline (LAMBANA) que le Mwami s'est réservée comme pâturage pour ses troupeaux personnels)-.

La tenure agricole de SEBAZUNGU mesure, comme il a été dit, 1 Ha 90. SEBAZUNGU s'en réserve approximativement 1 Ha. Son cousin MAFANGA a l'usage de 90 ares. Sebazungu et Mafanga ont cultivé dans le domaine collectif de la colline des patates douces et du manioc.-

Sa tenure étant entièrement plantée de bananiers, Sebazungu loue à un voisin un champ de 12 ares pour y cultiver du sorgho, culture qui ne saurait être exécutée dans une bananeraie. Pendant le second cycle agricole de l'année Sebazungu y cultive des haricots.-

Les redevances payées annuellement par Sebazungu sont

une petite cruche de bière, un panier de haricots, un panier de sorgho. MAFANGA loué à des conditions identiques un champ sensiblement égal.-

III. Commentaire.

La tenure agricole de SEBAZUNGU ne diffère pas de celles décrites précédemment. La principale source de revenus de cette tenure est sa plantureuse bananeraie qui, d'après les déclarations des intéressés, rapporte en moyenne septante cruches de bière par an. Sebazungu et Mafanga utilisent trente cruches pour leur consommation personnelle, pour désaltérer les travailleurs qui les assistent aux cultures et aux constructions de huttes ou pour être bues dans les cérémonies familiales. Ils vendent annuellement quarante cruches soit un rapport de 40 x 60 frs = 2.400 frs.

ENQUETE N° 22.

Description d'un domaine forestier (Ubukonde) au BUFUNDU

Colline MUSE(Territoire d'Astrida)

I. Historique.

TUBAGA, umuhutu, originaire de MUSE possédait trois terres forestières (Ubukonde). La première achetée au prix d'une chèvre, au chef pygmée BUSWEGE, chef de clan qui résidait à GASWALENDA, était un éperon de colline nommé KUMUKAKA situé en bordure de la forêt. L'abornement fut fait au moyen d'entailles pratiquées à des arbres repères. SEGATWA, frère de GATWA, s'établit dans le terrain ainsi obtenu acquittant deux hoes à RUBAGA. KUMUKAKA est actuellement habité par la famille de RUBAGA et de SEGATWA. Aucune redevance n'est acquittée par ces derniers.- Le second domaine (Ubukonde) KUMUJUGA fut acheté au prix d'un mouton au même mutwa BUSWEGE - RUBAGA y installa une de ses femmes- dont la descendance occupe cette possession.- Le troisième domaine (Ubukonde) GASWALENDA est d'origine inconnue.. Mais vraisemblablement acquis au même mutwa. Il est occupé par la descendance de RUBAGA, ses apparentés et ses alliés.-

Le chef de famille de cette branche de la lignée de RUBAGA est son fils NSANZIMANA - NSANZIMANA possède un domaine personnel (MUKINTOBO) en lisière de l'actuelle limite de la forêt qu'il a acquis au pygmée "NYIRISHYAMBA" au prix d'une chèvre.-

II. Description.

Le pic de colline " GASWALENDA" mesure approximativement 120 H₃. Il est occupé par 18 adultes possédant huttes et cultures: GASALENDA, BAGABO, MUNYANCEYO, NYIRINKINDI, SEDOLO, NSANZIMANA, BAIGURIKA, NDUTIYE, NYIRARUGURINTURO, NYAMUSHI, RUHUGURA, KAYIBWAMI, BIGIRIMANA, SENGUGE, GASOKE, LBONYINGABO, SEBINEGO et RUSINGIZANDEKWE.

Tous ces agriculteurs sont apparentés à GASALENDA. Leurs habitations sont disséminées sur la crête principale ou les contre-forts latéraux de GASVALENDA.-

III. Conclusions.

- Une partie de forêt destinée à être mise en culture s'obtient, chez les Bakiga du Bufundu en acquittant un chèvre ou un mouton au chef des pygmées pour le rachat des droits de chasse et de piéçage qu'il détient sur la forêt.

- L'abornement est réalisé concurremment avec le chef.

- Le chef de famille mukiga mis en possession de ce bien en cède des parcelles à ceux qui viennent les solliciter moyennant le versement d'une redevance d'établissement (amata y'ikibanza) une ou deux houes et une cruche de bière. Les acquéreurs sont ensuite exemptés de toutes redevances. Tout au moins au Bufundu d'Astrida.

- Les cultivateurs qui viennent ensuite solliciter des terres de culture doivent verser une dîme sur les récoltes.

Le lieu dit GASVALENDA qui se trouve actuellement à 12 Km de la lisière de forêt, a été acquis par RUBAGA, il y a moins de cinquante ans.

Le recul moyen annuel de la limite de la forêt est donc approximativement de 250 m.

Les clans des Basinga, Bahennyi, Bakomane et Butsi qui groupaient les Bakiga de la colline MUSE ont été rattachés à la formation des INDENGABAGANIZI dont MUSINGA lui-même faisait partie. Ils devaient fournir de la bière comme tribut aux pages de cette milice.-

ENQUETE N° 23.

Etude du domaine pastoral de BUCYANAYANDI à GASAMBU

(Province du Biru) Territoire de Shangugu.

I. Historique.

La généalogie de la famille dont BUCYANAYANDI est le chef s'établit comme suit:

BWUYO

MANYWA

KATEGO

RUKWEBE

NYANTANGA

MASONGA

BUCYANAYANDI.

MANYWA quitta le Gisaka il y a environ 150 ans (sans doute pendant les expéditions guerrières de KIGERINDABARASA) et vint se présenter avec les siens au Mwami qui lui assigna comme résidence le Kinyaga le mettant à la disposition du chef mututsi local (vraisemblablement RUKORO). La famille de MANYWA fut englobée dans l'Ingabo local des Biru et servit dans les camps frontières.

MANYWA obtint à GASAMBU un vaste domaine pastoral. BUCYANAYANDI nous déclare que les siens ont conservé le souvenir qu'à l'origine ils étaient venus du Gisaka sans serviteurs bahutu. MANYWA commandait un petit groupe familial de pasteurs qui prenaient soin eux-mêmes de leurs troupeaux et vivaient sous l'autorité de leur chef de famille.-

Installée à GASAMBU la famille de MANYWA engagea petit à petit des indigènes " bashi" comme serviteurs. Ils achetaient également des esclaves femmes et filles à leurs voisins du Kivu contre paiement de taurillons.-

Les serviteurs (abagaragu) possédaient leurs cultures propres dans la partie du domaine réservée à cet usage- ils établirent également quelques champs dans les herbages voisins de la RUZIZI mais personne n'y habitait car on craignait les incursions nocturnes des riverains congolais. Un rigoureux service de sentinelle était organisé pour assurer la garde du bétail rentré de nuit dans le kraal.-

En leur qualité d'éleveurs et de membres de l'Ingabo des Biru, la famille de MANYWA ne dépendait que du chef de cette formation, qui était en même temps chef de cette marche frontière- à qui elle faisait parvenir directement le tribut d'Ikoro. Un veau femelle pour les éleveurs, cinq tresses de raphia pour les serviteurs bahutu.-

Les serviteurs des éleveurs batutsi, étaient tenus d'accomplir hebdomadairement des jours de corvée, soit un jour de culture et un jour où ils exécutaient des travaux divers que leur maître leur commandait - Les gardiens

de bétail n'accomplissaient aucun autre service.-

La peste bovine de 1890 anéantit les troupeaux de toute la région. Plus de troupeaux, plus de concessions d'herbage. Il fallut de nombreuses années aux éleveurs batutei pour reconstituer leurs troupeaux par des bovins originaires du Bunyabungo qu'ils y razièrent ou qu'ils échangeaient contre des chèvres et des moutons. Le cheptel étant peu nombreux, les herbages devinrent communs pour tous les détenteurs de vaches des collines. Il en fut de même pour les jachères de sorgho (ibisigati).-

II. Description.

Le domaine de la famille de MANYWA dont le chef de famille actuel est BUCYANAYANDI comptait approximativement 300 Ha dont 210 Ha de pâturage et 90 Ha à usage de culture.-

Les terres de cultures sont constituées aujourd'hui par un bloc de cultures individuelles que pratiquent les membres de la famille de BUCYANAYANDI et les 30 serviteurs (abagaragu) issus des premiers domestiques "bashi". Tout ce monde reste soumis à BUCYANAYANDI, chef de famille dont l'autorité persiste sur les terres de culture (90 Ha) du domaine.

Lorsqu'un décès se produit, c'est BUCYANAYANDI et non le sous-chef local qui dispose de la terre du défunt. Dans le domaine familial c'est lui qui établit ses frères, accorde la vache de dot pour le mariage de ses serviteurs.

Mais pour le domaine public: impôt, justice, cultures, les membres de cette " gens" dépendent individuellement du sous-chef local. Le chef de famille conserve un rôle d'intermédiaire pour le partage des corvées et des prestations.-

Les 210 Ha de pâturage qui faisaient partie du domaine familial ont été rattachés à la sous-chefferie voisine de NYAMAGANA. Mais BUCYANAYANDI et les siens conservent, au même titre que les autres éleveurs du versant ouest de NYAKALENZO, le droit d'y faire pâturer leurs vaches. Il conserve aussi le droit aux jachères de sorgho, situées dans la partie agricole du domaine et dans les quelques champs cultivés au milieu des herbages.-

III. Conclusions.

De nombreux groupes de pasteurs du Gisaka et du Ndorwa quittèrent au cours du 18^e siècle, leur pays régulièrement razié par le Mwami du Ruanda, pour passer dans le camp du plus fort. Ils devaient obligatoirement être présentés au Mwami qui se les attachait en qualité de vassal direct ou les cédait à des chefs. Les pasteurs du Gisaka et du Ndorwa furent souvent envoyés aux confins du royaume face à l'Urundi (Buhanga-Ndara-Mvejuru) ou au Bunyabungo (rives du Kivu) pour y constituer les garnisons frontières et réaliser les premiers peuplements hamites.

L'organisation de ces groupes de batutsi primitifs était familiale. Les membres de la communauté veillaient personnellement sur leurs troupeaux. Ils avaient peu ou pas de serviteurs. Chez les notables seuls, une suite de clients faisait partie du train de maison.-

D'après les renseignements que nous fournissent les anciens, les premiers groupes de batutsi étaient uniquement pasteurs. Ils vivaient du produit de leurs troupeaux mais pratiquaient aussi l'échange (kubadika) de lait et de beurre contre les fruits de la terre. Ils engagèrent des " bashi " comme gardiens de bétail, plus tard ils firent cultiver à leur profit. En ce temps-là, on se procurait facilement des agriculteurs. Il suffisait d'une peau de vache ou d'une houe pour obtenir d'un mubutu deux jours de travaux par semaine de 5 jours. Lorsque la peau ou la houe était usée, le maître la remplaçait et le contrat continuait.-

Les éleveurs achetaient aussi des esclaves d'origine banyabungo. Les expéditions de LWABUGIRI en introduisirent un grand nombre dans le pays. On ne faisait pas de prisonniers mâles. Ceux-ci étaient massacrés quel que soit leur âge. Les femmes encore jeunes et les jeunes filles étaient emmenées en esclavage. Les Banyarwanda les employaient comme servantes et concubines. L'esclavage domestique fut officiellement aboli le 28 mars 1923. (1).-

La peste bovine de 1890 amena, avec la disparition du cheptel, la suppression des domaines pastoraux des batutsi dans le Biru. Cette province appliqua dans la suite le régime communautaire des pâturages. C'est du moins ce que déclarent les éleveurs locaux. Mais il n'est pas impossible que, vu l'abondance des pâturages, les domaines pastoraux n'aient jamais réellement été délimités.-

Le pouvoir des chefs de famille bahutu et batutsi reste prépondérant au Biru. Le sous-chef doit passer par leur intermédiaire pour répartir les corvées et les prestations, activer la rentrée de l'impôt. Ils jugent en conciliation les litiges de leurs gens. Ils partagent la jouissance du sol familial et sont responsables du bétail envers leur suzerain. C'est le père de la famille (dans le sens de chef de foyer) qui paie la dot de ses enfants, mais c'est le chef du groupe familial (dans le sens de lignée) qui donne les autorisations nécessaires.-

Lorsqu'un membre de la famille meurt sans descendants immédiats, ses biens fonciers ne retombent pas dans le domaine public (inkungu) de la sous-chefferie, ils sont repris par le chef de la famille qui les alloue à une branche collatérale. Le domaine public géré par les notables n'est approvisionné que par les biens provenant de successions en deshérence.

Les habitants du Biru fournissaient un tribut d'Ingabo à leur chef guerrier (Abiru) qui était en même temps chef de la région.

(1) Historique du Territoire de SHANGUGU.-

Les Bahutu y ajoutaient un tribut foncier aux notables: bière, nattes, etc...

Les représentants politiques batutsi choisissaient sur les collines des champs qu'ils faisaient cultiver sous forme de corvée à leur profit. Ils se réservaient de même des pâturages principalement après les feux de brousse du mois d'août (le choix des pâturages se faisait à cette époque) et des étendues de jachères de sorgho. En dehors de ces étendues réservées, le droit de pâture était commun à tous les détenteurs de vaches. Ce régime est encore en vigueur.-

Un usage qui est par contre aboli est celui qui autorisait les chefs et les sous-chefs à disposer d'un certain nombre de familles ou même de la population mâle de plusieurs collines pour assurer la construction de leurs kraals et de leurs huttes (On remarquera que la construction des kraals n'existait pas sous forme d'impôt guerrier (de l'arc).-

ENQUETE N° 24.

Ventes de terres de cultures dans le BUKUNZI.

- 1°. Exemple. Vente récente d'un champ de 30 ares et d'une maison en briques à KARAMBO, colline MUBORI.-

Le Kilongozi FIDELE BIDERI, au service du chef GITEFANA, avait en 1942 repris les fonctions et les biens fonciers du Kilongozi MUTIGITA, son prédécesseur. Lorsque GITEFANA en 1950 fut une nouvelle fois muté pour le BWANACYAMBWE, BIDERI le suivit. Au préalable, il vendit un champ de trente ares au muhutu NTLWIGENA pour la somme de 400 francs. Il vendit également la maison en briques qu'il avait construite et la parcelle. Le nouveau chef RWIYAMIRIRA Michel confirma ces ventes.-

- 2°. Exemple. Vente récente. Le Kilongozi MUTIGITA dont question plus haut se fit embaucher par GITEFANA qui lui donna une propriété: prise dans le domaine public (inkungu). En 1950 MUTIGITA suivit GITEFANA au Bwanacyambwe; il vendit la bananeraie qu'il avait plantée au prix de 2.000 francs.

Le chef RWIYAMIRIRA Michel qui voulait se servir de ces terrains en fut empêché par l'acheteur. L'affaire fut examinée par le tribunal de Territoire, puis renvoyée devant le Tribunal du Mwami. Elle n'a pas encore été jugée en dernier ressort.-

3° Exemple. Vente ancienne d'un terrain de culture à MUBORI.

BAPFAKURERA, umuhutu, umusindi, acheta en 1924 à GACONDO du même clan et de la même parenté que lui un champ de trois ares 8 au prix d'une chèvre et deux hoes. BAPFAKURERA donna également une houe au chef de famille SEBARERA qui avait marqué son accord à la vente.-

Le motif de la vente était que les chèvres de BAPFAKURERA, dont la hutte était située à 50 m. de là, ravageaient régulièrement ce champ de GACONDO.-

Le champ acheté par BAPFAKURERA est actuellement planté de bananiers et occupé en partie par une caféière.

Un exemple similaire a été décrit à la colline MUHONDO au Bumbogo (Enquête n° 10).-

4° Exemple. Vente d'une bananeraie à MUBORI.-

Le muhutu NSHUNGUYINKA a vendu en 1926 une petite bananeraie de 4 arcs au mututsi RWANYAGAPFUMU au prix d'une chèvre- L'acheteur a donné une houe au chef de famille.-

NSHUNGUYINKA est un muhutu, umusindi, de la famille de SEBARERA que nous avons cité dans l'exemple précédent. RWANYAGAPFUMU, mututsi, umusinga, est un éleveur qui habitait la plaine de la RUZIZI à BUGARAMA, région improprie à la culture du bananier.- À la mort de RWANYAGAPFUMU, son fils SENGANZO a hérité de ses biens et a confié l'exploitation de la bananeraie à SEGAMUNDE, son serviteur à MUBORI, lequel en tire annuellement 15 à 18 cruches de bière qu'il porte à son maître.-

Le chef de clan SEBARERA nous déclare: " J'ai autorisé mon frère aîné NSHUNGUYINKA à vendre cette bananeraie parce qu'il me disait avoir besoin d'argent". Comme nous objectons à SEBARERA que cette parcelle est ainsi perdue pour les autres membres de la famille, il nous répond que l'usage ancien a toujours autorisé les membres de la famille à vendre tout ou partie de leurs terres pour des motifs de voisinage ou de nécessité.

III. Conclusions.

Le Chef GITEFANA, pendant les années où il dirigea le BUKUNZI- BUSOZO, enregistra au Tribunal Indigène les ventes de terrain de cultures. Le chef RWIYAMIRIRI Michel, imprégné de l'esprit du Ruanda classique, s'y oppose parce que, selon lui, les parties disposeraient d'un bien qui ne leur appartient pas. - la terre du Ruanda tout entière étant propriété du Mwami.-

Michel RWIYAMIRIRI a tort car il contrarie un usage ancestral. Il avoue lui-même qu'il doit constamment

renvoyer des parties qui lui demandent de constater officiellement la vente d'un terrain. Les contractants d'adressent alors à des témoins privés.-

Le chef de famille SEBARERA nous confirme ce que les anciens du BUSOZO, BUKUNZI nous déclarèrent unanimement au cours de la réunion du 14 juillet à Mwezi: la vente des champs sur colline, la vente de parcelles agricoles a été de tout temps pratiquée au Bukunzi. C'est au chef du groupement familial à autoriser cette cession qui se faisait autrefois contre des chèvres et des boues; aujourd'hui contre de l'argent.

Ce sont les notables batutsi qui ont contrarié la vente des terrains car elle empêchait la formation du domaine public de la sous-chefferie (inkungu) qui est la plate-forme de leur pouvoir.-

D'autre part, les batutsi se sont efforcés de diminuer l'autorité des chefs de familles et de se les inféoder. Les représentants politiques batutsi, à l'origine, faisaient exécuter les travaux et les corvées par l'intermédiaire des chefs de famille. Très habilement ils surent opposer ces autorités les unes aux autres. Ainsi ils favorisaient un chef de famille puissant et rattachaient à son commandement un groupe voisin dont ils destituaient le représentant.-

Ils créèrent également une hiérarchie entre les chefs de familles. Ils parvinrent petit à petit à transformer la base de leur autorité qui ne porta plus sur leur parenté, mais sur une portion de colline où leur parenté habitait en majorité. Ainsi le pouvoir des chefs de famille ne fut plus personnel mais territorial et les sous-chefs les appelèrent leurs assistants (Ibilongozi).-

Le chef RWIYAMIRIRA Michel, à notre demande, releva dans sa chefferie du Bukunzi quelques ventes de terrains. Par sa lettre en date du 21.7.1952, il nous signale les cas suivants:

1/ NYAGAHAKWA, umutsobe, vendit une partie de son domaine agricole à RWAMIHIGO. L'acheteur et le vendeur habitent la colline RWINTARE dans l'apanage du chef de chefferie.

Dimensions du champ vendu: 45 ares. Prix: 900 frs.-

Motif de vente: NYAGAHAKWA avait été condamné à payer une somme de 900 frs. par le tribunal de chefferie du Bukunzi. Pour trouver l'argent nécessaire il vendit une partie de sa tenure.-

Le chef de famille MADARI marqua son accord et assista à la transmission de la propriété.-

2/ KAMEGERI, umusindi, vendit en 1936 un champ faisant partie de son domaine au nommé BONGWA, comme lui habitant la colline RWINTARE.-

Dimensions de la parcelle vendue: 7 ares. Prix: 160 frs.

Motif de la vente: KAMIGERI ne disposait pas de la somme nécessaire pour payer l'impôt, dans ce but il vendit un champ lui appartenant.

Le chef de famille RUKEMBA reçut 5 francs de l'acheteur et assista à la vente.-

- 3/ NJEJE, umuzigaba, vendit en 1950 une partie de ses terres au nommé NGARUYINKI.-

Dimension du terrain vendu: 15 ares- Prix: 400 frs.

Motif de la vente: De même que dans l'exemple précédent, NJEJE n'était pas en possession de la somme d'argent nécessaire pour acquitter son impôt de capitation. Il dut vendre une partie de son bien.-

- 4/ NJEJE était chef de famille et c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il autorisa une autre vente. Il s'agit d'un champ de 9 ares, faisant partie d'une succession mais trop petit pour être partagé entre les ayants-droit: les quatre fils du défunt. L'acquéreur le nommé KANYUNDO paye le prix fort: 550 francs.-

Le chef RWIYAMIRIRI Michel signale que l'usage de vendre des champs faisant partie de la tenure agricole d'un individu fut de tout temps pratiqué au Bukunzi. Par contre, dans la chefferie voisine du BUSOZO, les chefs de famille s'opposent à ces ventes et n'autorisent que la location de terrain.-

La vente d'une propriété entière n'est nulle part pratiquée.-

U

ENQUETE N° 25.

Domaine de M.HENEHENE à la colline SHANGI(Province Impara).

M.HENEHENE est le descendant du chef RWANTERI. Il détient par voie héréditaire un domaine pastoral de 50 Ha, lequel est actuellement entièrement cultivé. Ce qui fait que M.HENEHENE l'appelle "Isambu". Y habitent sept chefs de famille et trois veuves. Aucun de ces habitants ne paie de redevances. L'un d'entre eux est le serviteur de M.HENEHENE.

Dans la partie agricole personnelle de M.HENEHENE habite son domestique NYARUGABO, la tenure qu'il occupe comprend 11 ares de bananiers. Il preste en contrepartie deux jours de corvée par semaine. Cet usage nous est présenté comme général au Mpora.-

La colline SHANGI qui comptait autrefois de nombreux domaines de batutsi est actuellement occupée pour sa plus grande partie par des agriculteurs. Des herbages qui subsistent sont pâturés en commun par les vaches de tous les éleveurs batutsi et bahutu de la colline.-

Nous demandons aux notables pourquoi ces herbages ne continuent pas à être utilisés individuellement par les éleveurs dans le domaine duquel ils subsistent. Ceux-ci nous répondent que les éleveurs dont le domaine avait été entièrement cultivé réclamèrent à ceux qui bénéficiaient encore de pâturages de leur faire place. Les vaches pâturèrent ainsi en commun des superficies herbeuses de plus en plus restreintes.-

Succession. L'usage à SHANGI est de partager les terres du défunt en autant de parts que d'héritiers. L'aîné possède une part supplémentaire appelée "Ingaligali", une veuve ou une femme divorcée qui rentre dans sa famille sera installée dans l'Ingaligali.-

ENQUETE N° 26.

Domaine pastoral de NGENDAHAYO à MUHUHURI- Colline GISHYITA

Province Itabire.

I. Historique.

NGENDAHAYO, 70 ans, umututsi, umunyiginya UMUGANZU, descendant du Mwami RUGANZU-NDOLI, détient un domaine pastoral à MUHUHURI.-

Sa généalogie s'établit comme suit:

RUGANZU NDOLI

RUSATIRA

BUKAMBA

TONERO

RUTEGWA

KANEZA

GATWARE

MAYOMBO

MUDATSINDWA

MUSHUBIJE

NGENDAHAYO

Au cours des générations suivantes, le patrimoine de RUSATIRA fut partagé entre ses descendants. NGENDAHAYO, descendant direct de RUGANZU-NDOLI n'hérita de son père MUDATSINDWA que le domaine de MUHUHURI qui s'étend sur un contrefort de colline.-

NGENDA.HAYO ne se souvient pas à quelle formation guerrière les descendants directs de RUSATIRA étaient rattachés. Mais il sait que MUYOMBO, fils de K.NEZA et frère de GATWARE ainsi que sa descendance ont été choisis (gutorwa) pour faire partie de la formation guerrière des AB.KEMBA. Plus tard MUSHUBIJE, fils de GATWARE et oncle paternel de NGENDA.HAYO fut "prélevé" ainsi que les siens au profit de la formation guerrière des INZIRABWOBA de NKORONKO. Sous le règne de MUSINGA la parenté, délaissant ses chefs guerriers précédents, s'enrôla dans les AB.ZIMYA.-

II. Description.

Le domaine de NGENDA.HAYO totalise plus de 100 Ha. NGENDA.HAYO nous déclare que sa famille s'est toujours occupée elle-même de son bétail et n'a donc jamais installé de serviteurs dans son fief.-

Habitent MUHURURI trois fils de NGENDA.HAYO: RW.BUKWISI NZABIHIMANA et IYAMULEMYE. Le cousin de NGENDA.HAYO possède également une tenure.-

Le pouvoir politique a installé deux familles de batutsi cultivateurs et une famille de muhutu dans le domaine de MUHURURI.-

La famille de RUSATIRA possédait autrefois un nombreux bétail personnel, n'ayant pas voulu s'inféoder à un suzerain vacher. En 1900, la peste bovine anéantit ses troupeaux- NGENDA.HAYO alla solliciter auprès du sous-chef local KANYW.B.HIZI une vache en contrat de suzeraineté- depuis lors ses troupeaux se sont grossis des vaches de dot de ses sœurs et de ses filles- mais ces vaches sont devenues en raison de sa subordination, vaches de vassalité(ubugaragu). NGENDA.HAYO et ses fils détiennent 9 têtes de gros bétail. NGENDA.HAYO conserve le droit à l'entière-té de son pâturage en toute saison et aux rejets de sorgho.

Le chef FUNDI et KIMONYO sous-chef à GISHYITA, nous déclarent que, les terres de vallées étant entièrement cultivées, la fermeture annuelle des pâturages de colline se pratique dans le RUSENYI-ITABIRE au mois de septembre-octobre. Chacun est responsable de l'exécution de la mesure dans son domaine. Il n'y a pas de prélèvement annuel. Depuis fort longtemps les notables se sont réservés des étendues fixes de pâturages, et dans les mêmes zones des rejets de sorgho, qu'ils utilisent chaque année. Il s'agit donc d'un prélèvement définitif.(

Les notables nous signalent encore qu'à l'intérieur d'un domaine pastoral toutes les vaches de ceux qui l'habitent pâturent ensemble. Mais les éleveurs qui profitent ainsi des herbages du propriétaire du domaine doivent collaborer à la construction de son kraal, à la coupe des herbes de litière de bétail, à l'édification des huttes destinées aux veaux, etc...

Ce n'est pas le cas pour le domaine de NGENDIHIYO. Le seul détenteur vacher, le muhutu BUCYUKUNDI envoie sa tête de bétail paître dans les herbages du sous-chef.-

III. Conclusions.

1/ La famille de RUSITIRI a appartenu, selon toute apparence, à une formation guerrière ancienne, vraisemblablement déchue ou dissoute dont sa descendance a perdu le souvenir. Deux branches ont été successivement "prélevées" au profit des formations guerrières (Ingabo) "Ibakemba" et "Inzirabwoba". Mais, ainsi que l'explique un groupe de notables, sous le règne de MUSINGI, l'organisation guerrière perdit sa vitalité parce qu'il n'y avait plus d'expéditions en Territoire ennemi et que les chefs de ces formations ne se déplaçaient plus pour prendre contact avec leurs gens. Le rôle de cette organisation se limita ainsi à la collection du tribut guerrier (impôt de l'arc) du Mwami.-

Les familles de guerriers du Kinyaga, ne se sentant plus protégées par leurs chefs naturels, allèrent s'enrôler dans les rangs des formations locales telles celles des IBAZIMYA.-

Cette armée très répandue au Kinyaga mérite une mention.-

2/ Les Ibazimya étaient une formation guerrière que RUGIGI, frère de la reine mère NYIRATUNGA-NYIRAYUHI, veuve du Mwami MIBAMBWE, leva avec l'autorisation du Mwami YUHI-GAHINDIRO.-

RUGIGI se choisit en même temps un certain nombre de collines et reçut le troupeau des vaches IBIHEKO, que le Mwami MIBAMBWE avait constitué pour sa femme NYIRATUNGA. RUGIGI transmit ses pouvoirs à son fils MUYORANGIRO, son petit fils NYANDEKWE, son arrière petit-fils GIHINIRA. Ce dernier ne conserva des fiefs originaires de sa famille que la colline MBANDAMIKO au BWISHAZA. Il était ainsi une victime toute désignée pour perdre le commandement de sa formation guerrière au profit du premier chef local influent.-

MUSINGI plaça les IBAZIMYA sous la haute direction du chef RWIDEGEMBYA. GIHINIRA refusa de se soumettre et abandonna son commandement guerrier ne conservant que ses serviteurs. RWIDEGEMBYA confia alors cette formation à son représentant local RWANYONGA.-

3/ Il est frappant de constater que les batutsi du Territoire de Shangugu ne furent à l'origine pas inféodés à un suzerain vacher, et préféraient assurer eux-mêmes les soins de leurs troupeaux, sans recourir à des serviteurs bahutu. D'autre part, leur maintien effacé, leur vêtue modeste, leurs habitations semblables à celles des bahutu étonnent de la part de batutsi.-

L'explication suivante nous est donnée par un notable originaire du Territoire de Nyanza. Les batutsi de la

région naturelle du Nduga, centre coutumier du Ruanda, sous l'influence de la Cour et des grands ont acquis certaines traditions d'éducation et un mode d'existence plus raffiné; ils répugnent à exécuter personnellement des besognes serviles et malpropres, ils recherchent la fréquentation des gens de leur classe et l'entourage des grands éleveurs.-

Les batutsi disséminés dans les régions montagneuses, par contre, poursuivent traditionnellement l'existence rustique qui était sans doute celle des pasteurs à l'origine. Ils assurent personnellement tous les soins de leur bétail. Ils se privent même des services du domestique qui (chez les batutsi du Nduga) loge dans l'enclos du maître et vaque aux besognes du ménage. Les petits éleveurs de la montagne ont d'autre part le goût de l'indépendance et évitent de se lier à un suzerain vacher. Ils ont pénétré dans les régions voisines du lac Kivu comme guerriers des formations d'Ingabo. C'est en cette qualité que leurs chefs militaires leur ont partagé des herbages pour s'y établir. Ils ont continué à vivre sous la protection de ces chefs, qui assuraient la sauvegarde de leurs troupeaux. La peste bovine les ruina. Vachers sans vaches, ils furent réduits à cultiver pour subsister. Certains plus heureux ont pu se procurer du bétail nouveau en s'inféodant aux chefs politiques.-

4/ Le chef politique local bénéficie de tous les herbages qui ne sont pas occupés par des éleveurs. Il veille à ce que chaque éleveur, petit ou grand, puisse faire paître son bétail en proportion des possibilités en pâturage. Ainsi Bucyukundi a pu envoyer sa vache dans les herbages du représentant politique; ce fut vraisemblablement moyennant une rétribution.-

ENQUETE N° 27

Domaine forestier (Ubukonde) de MUGAMBI-Colline MURAMBA-

KAMBUYE lieu dit URUGEYO.

I. Historique.

La généalogie des ancêtres de MUGAMBI, umuhutu, du clan des Bagesera, s'établit comme suit:

BAZIMYA

BIREGEYA

KIMENYI La famille de BAZIMYA vivait au Gisaka, pays
SAGITWE qui au cours du 18 et 19^e siècles fut réguliè-
MUVUNYI rement dévasté par les Bami du Ruanda.
KARAMBA Après les expéditions destructives de KIGERI-
RUHIYE NDABARASA, KIMENYI, petit fils de BAZIMYA,
décida de se ranger du côté du plus fort et
il émigra en Ruanda. Il se fixa à SOVU dans
le Bunyambiriri, son fils SAGITWE s'avança
jusqu'à MWENDO au Nyantango.

MUSHIKAZI Deux générations plus tard, KARAMBA franchis-
sait la crête Congo-Nil et s'installait à TEMA
SAMURA dans l'Itabire. MUSHIKAZI quitta TEMA et dé-
fricha pour son établissement la forêt à
MUGAMBI. KAMABUYE Murembe.-

Les trois branches de la famille établies à SOVU ,
MWENDO et KAMABUYE restèrent groupées sous le commandement
de leur chef de clan GIHEMBANGARA établi à MWENDO lequel
était responsable de sa parenté pour le service guerrier.
Le groupement familial tout entier faisait partie de la
formation des LUBUGINA mais sa participation se bornait
à porter annuellement à son chef guerrier MUKAMI un tribut
de sorgho et de bière. Les redevances centralisées par
MUKAMI étaient dirigées vers NGERI, résidence du Mwami
LWABUGIRI au Nyaruguru.-

Au cours des campagnes de LWABUGIRI, au delà du Lac
Kivu, la participation guerrière de la descendance de
BAZIMYA se borna au portage des bagages.-

GIHEMBANGARA étant décédé sous le règne de LWABUGIRI,
son fils NTUNTERINYE lui succéda. Vint ensuite NDANYUZWE,
fils de NTUNTERINYE.-

Après que l'Administration Européenne eut supprimé
le tribut guerrier, l'autorité de NDANYUZWE sur les diffé-
rents tronçons de la famille périclita, faute d'objet.
Il ne subsiste actuellement que des relations de courtoi-
sie et l'interdiction de contracter mariage entre les
trois branches de ce groupement.-

Le tribut foncier qui se portait à la résidence roya-
le à RUBENGERI comprenait du sorgho, des haricots, de
la bière.-

Enfin, la corvée au profit des chefs de la terre
(BISANGWA et ses successeurs) était exécutée dans les champs
que ces notables se réservaient dans toute l'étendue
de la province.

II. Description.

MUGAMBI, chef de la branche établie à MURAMBA-KAMABUYE,

dirige trois propriétés foncières situées à :

URUGEYO : 120 Ha.
GITUTU : 50 Ha.
MWIGOMBA : 40 Ha.

Cette dernière exploitation n'a pas été conquise sur la forêt par la famille de MUGAMBI. Propriété en deshérence elle fut donnée par le sous-chef RWAMPFIZI à titre d'extension du domaine d'URUGEYO.-

MUGAMBI, chef de lignée commande aux chefs de famille suivants:

- 1/ SEMANYENZI, son frère aîné, dont le ménage compte trois épouses, onze enfants dont quatre fils mariés (neuf petits fils), trois filles mariées et quatre enfants mineurs.-
- 2/ KIMINDWA, fils de sa sœur, NDUTUWIGAYE, orphelin qui appartient à la famille de la mère, la dot n'ayant pas été acquittée. Kimandwa a deux épouses, quatre enfants déjà établis par mariages dont trois fils (trois petits fils) et une fille.-

SEMANYENZI et KIMINDWA occupent avec MUGAMBI le domaine principal d'URUGEYO.-

- 3/ SEGAKWERERE, son frère aîné, qui possède deux femmes et onze enfants.-
- 4/ KIBANGUKA, fils de sa grand' tante laquelle ne fut pas dotée.-

KIBANGUKA se trouve donc dans une situation semblable à celle de KIMINDWA. KIBANGUKA a deux femmes et cinq fils dont quatre mariés et treize petits fils.-

SEGAKWERERE et KIBANGUKA sont installés dans le domaine de MWIGOMBA.

- 5/ NTAWUKIRABO, son frère aîné, a deux épouses et neuf enfants, dont deux fils mariés (cinq petits fils). NTAWUKIRABO habite le domaine de GITUTU à NGOMA.-

Les étrangers qui détiennent des terrains agricoles (amasambu) dans ces différentes propriétés forestières sont les suivants:

RWATA, umubutu, umunyiginya, qui émigre de la colline KIBONWA au Eunyambiriri en 1938. Il sollicite de MUGAMBI à qui il était apparenté par sa femme, un établissement dans son domaine d'URUGEYO qu'il obtint contre une cruche de bière. Les premiers temps RWATA se contenta d'habiter URUGEYO et d'y entretenir quelques petits champs. Il pratiquait ses cultures en lisière de forêt. Le prix de

location annuelle à l'ayant-droit local était d'une houe et d'une cruche de bière. Plus tard RWATA groupa ses champs à proximité de son habitation dans une tenure agricole dont l'étendue est de 15 Ha jachères comprises. Pour cet usage, il cultive un jour par semaine dans les champs de MUGAMBI. Au moment des semis, il double cette prestation. A la récolte, il apporte une cruche de bière à celui qui est devenu son chef de famille. RWATA a sept enfants dont deux fils adultes et mariés qui habitent chez lui.-

- MUHINDANGIGA, originaire de NYANTAGARA dans l'Itabire, a émigré en 1943 pendant la famine et est venu s'installer à URUGEYO chez son beau-frère MUGAMBI. Il occupe une tenure de 12 Ha et donne à MUGAMBI les mêmes prestations et redevances que RWATA.-

MUHINDANGIGA a deux femmes, deux fils mariés, et trois jeunes enfants.-

- GIFEREGETI, umuhutu, umunyiginya, est originaire de la colline; il occupe un terrain à MWIGOMBA, ses deux fils GIFEREGETI et KANYIMULINDA cultivent alternativement un jour par semaine pour MUGAMBI, lequel reçoit également une cruche de bière à la récolte.-

- MVUNABANDI, monogame, père de quatre enfants dont deux fils mariés, occupe une tenure à GITUTU-NGOMA aux mêmes conditions que les autres usagers.-

MUGAMBI et SEMANYENZI détiennent respectivement quatre et trois vaches que leur a concédé leur maître, le sous-chef SAHHA à qui ils ont individuellement fait la cour.-

III. Conclusions.

L'établissement de ce groupement familial d'Abagesera dans la forêt de la crête Congo-Nil présente un schéma complet de l'organisation familiale d'un sous clan.-

L'autorité nominale sur tous les individus issus d'un ancêtre unique est exercée par un patriarche, que nous pouvons nommer chef de clan, en raison de ses pouvoirs religieux et familiaux, quoique le groupe qu'il commande ne soit qu'un tronçon de l'important clan des Abagesera.-

Sous lui trois chefs de lignée (abatwale b'inzu, littéralement chefs de maison) dirigent les trois groupes des descendants qui se fixèrent dans trois régions différentes. A MURAMBA-KAMABUYE, c'est le chef de lignée MUGAMBI qui commande à cinq chefs de famille établis dans trois domaines voisins- Chacun de ces chefs de famille a autorité sur ses descendants qui, lorsqu'ils sont mariés et établis, s'appellent chefs de foyers (nyirurugo).-

L'autorité sur le sol à MURAMBA-KAMABUYE appartient au chef de lignée.- C'est lui qui accorde des tenures aux étrangers et prescrit leur redevance- Nous verrons d'autres cas où ces droits sont au contraire exercés par le chef de

de famille, le rôle de chef de lignée se bornant aux relations entre les familles.-

Le régime de ce groupe d'habitages est donc près du régime classique primitif, les différents chefs de famille ne s'étant pas encore partagé les pouvoirs du chef de lignée- Le stade suivant voit les chefs de foyers exercer les pouvoirs d'usage et de disposition de leur parcelle, le rôle du chef de famille se bornant à défendre les intérêts communs de ses descendants et celui du chef de lignée étant devenu pratiquement nul- C'est la situation du régime foncier du plateau Ruandais.-

L'appropriation d'une partie de forêt et sa transformation en terres de culture peut être considérée comme une véritable propriété, dont le titulaire est le groupement familial qui l'occupe. Cette collectivité a en effet le jus usus et abusus et son titre d'origine est soit un droit d'occupation de terre vacante, soit un rachat des droits exercés par les premiers occupants (pygmées).-

Au Rusenyi, comme dans les autres chefferies du Territoire de Shangugu, la propriété forestière dénommée Ubukonde apparaît comme le stade premier de l'appropriation agricole du sol dont dérive la tenure agricole: isambu. Ce régime de propriété forestière ne s'est pas révélé jusqu'à présent dans nos enquêtes comme le système d'oppression féodale généralement décrit. C'est un mode d'exploitation au caractère familial prononcé. Les étrangers, admis dans le domaine, obéissent au chef du domaine et leur situation est celle d'un parent de rang inférieur. Ils participent sur un pied d'égalité à la construction en commun des huttes, à la fabrication de bière, à la transmission de messages, etc... Mais acquittent un prix de location pour leur parcelle. Le taux est généralement d'une journée de travail, c'est-à-dire le même que pour un terrain qui ne serait pas planté de bananiers. Si un tiers vient s'établir subéquemment dans le terrain qui a été mis en valeur en qualité de sous-locataire, il cultivera lui aussi une journée par semaine mais cette fois au profit du tenancier. Ce taux est porté à deux journées si le nouvel arrivant dispose d'une bananeraie. Une cruche de bière ou une légère redevance au chef du domaine, à titre de reconnaissance de suzeraineté est également acquittée dans ce cas.-

La situation d'occupant d'une terre forestière est semblable à celle de l'occupant d'une tenure dans le domaine agricole classique du Ruanda. La location d'une partie de tenure est également régie par des règles similaires. Ainsi le régime des terres forestières apparaît comme le stade primitif de la tenure agricole. Il ne présente pas la stabilité des propriétés qui ont été amaublées et fertilisées par le travail d'un grand nombre de générations. Un domaine forestier (Ubukonde) consiste en un certain nombre de cultures de pois, d'éleusine, de maïs, pratiquées superficiellement sur un sol encore embroussaillé par la végétation primitive. Ces cultures sont dispersées dans un certain rayon autour de la hutte. Les jachères sont largement pratiquées, sur un sol qui au surplus n'est jamais complètement dénudé.-

Dans chaque domaine forestier (Ubukonde) d'importantes superficies restent vacantes. Le chef de famille en dispose au profit de ses parents ou d'étrangers. Cette situation est donc semblable à celle du domaine public (inkungu) de la sous-chefferie du Ruanda classique. L'ubukonde pourrait donc bien être l'ancêtre de l'inkungu, et avoir été adopté par les notables batutsi pour créer dans les commandements politiques un domaine foncier commun, qui constitue l'assise de leur emprise sur les collectivités d'agriculteurs:

Il est caractéristique de noter que les représentants politiques batutsi, suivant leur politique habituelle d'infiltration et d'accroissement de leur pouvoir aux dépens des autorités familiales autochtones, tendent à limiter le pouvoir des chefs claniques par des règles empruntées à la coutume modifiée à leur profit.-

La coutume était qu'une propriété forestière, même laissée en friche, continue toujours d'appartenir à son chef, qui pouvait subséquemment la réoccuper ou la donner en location, à condition que l'abandon n'ait pas été prolongé. Actuellement les chefs batutsi ont limité l'application de cette règle au cadre de leurs commandements. Ainsi si un Ubukonde est en deshérence suite à l'extinction de la branche familiale qui l'exploitait, ils ne permettent au chef de famille de le céder en location à des tiers que s'il réside dans la limite de la sous-chefferie. Dans le cas contraire, ils le déclarent "inkungu" et en disposent personnellement. Ce fut le cas pour la famille de MUGAMBI qui, ayant abandonné son UBukonde primitif à la sous-chefferie TEMU, le trouva occupé par des agriculteurs que le pouvoir politique y avait installés et ne peut en recouvrer la possession.-

Le stade suivant qu'on relève dans les sous-chefferies déjà éloignées de la forêt, où l'occupation des terres est devenue plus dense, voit le notable disposer directement des terrains encore en friche dans les domaines primitifs d'Ubukonde.-

Relevons enfin que dans la parenté de MUGAMBI, divers de ses membres s'y rattachent matrilinealement, les enfants n'appartenant à la famille de la mère que parce que la dot n'a pas été acquittée. Les anciens nous déclarent que cette situation était courante autrefois. La dot convoitée par les parents de la jeune fille était une vache; le jeune homme versait les quatre hoes qui constituaient le prix d'une dot normale entre agriculteurs mais s'engageait en outre à acquitter subséquemment une tête de gros bétail (dot des éleveurs). Il y parvenait rarement et sa lignée perdait les enfants issus du mariage qui retournaient à la famille de la mère.-

x

x

x

Les Banyarwanda ont l'habitude de désigner les noms de lieux par des caractéristiques géographiques locales. Rares sont malheureusement, car elles constitueraient de précieuses indications pour l'étude foncière, les dénominations topographiques basées sur l'occupation humaine. La présente enquête nous révèle néanmoins que la Crête qui réunit les éperons de colline KAMABUYE (l'endroit pierrecieux) KIGUSA (?) TEMI ("l'essart"- l'endroit défriché) s'appelle MULINGIGA du nom du premier chef muhutu(NGIGA) qui s'y était installé après avoir occupé la forêt. NGIGA passe pour avoir été tué par le Mwami RUGANZU-NDOLI lors de la pénétration hamite. L'appellation MULINGIGA constitue donc plutôt un rappel historique car le lieu qu'il désigne se superpose aux trois crêtes latérales qui font partie du massif des sous-chefferies MURUMBA-TEMI. Ces crêtes portent les noms déjà cités empruntés à la topographie locale.

2

ENQUETE N° 28.

Domaine pastoral de MATABARO à MABANZA-Chefferie Bwishaza.

Territoire de Kisenyi.

I. Historique et généralités.

Le domaine de MATABARO a été choisi par un groupe d'anciens du Bwishaza pour illustrer les données du régime foncier local qu'ils exposèrent au cours de la réunion du 25 juillet 1952 à RUBENGERA.-

KINARI est l'ancêtre des Abasinga Abahamba auquel se rattache la famille de MATABARO. La généalogie de ses descendants immédiats a disparu des mémoires. MATABARO et les anciens de sa famille sont néanmoins capables d'établir douze degrés d'ascendants, ce qui, compte tenu de ce que RUZIBAGIZA, père de MATABARO, a connu le règne de LWABUGIRI? couvre une période de plus de trois siècles.-

Cette généalogie s'établit comme suit:

KINARI

.

.

MPURIRA

KAKIRA

NKURUKUMBI

GATWA

BISIMATA

NYAGASAZA

KANTAMITARI

CYUBAHIRO

NYAMUHAMB

MISHAMATA

RUZIPAZIGA

KANYAMUHENJA

MATABARO.

Le clan des éleveurs des Abasinga abahamba est venu de l'étranger à une date indéterminée. Il s'est installé aux environs de KINIHIRA, au Kabagari. Une branche a franchi la crête Congo-Nil et est venue occuper les herbages limitrophes de la forêt sur le versant du lac Kivu. Les anciens affirment que leur arrivée est antérieure à l'expédition guerrière du Roi RUGANZU-NDOLI et constituait une occupation pacifique de pâturages sur lesquels les " Bahinza" (chefs) indigènes n'émettaient pas de droits. Ils se réclament d'un des plus anciens clans hamites, celui des Abasinga-basangwa-butaka- dénomination dont mes informateurs tirent argument pour établir leurs droits sur le domaine foncier mais dont il semble plus logique de déduire que ce clan mututei a été métissé à son origine. Il proviendrait en effet de l'union d'agriculteurs bahutu, premiers possesseurs du sol avec des hamites. (cfr généalogie de la noblesse du Ruanda du R.P. Léon Delmas, page 161).-

Quoi qu'il en soit, la famille de MATABARO ne peut prétendre que son arrivée au Bwishaza est antérieure à

la conquête des régions limitrophes du lac Kivu par le Mwami RUGANZU-NDOLI (fin du 16^e siècle) puisqu'elle la situe au temps de NYAGASAZA. Soit approximativement pendant la seconde moitié du 18^e siècle.-

NYAGASAZA s'arrêta à MUGERI, son fils KANYAMITARI s'avança jusqu'à MBANDAMIKO, son petit fils CYUBAHIRO s'installa à MABANZA; il y laissa son fils NYAMUHAMBWA et émigra une nouvelle fois pour la colline voisine BISYO. Ainsi la descendance de MPURIRA en Bwishaza est actuellement séparée en deux branches, celle de MABANZA et de BISYO.

La province du Bwishaza a été colonisée par des éleveurs transfuges du Ndurwa et du Gisaka qui y furent envoyés par les Bami successeurs de RUGANZU-NDOLI. Nous avons déjà relevé ce fait pour les chefferies du Territoire de Shangu-gu. Mais les anciens précisent que la plupart des éleveurs appartenant aux clans des Abagesera, Abashambo du Gisaka et du Ndurwa sont venus s'installer directement au Bwishaza en profitant d'une autorisation générale d'établissement sans s'être présentés au Mwami. C'est vraisemblablement ce courant que suivirent les Abasinga-Abahamba lorsqu'ils quittèrent le Kabagali pour le Bwishaza.-

M.T.BIRO affirme qu'avant la création de la province royale de RUBENGERA chaque éleveur était son propre maître dans les limites de son domaine. Le lien qui le rattachait au pouvoir central était d'ordre guerrier. La plupart des Batutsi appartenaient à la formation guerrière des ABAZIMI. Ils n'étaient pas les vassaux de leur chef d'Ingabo. Car ils n'avaient pas reçu de vaches à titre personnel. Leurs troupeaux n'étaient composés que de bétail propre (imbata ou ingabo). Ils donnaient à leur chef guerrier les prestations et services ordinaires de ces groupements. Du point de vue foncier: terre et bétail, ils étaient donc indépendants.-

Comme nous l'avons déjà relevé au Rusenyi, les batutsi du versant du Kivu avaient peu de serviteurs (abagaragu). Ils n'autorisaient l'installation dans leur domaine que de leurs gardiens de bétail dont les femmes entretenaient quelques cultures pour la consommation du ménage. Ces batutsi pratiquaient l'échange (KUBADIKA) de lait et de beurre du bétail contre les produits de l'agriculture. Ils se procuraient facilement de la main-d'oeuvre locale à des conditions dérisoires.-

L'établissement de la descendance de MPURIRA à MABANZA était une situation de fait. Le domaine n'avait jamais été délimité.-

Lors de la création de la province royale de RUBENGERA les représentants du chef de la terre et du chef de pâturages firent le relevé du domaine herbeux et du domaine agricole. La situation des Batutsi détenteurs d'Ibikingi en fut profondément modifiée. Ils dépendirent dès lors du chef de l'herbe et lui durent des redevances.

Les éleveurs continuèrent à faire exécuter librement les cultures destinées à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs. Mais l'établissement d'un étranger dans leur domaine à titre de cultivateur fut désormais soumis à l'autorisation du Chef de la terre. Nous avons vu que ce cas était rare chez les Batutsi du Bwishaza. Le chef de la terre s'autorisait encore à placer des cultivateurs dans les pâturages des Batutsi. Ceux-ci conservèrent le droit de faire pâturer les jachères des champs de sorgho cultivés par ceux-ci.-

En pratique les éleveurs batutsi tournèrent habilement l'écueil. Ils prirent arrangement avec les délégués locaux du chef de la terre pour que les bahutu, placés par ceux-ci dans leurs herbages de leur domaine (igikingi) leur soient subordonnés, et leur fournissent des prestations. Devenus, par délégation, les chefs immédiats de ces bahutu, ils perceurent au profit du chef de la terre l'impôt foncier dont ils conservaient une partie.-

N'anmoins, la situation des éleveurs du Bwishaza était fondamentalement modifiée. Sous le régime ancien ils n'obéissaient qu'à leur chef guerrier à qui ils payaient le tribut d'Ingabo. A partir de la création de la province royale de Rubengera, ils furent subordonnés au chef des pâturages et accessoirement au chef de la terre (dont l'autorité s'attachait principalement aux communautés des bahutu).-

Contrairement aux autres provinces royales, où l'autorité du chef des pâturages et de la terre s'est superposée à l'organisation féodale préexistante, et a partagé avec les anciens feudataires les bénéfices des redevances locales, à Rubengera les chefs attachés à la Résidence royale ne trouvèrent que des petits éleveurs dotés de domaines modestes (ibikingi) et leur pouvoir s'étendit sans partage sur toute l'étendue de leur commandement. Plus tard un certain nombre de collines jouirent d'exemptions. Il s'agissait soit de fiefs choisis par des favoris royaux, soit de collines herbeuses accordées par le Mwami à des éleveurs, ses vassaux directs. Ces collines étaient exemptées de redevances à la résidence royale et s'administraient de manière autonome.-

Un conflit ne manqua pas de s'élever entre le chef de l'Ingabo prépondérant des Ibazimya et les autorités nouvelles. Le chef des pâturages NTIZIMIRI, qui avait la garde du troupeau royal MBAZATSINDA attaché à la Résidence de Rubengera, très habilement obtint de LWABUGIRI de pouvoir utiliser les éleveurs locaux qui n'avaient pas de suzerain, comme gardiens de ce bétail. Du coup NTIZIMIRI se rattachait la presque totalité des éleveurs affiliés aux Ibazimya qui ne détenaient que du bétail personnel. Les éleveurs batutsi d'autre part surent, sans rien briser, se détacher de leur ancienne formation militaire pour s'inféoder à l'ordre nouveau.

Voyons comment s'y prit la descendance de MPURIRA.

Cette famille, comme déjà signalé, comptait deux branches établies respectivement à MIBANZA et BISYO. MASHIMIZA chef de la branche de MIBANZA, appartenait à la formation des Abazimya. Son fils RUZIBAZIGA devint gardien en chef des vaches ABIZATSINDA; de plus le chef des pâturages NTIZIMIRA le choisit, ainsi que sa parenté immédiate pour entrer dans son Ingabo des IMBANZAMIHIGO. C'était une formation locale constituée principalement de ses vassaux.-

Les Abasinga-abahamba de BISYO restaient en majorité attachés à l'Ingabo ABAZIMYA mais un des fils de SENCABARI, chef de cette branche, alla faire la cour chez le chef de la terre BISANGWA et entra avec sa descendance dans sa formation des INTERIMICUMU. Ainsi la même famille avait habilement pris des assurances dans les trois camps. Plus tard des Abazimya furent repris par le chef des pâturages RVIDEGEMBYA et les descendants de MPURIRA conservèrent leurs avantages. Ceux de la branche de MIBANZA, sous le règne de MUSINGA, firent nommer un des leurs: RWANJUNGA comme délégué du chef de la terre avec pouvoirs sur toute la colline.-

II. Description.

Le domaine pastoral de MATABIRO situé sur une des crêtes latérales de la dorsale Congo-Nil est le plus grand de la région: 1.500 Ha; il est habité par la famille de MATABIRO qui compte douze hommes adultes et leurs enfants- deux éleveurs batutsi et quarante-huit ménages de bahutu.-

La plupart de ces bahutu ont été installés par RWANJUNGA, alors représentant du chef de la terre, moyennant redevances et corvées.

RWANJUNGA, frère de MATABIRO, avait également profité de ses fonctions pour réserver à sa famille le bénéfice de terrains de cultures dans la vallée. Il y installa onze familles d'agriculteurs lesquelles pour prix de leur tenure cultivaient des champs que RWANJUNGA et MATABIRO s'étaient réservés.-

III. Commentaire.

1) La présente enquête découvre pour la première fois, depuis le début de cette étude, une base légale au pouvoir des notables de disposer à des fins agricoles, des concessions d'herbages appartenant à des batutsi. (les notables eux-mêmes se bornant à déclarer que ces empiètements ne reposaient que sur une nécessité économique: l'extension des terres de culture). L'installation des bahutu dans les herbages des batutsi serait donc une servitude coutumière qui greverait ces domaines au moins depuis le règne de LWABUGIRI.-

Il est néanmoins trop tôt pour conclure de ce seul exemple. La province royale de RUBENGERA se différencie

des autres apanages que nous avons étudiés, parce que le pouvoir de deux fonctionnaires dépendant du Mwami, s'y est exercé sans partage avec les modestes éleveurs bénéficiaires des fiefs antérieurs. Ces données devront donc être vérifiées au cours de l'étude d'autres provinces royales. (Le régime des pâturages attachés à la Résidence de NZARATSI (NYANTANGO) que nous avons étudié le 29 juillet est semblable à celui des provinces royales de KIGALI et GASBO et ne confirme pas l'hypothèse émise plus haut).-

2) Les anciens nous exposent encore, exemple à l'appui, les différents contrats passés autrefois au Bwishaza entre les éleveurs et la main-d'oeuvre agricole. Comme au BIRU il suffisait à un mututsi, de céder une peau de vache à un muhutu pour que celui-ci accepte de cultiver pour lui- la moitié des jours ouvrables (deux jours sur les quatre que comptait la semaine coutumière-suivi d'un jour de repos) et jusqu'à usure de la peau. Un muhutu pauvre acceptait de fournir les mêmes prestations contre une houe et une cruche de bière, le contrat restant de même en vigueur jusqu'à usure de la houe. Mais dans la plupart des cas, la contrevaletur d'une houe et d'une cruche de bière était de douze à quinze jours de service. Cette prestation pouvait d'ailleurs s'achever en une journée si le bénéficiaire amenait au travail autant de membres de sa famille que de jours de culture dus. Mais dans ce cas, l'éleveur devait préparer une grande quantité de bière pour désaltérer cette main -d'oeuvre. Cet usage était d'autre part pratiqué par les propriétaires fonciers qui désiraient achever rapidement la mise en culture d'une parcelle- et n'était donc pas le monopole des éleveurs.-

Enfin un muhutu qui recevait un taurillon d'un éleveur et le consommait, était tenu jusqu'au paiement de la valeur de la bête aux mêmes obligations de travail.-

Un dernier usage nous est présenté comme général dans les pays de montagnes. Les journées de travail exigées par le bailleur dans ces conditions se terminaient à la fin de l'après-dîner seulement. Pour entretenir le bon esprit de la main-d'oeuvre, il était d'usage de lui faire cadeau journallement d'une gratification: " un petit panier de haricots, un peu de bière, de lait ou de beurre".-

3) Le régime des locations de pâturages dans le domaine de MITABARO appelle une dernière remarque. Les bahutu installés par le pouvoir politique dans le domaine d'un éleveur devaient des redevances et des prestations au chef de la terre ou, comme nous l'avons vu, à son délégué. La tenure ainsi concédée était purement agricole et n'impliquait pas dans le domaine des droits pastoraux. Aussi quand le muhutu détenait des vaches devait-il des redevances pour l'usage des pâturages. Ces vaches paissaient avec celles du détenteur du domaine auquel il devait, comme tout éleveur du domaine, les prestations pastorales: construction du kraal, des huttes des veaux, apport d'herbes et une cruche de bière pour symboliser sa soumission.-

Il rachetait l'usage des rejets de sorgho(ibisigati) de son domaine au même prix une cruche de bière.-

Lorsque le muhutu détenait exceptionnellement un grand nombre de vaches, il pouvait comme tout éleveur obtenir une concession de pâturage suffisant pour vingt-cinq têtes de gros bétail, au prix d'une génisse pour deux saisons sèches et d'un taurillon pour une saison sèche.-

Une concession de pâturage de ce genre s'appelle umugererwa(locataire). Nous avons étudié à RUGOBAGOBA (Nduga) une concession de ce genre (voir enquête n° 14 sur le fief de l'éleveur RWIBIKA à Migina-Rugobagoba) qui se limitait à l'usage de pâturages et à une autorisation restreinte d'habitation.-

4) Nous relevons les ventes suivantes de terrains dans la chefferie du B wishaza:

- En 1927-1928, peu avant la famine, BONDOYI agriculteur habitant GIGIRA, a cédé à GKWEGE un champ contre deux chèvres et 100 francs. Ce qui à l'époque équivalait au prix d'une génisse. RWIDEGEMBYA, maître de BONDOYI, aurait donné son consentement, le vendeur étant pressé par la famine.-
- MUGARA et RURIZAMPUHWE de GIGIRA vendirent à MBONYINGBO une bananeraie et les champs limitrophes contre le prix de deux taureaux. Ces indigènes voulaient liquider leurs biens pour aller s'installer autre part. Les formalités de la vente se firent en présence du chef RWUBUSISI.
- Le chef de la famille RIBAKARE de GIGIRA vendit à MUHUMUZA un champ et une bananeraie pour une vache de boucherie. Avec la tête de bétail ainsi obtenue il passa un contrat d'ingwate.-
- MAJORO, chef de famille, à la colline LURE vendit à MUGOMOKA un champ au prix d'un taureau. Avec le prix du taureau il acheta des habits pour sa famille.-

Toutes ces ventes furent passées avant 1930.-

ENQUETE N° 29.

Etude de la propriété forestière de GAKWANDI à MUBILIZI-
RUTARE, Colline GASASA- Chefferie Kanage.

La généalogie de GAKWANDI, du clan umuzigaba, s'établit comme suit:

KAZIGABA

SARUGABO

NGIRANE

RUBONDORA

MUGOROZI

GUKIZA

NYARUBUYE

BWIZA

BIHAME

MWUMVIRANGOMA

GAKWANDI.

L'ancêtre de la famille KIZIGABA, dont le nom sans doute fictif n'est que la personification du clan muzigaba, vivait au Gisaka. Son arrière petit fils RUBONDORA, émigra au Bwishaza et se fixa à la colline MABANZA (aux chutes de la NDABA), MUGOROZI, fils de RUBONDORA, suivant la lisière de forêt en direction du Nord, vint habiter GIHINGA (Kanage). GUKIZA, son fils, défricha la colline RUTARE et s'y établit avec les siens. GUKIZA était chargé de rassembler, au profit du Mwami, les peaux du gibier abattu par les batwa dans cette partie de forêt. RUTARE lui plut et il décida de s'y fixer. Les anciens de la colline affirment que GUKIZA n'acquitta aucun droit aux clans pygmées détenteurs des droits de chasse, non seulement parce qu'il les commandait quant aux redevances, mais parce que les familles bozigaba, à ce moment, faisaient la loi aux pygmées et parfois les combattaient.-

La famille de GAKWANDI occupe aujourd'hui à RUTARE et à MUBILIZI deux vastes propriétés.-

RUTARE (72 Ha), son établissement primitif, qui compte quatorze foyers. Aucune terre n'y est habitée par des étrangers.-

MUBILIZI(201 Ha) a été conquis plus tard sur la forêt. Ce domaine est constitué par une crête et un flanc de colline. Les habitations et les champs cultivés sont situés à proximité de la vallée. La crête et la partie supérieure du versant sont utilisées pour la culture saisonnière des pois- par les habitants de MUBILIZI et de RUTARE.-

A MUBILIZI nous dénombrons sept chefs de foyer et une veuve de la famille GAKWANDI. Un pic de colline de 15 Ha a été cédé à une famille de Bega- devenus clients des Abazigaba.-

L'historique de cette tenure accordée à une famille de clients est la suivante:

BURUMBUKE, mwega, originaire de l'autre versant de la crête Congo-Nil (Kingogo) est venu solliciter de NYARUBUYE, ascendant au quatrième degré du chef de famille actuel, un établissement dans son domaine de Mubilizi. BURUMBUKE logea pendant une année dans la hutte de NYARUBUYE et cultiva pour lui. Comme il s'était montré obéissant et actif, NYARUBUYE lui permit de se construire une habitation au milieu d'un lopin de terrain qu'il lui céda et lui donna une de ses filles en mariage. Dans la suite BURUMBUKE acquitta la dot, au prix de la valeur d'un taurillon: 4 chèvres. Il quitta alors la condition de vassal (umugaragu) de la famille et en devint l'allié en sa qualité de gendre (umukwe). Ensuite BURUMBUKE paya au prix d'une cruche de miel et de deux chèvres, le pied de la colline qui lui fut cédé. Cette cession était définitive- C'est à partir du moment où ce second paiement a été effectué que BURUMBUKE a cessé de fournir des journées de culture à son beau-père.-

Les descendants de BURUMBUKE qui habitent ses terres se trouvent sur un pied d'égalité avec les membres de la famille de GAKWANDI en ce qui concerne le domaine foncier- Mais pour le culte familial, ils continuent à suivre leur clan des Bega- La génération actuelle est répartie comme suit: Cinq chefs de foyer ont émigré au Gishari- Deux branches de la famille sont éteintes- Deux chefs de foyer RIBAKARE et BAZIRUSHAKA habitent la propriété et possèdent au même titre que les autres habitants du domaine des champs de pois au sommet du MUBILIZI. Enfin, trois chefs de foyers: BINO, KAJANGWE et KAJYIBWAMI habitent en dehors du terrain primitivement concédé à leur ancêtre BURUMBUKE mais y pratiquent leurs principales cultures.-

BINO et KAJANGWE occupent, à titre gratuit, un emplacement à usage d'habitation (ikibanza) en lisière de la tenure familiale.

KAJYIBWAMI qui habite à quelque distance de là, exploite quelques ares de culture à proximité de son habitation (Ingobyi). Il les a payés d'une cruche de bière.-

Les anciens de MUBILIZI et RUTARE nous indiquent les prix suivants pratiqués pour les cessions de terrains:

- Un champ de 40 ares se loue au prix de 50 francs, à la prise de possession et 50 francs à chaque récolte.

- Une tenure de 6 Ha a été récemment vendue au prix d'un taurillon.

Les ventes de terrains se feraient des plus rares car l'instauration de l'inkungu (masse des biens en déshérence) permet aux agriculteurs de se procurer gratuitement des terres- et au surplus il existe un très important courant d'émigration vers le Gishari.-

ENQUETE N° 30.

Régime foncier de la colline CYANZARWE (MUTARA)

Province du BUGOYI.

1. Description.

La colline CYANZARWE est placée entièrement sous le régime des propriétés foncières (Ubukonde), le tableau ci-dessous recense les détenteurs du sol.

Clan	Lieu d'origine de la famille	Actuel chef de clan ou lignée.	Nombre de chefs de foyers, mem bres de la famil- le habi- tant la propriété (Ubukonde)	Nombre de tanciers (abagerwa) habitant la propriété Ubukonde	
KAMARA	Umuzigaba	NDUGA (Ntenyo)	Lui-même	3	9
KIRITA	"	"	KAMARA	3	17
KENGERA	Umugiri	IBUSHI	RUGWABIZA	10	60
KIBANONE	"	Rive Nord-Ouest du Kivu	"	10	100
KIBIKWIRA	"	"	"	7	4
KINIGI	"	"	"	30	120
KILEBUENYE	"	"	"	7	20
KIRUGALYI	"	"	"	5	3
KIBIRERA	Umubanda	NDIZA	KIBULI	2	10
KIPERERI	"	"	"	1	4
KIKORER.	"	"	"	1	1
KIZEZI	"	"	"	9	-
KIRIRANKABO	"	"	"	7	4
KIRAMPUHWE	"	BWANACYAMBWE (Kigali)	Sans chef de clan. Le dernier fut BIHWEHWE sous Musinga.	15	70
KISITIRA	"	"	"	10	25
KIMBARA	"	NDUGA Nord (Nyanza) Col. Musenyi	Sans	6	3
KIMBAVAHO	Umusindi	BUMBOGO/ (Kigali)	BITENDERI	1	21
KIMORI	"	"	BISHIRAMBONA	5	14
KIMUMA	"	"	MBONYUBWABO	1	3
KIMULIBULO	"	"	BAKILE	12	30
KIMITETE	"	"	sans	12	30
KIMHIRAMBONA	"	"	"	25	160
KIMIZI	"	"	"	16	32
KIMENE	"	"	"	10	66
KIMYANKERA	"	"	"	5	12
KIMTAMA	Umusinga	BWISHIZA	BUTEBE	5	5
KIMUGGE	"	RUSENYI	SIMPENZWE	1	16
KIMICIKILA	"	BWANACYAMBWE (Kigali)	Sans-BIRARO fut leur dernier chef de clan sous Musinga	4	10
KIMENWA	"	"	"	6	7

Total des chefs de famille:	: 29 :
Total des chefs de foyers:	: 230 :
Total des tenanciers:	: 856 :

2) Commentaire.

L'interrogatoire des anciens de CYANZAHWE, des principaux chefs de famille maîtres des domaines forestiers et des tenanciers révèle les points suivants:

- Les familles d'agriculteurs qui défrichèrent la forêt possèdent des domaines dispersés dans toute l'étendue des anciens sols forestiers. Seule l'occupation effective était prise en considération. Quand une famille d'agriculteurs jetait son dévolu sur une colline, elle devait en prendre possession. Un autre chef de famille s'installait plus avant dans la forêt, etc.. Cette occupation "en saut de puce" entraîna l'éparpillement des domaines occupés par les différents groupes familiaux et les générations successives.-
- Tant qu'il y eut des terrains vacants, le régime foncier fut celui de l'Ubukonde ou exploitation des sols forestiers sous la direction du chef de famille et peut-être à l'origine du chef de clan. Quand le sol tout entier fut occupé, les nouveaux arrivants durent s'intégrer dans le système foncier établi.-

Les détenteurs du sol leur concédèrent des tenures moyennant une redevance à titre d'admission, (houes et cruches de bière). L'usage et l'exploitation de ces terres, comme tout domaine foncier au Ruanda, avait un caractère familial. Lorsque le nouvel arrivant donnait satisfaction, il était relevé de sa condition de client et admis dans la famille. On lui accordait souvent une épouse. D'autres fois, c'est le nouvel arrivant qui avait un geste d'amitié en cédant sans dot une de ses filles en mariage à un membre de la famille qui avait assuré son établissement.-

Un nouvel arrivant avait également la possibilité d'acheter une étendue de terrain.- (le prix pour une tenure moyenne était un taurillon). Le prix d'achat le rendait propriétaire foncier- Il prenait de ce fait rang parai les abakonde ou propriétaires de terres forestières, considérés comme les premiers détenteurs .-

Le tenancier (umugererwa) participait annuellement, à CYANZAHWE, à l'impôt versé par la famille au chef politique. Cet impôt était levé de la manière suivante: Le chef Mututsi représentant le pouvoir central dans la région, taxait chacun des chefs de clan d'une contribution variable selon l'importance de

sa parenté, sa richesse, etc... Le chef de clan répartissait la charge de redevances entre les chefs de famille détentrice de domaines forestiers (Ubukonde). Ces chefs de famille taxaient chaque chef de foyer de leur parenté et chaque tenancier (umugererwa) qui habitait le domaine. La quantité demandée par chacun des échelons de perception était supérieure d'environ un quart à la quantité à livrer- le reliquat constituant la part de l'autorité familiale ou politique chargée de rassembler le tribut.-

A la colline CYANZAHWE-MUKURA, le tenancier (umugererwa) était ainsi astreint annuellement à participer aux charges fiscales du domaine, mais sa participation était la même et parfois moindre que celle d'un membre de la famille. Nous verrons dans d'autres enquêtes de domaines forestiers que la situation du locataire était loin d'être aussi avantageuse dans d'autres régions.-

A CYANZAHWE il n'était pas acquitté d'impôt foncier proprement dit. Comme dans toutes les régions où l'occupation mututsi était peu effective, la population ne versait que le tribut de l'arc ou tribut de soumission guerrière.-

Si le locataire pouvait accéder au rang de membre de la famille, participait à ses charges et à ses avantages (le principe de l'usage d'un fonds au Ruanda, au surplus, n'est jamais individuel mais familial), il occupait néanmoins une position inférieure; parmi sa parenté d'adoption.-

Lorsque l'Administration Européenne imposa par tout le Ruanda un système uniforme d'administration représenté par des sous-chefs hiérarchisés à un chef de province- le rôle fiscal des chefs de clan et des chefs de famille passa aux sous-chefs Batutsi nommés ou reconnus à la tête de commandements à base territoriale.-

Il peut être soutenu à première vue, que si les chefs de famille avaient pu être reconnus comme sous-chefs, moyennant certains regroupements territoriaux, il n'y aurait pas aujourd'hui de problème foncier dans les régions limitrophes de la Crête Congo-Nil. L'impôt de capitation aurait remplacé, chez les membres de la famille, et leurs tenanciers, l'ancien tribut foncier. Et le traitement accordé par le Gouvernement aux sous-chefs se serait substitué à la portion d'impôt (umusogongerwa) qu'ils retenaient à leur profit.-

En réalité, les chefs de familles autochtones ne possédaient pas les qualités nécessaires pour se voir confier des fonctions politiques.-

D'autre part, lorsque les Autorités Belges reprisent l'Administration du pays, un cadre de Batutsi, représentants locaux des chefs investis par le Mwami, existait à peu près partout dans les régions de montagnes. Le rôle de ces autorités se limitait souvent, il est vrai, à la perception des tributs. Mais avec le temps leur influence n'aurait pas manqué de supplanter, d'évincer ensuite, celle des chefs naturels. Ce processus est visible dans les régions géographiquement semblables où l'occupation mututsi est ancienne: Bunyambiriri, Bufundu, Bumbogo.-

Enfin, relevons objectivement que le fait de reconnaître aux chefs de familles ou de clans, des droits politiques qui se seraient confondus avec les droits qu'ils exerçaient sur le domaine foncier, eut été consacrer un principe opposé à la conception hamitique de la propriété foncière au Ruanda.-

Quoi qu'il en soit, les situations actuelles sont acquises et il n'est plus possible d'envisager une modification de structure politique.-

Lorsque l'impôt de capitation vint remplacer l'ancien tribut guerrier, chaque chef de foyer acquitta individuellement une somme d'argent aux mains du représentant politique mututsi et les familles propriétaires foncières n'eurent plus de ce fait d'assistance de leurs clients comme au temps du tribut commun - C'est à ce fait que nous imputons l'usage récent d'un prix de location versé par les clients aux propriétaires fonciers.- C'est l'explication qui nous est donnée à CYANZAHWE-MUKURA, et nous sera confirmée au cours de la réunion des anciens et des notables du Bugoyi à RUGERERO. Mais il serait hâtif de conclure que l'origine des redevances foncières payées par les clients (abagererwa), installée dans des domaines forestiers, (Ubukondo) appartenant à des clans premiers occupants du sol a été provoquée par la substitution de l'impôt de capitation au tribut traditionnel dont bénéficiaient également les chefs familiaux. Nous verrons en effet que dans les régions du Kingogo et du Bushiru une redevance foncière est versée par les clients aux clans premiers occupants fonciers - pour l'usage d'une tenure qui leur est concédée.-

À CYANZAHWE la contribution qu'acquitte actuellement un chef de foyer étranger au clan possédant est en moyenne de 50 frs par hectare et un pot de bière (les tenures sont en moyenne de 2 Ha). et qu'environ 30 % des locataires ne payent rien - car ils sont depuis longtemps englobés dans la famille.-

Le chef de famille réunit les redevances des tenanciers et lorsque la somme est suffisante il la partage entre tous les membres de la famille. Si la somme est minime elle servira à acheter de la bière qui sera bue en commun.-

Le caractère fiscal de cette contribution n'est d'ailleurs pas perdu de vue, puisqu'à CYANZARWE la cotisation annuelle versée par un locataire est réduite de moitié lorsqu'il a fourni des vivres pour le ravitaillement de la prison ou du détachement militaire à Kisenyi, ou des volailles aux Européens de passage au gîte de MUTURU.-

Relevons enfin, le morcellement extrême des clans établis sur cette colline. La majorité des chefs de famille du clan Umusindi ne reconnaissent l'autorité d'aucun chef de clan. Les chefs des clans encore reconnus ne conservent que quelques attributs d'ordre religieux. Ils sont chargés de sacrifier aux mânes des ancêtres et reçoivent à cette occasion des cruches de bière.-

ENQUETE N° 31.

Le régime foncier de la colline RUGERERO-Province du Bugoyi.

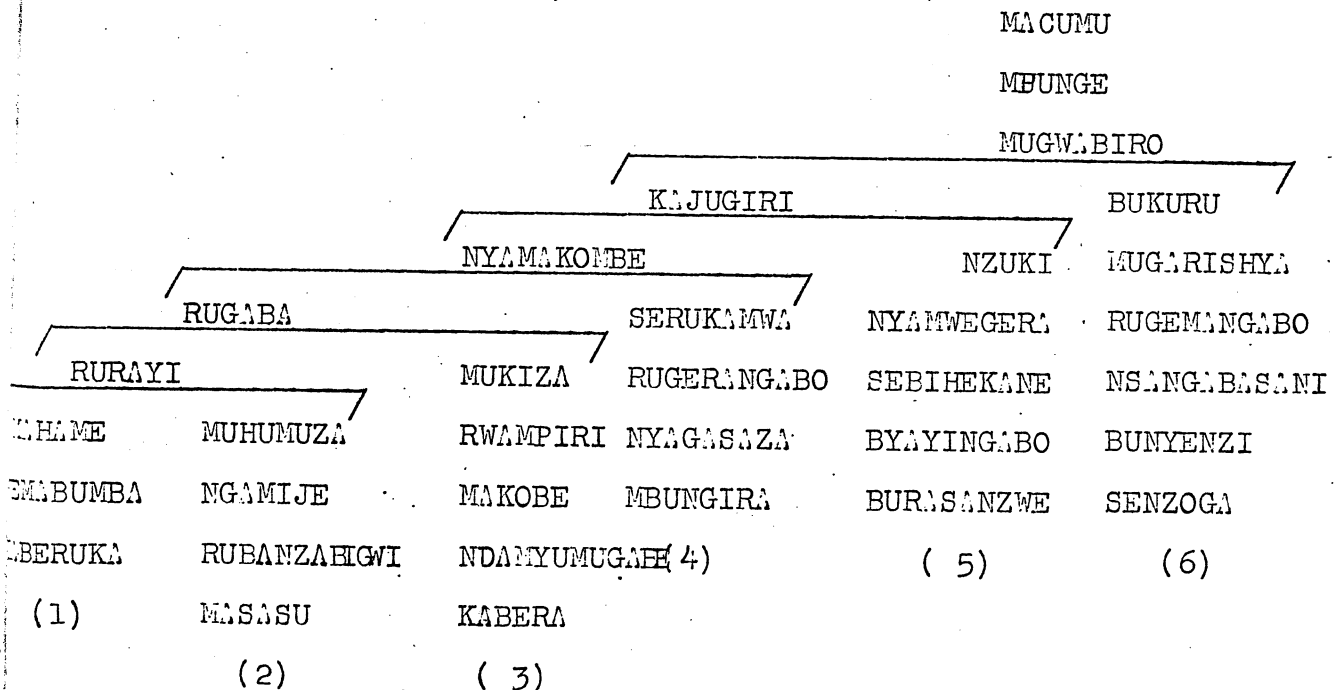
I. Situation générale:

La colline RUGERERO constitue le principal centre d'établissement des Abagwabi qui sont sous clan des Abasinga. Les Abagwabi déclarent être originaires du Ndurwa. Ils se seraient d'abord établis à SUTI (Bunyambiriri) Une portion de leur descendance, sous le règne du Mwami CYILIMA-RUJUGIRA, sous la conduite de MACUMU, aurait émigré au Bugoyi qui était alors une forêt. MACUMU et ses descendants furent les véritables chefs politiques de la région. Les premiers gouverneurs hamites du Bugoyi se ménagèrent l'alliance de ce clan dont l'influence resta prépondérante jusqu'à la fin du 19^e siècle. Le règne de LWABUGIRI, en effet, marque un progrès décisif de la centralisation des institutions du royaume aux dépens des autonomies locales (a).

Les Abagwabi demeurent aujourd'hui un clan homogène propriétaires de droits fonciers étendus. Ils sont dirigés par un représentant unique: KABERUKA, un des derniers chefs de clan au Bugoyi.-

La lignée de MACUMU a contracté de nombreuses alliances avec des femmes batutsi. Kaberuka présente actuellement un type hamite prononcé et est le seul propriétaire de troupeaux à Rugerero.-

La généalogie des Abagwabi de RUGERERO s'établit comme suit:



(a) Cfr. Histoire des Abagwabi du Bugoyi, page 578 à 612 de l'ouvrage du R.P. Pagès: "Un royaume Hamite au centre de l'Afrique".-

L'ensemble des terres de la colline RUGERERO est détenu par tronte-neuf chefs de famille, qui dirigent des domaines forestiers (Ubukonde). Quinze de ceux-ci dépendent de K. BERUKA, l'actuel chef de clan des Abagwabiro, soit qu'ils appartiennent à ce groupe, soit qu'ils lui soient inféodés.

Kaberuka possède d'autre part à Rugerero un domaine personnel. Un deuxième groupe de détenteurs de propriétés forestières se rattache à des parentés diverses. Nous établirons d'abord la répartition des propriétaires fonciers de cette dernière catégorie:

des chefs famille, Chefs domaine (bukonde)	C l a n	Origine	Situation du domaine (Ubukonde)	Nombre de chefs de foyer mem- bre de la famille	Nombre de tenan- ciers	Chiffre total des ha- bitants du do- maine (Ubukonde)
HABYARIMANA	Umwungura	<u>Gishari</u>	Rugerero	26		27
KIYANDA	Umusindi	Bumbogo (Kigali)	"	3	7	11
RWANGANO	"	"	"	30	3	34
MPEPEREKEZA	Umugesera	Gisaka	"	3	-	4
SEBUHORO	"	"	Muhira	27	-	28
SEBUSOGO	"	"	Cyeya	7	7	15
NCYUYUBUHORO	"	"	"	6	4	11
BICAMARI	Umwungura	<u>Gishari</u>	Ruhengeri	5	3	9
KINYO	"	"	"	10	4	15
MAHUNDO	Umugiri	<u>Bushi</u> (Congo)	"	7	13	21
1. SEGISHOMWA	Umugesera	Gisaka	"	7	3	11
2. KUREBA	"	"	"	8	2	11
3. RUBANZABIGWI	"	"	"	12	-	13
4. SEMABUNGO	Umusindi	Bumbogo (Kigali)	"	7	1	9
5. SEMINIGI	Umubanda	Mulera (Ruhengeri)	"	4	4	9
6. KIDAHIGANA	"	"	"	3	-	4
7. BUTUNDA	Umusigi	<u>Gishari</u>	"	30	20	51
8. BWAGE	Umwungura	"	"	8	3	12

ABUTANYI	: Umusindi	: Bumbogo	: Kabere	: 14	: 4	: 19
		: (Kigali)				
EMVUYE	: "	: Muhima	: Basa	: 1	: 20	: 22
		: (Kigali)				
EMURABIYE	: "	: Bumbogo	: Buzuta	: 6	: 15	: 22
		: (Kigali)				
EMHIRE	: Umugesera	: Gisaka	: Murambi	: 12	: 3	: 16
EMDEGEYE	: Umusindi	: Bumbogo	: "	: 5	: 1	: 7
		: (Kigali)				
Total: 23.				24I	117	38I

Ainsi à Rugerero les chefs de familles étrangères aux Abagwabi, au nombre de 23 ont sous leur autorité 24I chefs de foyers qui leur sont apparentés et 117 tenanciers qui sont leurs clients.-

Voyons maintenant la situation des occupants des domaines forestiers (Ubukonde) subordonnés au chef de clan des Abagwabi.-

Clan des Chefs de domaines (Ubukonde)	Clan	Lieu d' origine du clan	Total des chefs de foyers. Membres de la fa- mille.	Total des te- nanciers.	Total des habitants de l' Ubukonde.
EMTOKE	: Umugesera	: Gisaka	: 3	: 27	: 31
EMRINDA	: Umusinga-Umulenda (Umugwabi)	: Ndorwa	: 48	: 8	: 57
EMKUBISHARI	: Umushama	: Gishari (Masi-si)	: 10	: 10	: 21
EMMUBANDA	: Umusinga	: Ndorwa	: 12	: -	: 13
EMRUGUKURA	: Umubanda	: Muhima (Kigali)	: 10	: -	: 11
EMBARO	: Umugesera	: Gisaka	: 16	: 1	: 18
EMURUBE	: Umusindi	: Nduga	: 18	: 8	: 27
EMUGANGA	: "	: Bumbogo (Kigali)	: 9	: -	: 10
EMIKERI	: Umunyiginya	: Bukonya (Ruhengeri)	: 8	: -	: 9
EMAJORO	: Umulihira	: Ndorwa	: 10	: 6	: 17
EMENZOGA	: Umugwabi	: "	: 20	: -	: 21
EMBERA	: "	: "	: 14	: 57	: 72
EMBUNGIRA	: "	: "	: -	: 25	: 26
EMURASANZWE	: "	: "	: 18	: 7	: 26

MUSISU	: Umugwabiwo	: Ndorwa	: 2	: 30	: 33	:
	:	:	:	:	:	:
KABERUKA	: Chef de clan	: "	: 48	: 8	: 57	:
	: des Abagwabiwo	:	:	:	:	:
total: 16		Totaux:	<u>246</u>	<u>187</u>	<u>449</u>	

Ainsi à RUGERERO, seize chefs de famille propriétaires fonciers du clan des Abagwabiwo et des groupes inféodés, commandent à deux cent quarante-six chefs de foyers de leur parenté et cent quatre-vingt sept vassaux ou clients.

Conclusions.

La proportion des étrangers au clan des Abagwabiwo établis à RUGERERO n'atteint pas la moitié du total des membres de la famille. En effet, 241 chefs de foyers + 23 chefs de famille = 264 membres des familles possédantes contre 117 tenanciers étrangers. La proportion des tenanciers installés dans les domaines d'Ubukonda dépendant de KABERUKA chef de clan des Abagwabiwo, est sensiblement plus forte. En effet 246 chefs de foyers + 16 chefs de famille = 262 membres des familles possédantes contre 187 tenanciers. Posons donc un premier postulat. Ce sont les clans puissants, possesseurs de domaines étendus, comme les Abagwabiwo qui ont proportionnellement le plus grand nombre de tenanciers.

Remarquons que le chiffre des tenanciers et des membres des familles possédantes s'équilibre rarement. Ces deux entités apparaissent plutôt dans un ordre inversement proportionnel. A première vue les possessions foncières en forêt apparaissent soit comme un établissement familial où quelques locataires sont tolérés, soit comme une propriété de rapport presque entièrement cédée en location.-

Une seconde supposition peut être formulée: lorsque le chiffre des membres de la famille augmente, les terres ne sont plus mises en location ou même les locataires primitifs sont forcés de déguerpir.-

Nous nous efforcrons de rechercher le bien fondé de ces postulats au cours des enquêtes subséquentes.-

II. Description de quelques domaines détenus par des familles étrangères aux Abagwabiwo.

1) Domaine d'Ubukonda de HABYARIMANA.

HABYARIMANA est chef de famille des Abungura. Sa généalogie s'établit comme suit:

MUHINDI

SHISHI
KAZIRANYAMA

MURIGWA

MURIHANO

NDUNGUTSE

BYAKUNDA

HABYARIMANA

MUHINDI, originaire du Gishari (Masisi) émigra du temps du Mwami CYILIMA-RUJUGIRA et vint s'établir dans la forêt du Bagoyi. Lui et les siens prirent possession des collines KARUGOGWE (s/chefferie NGARAMBE), RUHONDO (s/chefferie SABUSHI), NYAKIRIBA (s/chefferie MUGUNGA) et enfin de RUGENGERI et RUGERERO.-

HABYARIMANA, successeur de MUHINDI qui habite RUGERERO, déclare que tous ces fiefs appartiennent à sa famille par voie de première occupation.

KABERUKA, chef de clan des Abagwabiro contredit les déclarations de HABYARIMANA. Il affirme que c'est MACUMU, son ancêtre qui céda à cette famille d'Abangura une partie de RUGERERO, contre une cruche de bière comme cadeau d'entrée en possession et une redevance annuelle. Dans la suite, le meurtre d'un UMWUNGURA par un descendant de MACUMU aurait provoqué un conflit entre les deux familles.-

RWAKADIGI, représentant du chef BUSHAKO, aurait alors arbitré comme suit le différend- Le prix du sang dû à la famille de MUHINDI, pour meurtre d'un de ses membres serait payé par les Abagwabiro sous forme de l'abandon de ses droits sur la partie de la colline RUGERERO, précédemment concédée à titre précaire et onéreux aux Abangura.-

Sous le règne du Mwami LWABUGIRI, la famille de MUHINDI fournissait annuellement un tribut de trente glaives (Inkota) et de trois cruches de miel, la part du chef de famille collecteur de tribut était de trois glaives et d'une cruche de miel.-

Le chef de famille actuel HABYARIMANA déclare avoir installé autrefois quatre locataires dans son domaine de RUGERERO. Actuellement, ceux-ci se trouvent sur un pied d'égalité avec les autres membres de la famille et ont contracté des unions matrimoniales avec leurs protecteurs. Ils ne sont plus astreints à redevances, si ce n'est une assistance au chef de famille pour les ravitaillements demandés par le Gouvernement, au même titre que tout membre de la famille.-

2) Domaine d'Ubukonde de RWANGANO.

La généalogie de RWANGANO, un des chefs de famille des Abasindi à RUGERERO, s'établit comme suit:

NGABO

MAGEZA

NKOMATI NGABO, fils de MUCOCORI, habitait la colline MUHINA près de Kigali qu'il quitta pour s'établir au Bumbogo. Son petit fils MAGEZA émigra au Bugoyi et obtint de MACUMU une colline à défricher. MAGEZA coupa les grands arbres et les bambous, se construisit une hutte définitive et mis la terre en valeur.-

MAGEZA

MACUMU

BISHAMAMBA

BIRARI En ce temps-là il n'y avait aucun représentant Mututsi au Bugoyi. MACUMU en était le maître.

SEBURAMIRA Il reconnaissait l'autorité du Mwami et allait lui faire la cour.-

GATOKÉ

SENGABO Ce n'est que sous le règne de RWOGERA que les premières prestations politiques furent versées.- Elles consistaient en deux cruches de miel et deux charges de haricots.

RWANGANO

Le chef de famille des Abasindi levait le tribut sur les siens et gardait une cruche de miel pour lui. Cette branche des Abasindi n'était tenue à aucune prestation envers le chef de clan des Abagwabi.-

RWANGANO, pour expliquer cette situation, déclare que sa famille détenait cette portion de RUGERERO suite à une décision du Mwami lui-même-

RWANGANO a installé trois locataires dans son domaine, lesquels lui donnent une cruche de bière chaque année -

3) Domaine d'Ubukonde de KINYO.

KINYO appartient au clan des Abungura; sa filiation s'établit comme suit:

NYAKIRAMA NYAKIRAMA émigra du BWITO(Bushi). Comme il était étranger au royaume, il s'adressa au Mwami pour obtenir une propriété.

BIZIMANA Il acquit ainsi le droit de s'établir au Bugoyi où ses descendants habitent actuellement à GISA et NYAGAHAGURA (s/chefferie NGARAMBE) et RUHENGERRI(Ruggero).

MUGALURA L'impôt de l'arc était acquitté directement par la famille au représentant politique.

BUTSITSI Sous le commandement du dernier chef de la terre de la Province royale de Lubengera: BUSHAKO, dont le représentant au Bugoyi était RWAKADIGI, la famille des Abungura acquittait annuellement en mains de GACEYEYE délégué local de RWAKADIGI, deux cruches de miel et une houe- La houe restait à GACEYEYE, le miel était destiné à RWAKADIGI qui le faisait parvenir à RUBENGERRA après avoir prélevé sa part.-

MIRUMANGO

GATIMBIRI

MIVUMBI

KINYO.

Les descendants de NYAKIRAMA étaient affiliés à la formation des IMUZARUBANGO qui était un groupe d'auxiliaires dépendant de la milice guerrière des ABAKEMBA du chef BUSHAKO. Le chef actuel de cette branche des Abungura, KINYO, a sous son autorité à la colline RUHENGERRI de RUGERERO

10 chefs de foyers et quatre tenanciers. Deux de ces autres tenanciers acquittent respectivement cinquante et treize francs et une cruche de bière par an, les deux autres ne donnent qu'une cruche de bière.-

4) Domaine d'Ubukonde de MAHUNDO.

MAHUNDO est un UMGIRI dont la filiation s'établit comme suit:

CYAMBARI

RUGAMBWA CYAMBARI émigra du Bushi. Etant étranger, il sollicita du Mwami régnant CYILIMA-RUGWE un établissement au Ruande. La requête aurait été appuyée au palais par MACUMU lui-même. C'est ainsi que les descendants de CYAMBARI occupèrent des terrains sur quelques collines (RWAZA-KISENYI - BISIZI-KAYOVE - MUTURA - RUHANGERO - MUKINGO - RWAGAGA et RUHENGERRI).-

BITUNE L'impôt de l'arc acquitté par la descendance de CYAMBARI pour RUHENGERRI était de quatre cruches de bière et de deux charges de haricots. Une charge de haricots constituait le prélèvement du collecteur local: SEBITAMA; le reste était destiné à RWAKADIGI.-

Des treize tenanciers qui habitent RUHENGERRI, quatre seulement fournissent à MAHUNDO une cruche de bière annuellement- Les autres ne paient plus rien.-

5) Domaine d'Ubukonde de KABUTANYI.

La filiation de KABUTANYI, chef de famille, umusindi, s'établit comme suit:

MANA

KIRENGWA MANA aurait émigré du Bumbogo, il y a quelques deux cent cinquante ans, pour s'établir au Bugoyi. Ses descendants déclarent, sans doute pour légitimer leurs droits fonciers, que la forêt qu'ils occupèrent à KABERE leur fut accordée par le Mwami CYILIMA-RUJUGIRA lui-même. La descendance de MANA acquittait annuellement deux cruches de miel, deux mille bracclets (Ubutega) et deux charges de haricots comme impôt de l'arc.

BIRUSHYA

BISHIRAMBONA

KABUTANYI.

Le domaine dirigé par KABUTANYI, l'actuel chef de famille umusindi, compte quatorze chefs de foyers et quatre tenanciers. Ces quatre clients, dont les familles résident depuis longtemps à KABERE, donnent annuellement à KABUTANYI, une ou

deux cruches de bière pour reconnaître son titre de chef de famille. Ils n'accomplissent aucune prestation.-

III. Description du domaine d'Ubukonde dépendant de
KABERUKA, chef de clan des ABAGWABIRO.

1) Domaine d'Ubukonde de SENTOKE.

SENTOKE est un chef de famille des Abagesera, originaire du Gisaka. Sa généalogie est la suivante:

RUKOGO

BIHANGO

SERUMANZI

GASHONGO

SEMANZI

BATENDERANA

GATAMBARA

SENTOKE

RUKOGO émigra du Gisaka, arriva à RUKINGO et y trouva MACUMU qui était maître de toute la région. En ce temps-là, il n'y avait pas de batutsi au Bugoyi, le pays était dirigé par Macumu et le clan des Abagwabiros. RUKOGO reçut de Macumu une partie de forêt composée de bambous et d'arbres de haute futaie. RUKOGO y tua un buffle, débroussa, y construisit son habitation et mit le terrain en valeur.-

Sous le règne de RWOGERI, la famille de RUKOGO fut astreinte au versement d'un tribut annuel de deux charges de haricots et cinq nattes.-

Actuellement ce domaine est habité par trois chefs de foyers Abagesera de la famille de SENTOKE et vingt-sept clients. Ceux-ci acquittent pour prix de leur tenure deux journées de travail par semaine, ou une somme de 300 frs par an. SENTOKE cède à KABERUKA 6/10 des journées de travail et des sommes versées et partage les 4/10 restant entre les membres de la famille.-

2) Domaine d'Ubukonde de KARINDA.

KARINDA appartient au clan des Abasinga-Abalende, branche parallèle à celle des Abagwabiros et qui descend de l'ancêtre commun MACUMU. La généalogie du chef de famille KARINDA s'établit comme suit:

MACUMU

MPUNGE

RWENGA

SEBIRENDE.

NDUNGUTSE

MIRINDI, père de KARINDA qui détenait ses terres en qualité de descendant de MACUMU, versait à KABWANA, représentant

BISESEMI du chef BISANGWA, sous le règne de LWABUGIRI, 6.000 bracelets comme impôt de l'arc. Ces bracelets étaient obtenus au Bushi (actuel Territoire de Masisi) contre des hoes- Chacun des tenanciers de MIRINDI, donnait des hoes pour constituer la masse d'achat des bracelets- MIRINDI conservait pour lui une partie des hoes ainsi rassemblées. - Le taux variait d'une houe pour 10 ares à 12 hoes pour 8 hectares.6

Actuellement 48 chefs de foyers de la famille de MIRINDI, et huit tenanciers seulement habitent ce domaine de MURAMBI. Ceux qui ne possèdent que de petites propriétés versent des sommes ne dépassant pas cinquante francs par an et une cruche de bière - ou fournissent quelques jours de corvée- Une cession de plusieurs Ha donne par contre droit à des redevances plus élevées.-

Voici le tableau des redevances et prestations foncières des tenanciers de MIRINDI:

MAZIGABA : 250 frs par an et quatre jours de corvée par mois;

BAZIGIRA : 40 frs par an;

SHAMAVU : 30 frs par an;

MIRUHO : 20 frs par an;

RURAKABIJE : 15 frs par an;

SEMAHINJA : 10 frs par an;

GATAMBARA : 4 jours de corvée par mois;

GASEREGANYA: 4 jours de corvée par mois.-

3) Domaine d'Ubukonde de RUKUBISHARI.

RUKUBISHARI est chef d'une famille d'Abashama-Originnaire du Mushari .

Sa généalogie est la suivante:

RUGAMBWA

CYAMBARI

CYANDUKA

SEBUSHAMA

NYAGACHE

NTEKO

RUSHANGA

RUKUBISHARI

RUGAMBWA était originaire du Mushari. Ses descendants déclarent que, comme étranger, il alla se présenter au Mwami de l'époque CYILIMA-RUJUGIRA, lequel l'envoya à MACUMU. RUGAMBWA reçut ainsi une partie de RUKINGO pour s'y établir. Ses descendants installèrent des clients. Sous les derniers chefs de la Résidence royale de RUBENGERA, les prestations politiques versées par des tenanciers étaient de 16 nettes et deux cruches de bière annuellement.

Douze nattes étaient destinées à RWAKIDIGI. Le chef de famille des Abashama en retenait trois et une cruche de bière, les chefs de clan des Abagwabi: une natte et une cruche de bière.-

RUKUBISHARI déclare aussi que ses ancêtres recevaient deux jours de corvée par semaine - de chaque tenancier - à défaut trois à cinq houe par an- Actuellement les 10 tenanciers (abasorerwa) qui habitent le domaine de RUKUBISHARI n'acquittent ni journées de corvée, ni redevances. RUKUBISHARI par contre donne une cruche de bière chaque année pour reconnaître l'autorité de KABERUKA, chef de clan des Abagwabi.-

4) Domaine d'Ubukonde de NTAMUBANGA.

NTAMUBANGA est un chef de famille, umusinga, inféodé à la branche dirigeante de MACUMU. Sa généalogie est la suivante:

KIRUMAGA

SHUMBUSHO

SEBUTIMBIRI

MUTABAZI

MUGAGA

NDAMUZEYE

NTAMUBANGA

KIRUMAGA était serviteur de MACUMU. Ils quittèrent ensemble la colline SUTI au Bunyambiriri pour s'établir au Kinyaga, ensuite au Bugoyi. Ceci se passait sous le règne de CYILIMI - RUJUGIRA. Comme serviteur de MACUMU, KIRUMAGA cultivait pour lui deux jours par semaine et lui donnait des cruches de bière. Sa descendance qui compte 12 chefs de foyers, établie à RUVUMBU, a continué cette tradition. Aucun tenancier n'est installé dans ce domaine.-

5) Domaine d'Ubukonde de SEGUKURA.

SEGUKURA est un chef de famille- Umubanda. Sa généalogie s'établit comme suit:

GIHANGA

MASETSA

NYAMUKANGURA

MIGISHA

MAHUSHE

MASHOKE

SEGUKURA.

La famille de GIHANGA vivait aux environs de Kigali, à la colline MUHIMA; NYAMUKANGURA, petit fils de GIHANGA, émigra avec les siens au Bugoyi où il obtint de la famille de MACUMU un établissement à la forêt de GAKORO.- NYAMUKANGURA défricha et s'installa. Lorsque le terrain fut mis en valeur, il acquitta au chef des Abagwabi deux jours de corvée annuelle, une houe et une cruche de bière. Les dix chefs de foyers dépendant de l'actuel chef de famille SEGUKURA, accomplissent cinq journées de corvée chaque année pour le chef des Abagwabi, KABERUKA.-

La tenure est purement familiale, aucun tenancier n'y habite.-

6) Domaine d'Ubukonde de MATABARO.

MATABARO est chef d'une famille d'un clan d'Abagesera. Ses ancêtres se succédèrent, nous dit-il, dans l'ordre suivant:

GAHANUKA

MUHABURU

BUKUNGU

SERUHARA

NYONGERA

BARARUKA

SEGASINE

MATABARO

BUKUNGU quitta le Gisaka sous le règne de RWOGERA et vint s'établir au Bugoyi. MACUMU, chef des Abagwabiro et RUKUNGU, chef des Aboga-Abwabari, le présentèrent au Mwami RWOGERA, lequel leur prescrivit de l'installer chez eux.

Macumu céda à BUKUNGU une partie de la forêt de RUHENGERRI et RUKUNGU, une colline voisine. La famille de BUKUNGU demeura depuis sous le double patronage du chef de clan des Abagwabiro et du

chef de clan des Abwabari.-

L'impôt donné par les ancêtres de MATABARO se chiffrait à deux cruches de miel, deux charges de haricots et 2.000 bracelets. Sous le dernier chef de la terre BUSHAKO, dont le représentant au Bugoyi était RWAKIDIGI, c'est le délégué de ce dernier, GACEYEYE qui percevait le tribut. Les chefs de cette famille d'Abagesera n'acquittèrent aucun tribut aux deux clans qui les avaient établis parce qu'ils tenaient leur domaine de la volonté du Mwami.-

7) Domaine d'Ubukonde de NGURUBE.

NGURUBE, chef d'une famille UMUSINDI, originaire du Nduga, nous indique comme suit la généalogie des chefs de sa famille:

MINYAGO

KIBOGORA

MATAMBA

CYAZI

SERUGO

RUBANZANGABO

KAMBARI

SEBURO

NGURUBE.

L'ancêtre MINYAGO quitta le Nduga pour le Bugoyi, une branche du groupe poursuivit jusqu'à l'île d'Idjwi, le noyau principal conclut alliance avec Macumu en lui donnant, sans doute, une fille en mariage. MINYAGO obtint ainsi cinq petites collines qu'il défricha et mit en valeur. La fille donnée en mariage à l'origine, exempta les descendants de MATABARO de verser des redevances à la famille de MACUMU. Encore ne peuvent-ils refuser au chef des Abagwabiro de venir prendre épouse dans leur famille, moyennant cette

fois versement d'une dot.-

L'impôt de l'arc acquitté se montait à mille bracclets, quatre charges de haricots, deux cruches de bière.-

Les huit tenanciers inféodés à la famille de NGURUBE, à SWEMU, acquittent des redevances variant de 40 à 70 frs, accompagnés d'une cruche de bière annuellement.

8) Domaine d'Ubukonde de MUGANGA.

MUGANGA, actuel chef d'un groupe d'Abasindi, nous indique comme suit sa généalogie:

MINYARUKO

GAHUTU

BWISHYURA

NTAMBARA

NKUBA

MUKIZA

MUGANGA.

MINYARUKO aurait quitté le Bumbogo sous le règne de GAHINDIRO pour solliciter des descendants de MACUMU un établissement à KABERE. MINYARUKO et ses successeurs acquittèrent au chef des Abagwabiro une cruche de bière mensuelle en guise de tribut. Ils ne versaient pas d'impôt de l'arc mais en assuraient le transport aux Résidences des Bami, ainsi que la construction des huttes royales (travaux durant parfois six mois) et le ravitaillement des membres de leur famille qui étaient employés à ces travaux. Ce domaine est purement familial.-

9) Domaine d'Ubukonde de GIKERI.

Le groupe des Abanyiginya fixé à RUHENGERRI, dont le chef actuel est GIKERI, revendiquent les ancêtres suivants:

MUTABAZI

RWASA

SERUHUGA

NSEKAMUBARI

GAHUMO

GIKERI

MUTABAZI émigrant de la province du BUKONYA (Ruhengeri) obtint de MACUMU une portion de la forêt de Ruhengeri. A son arrivée une famille d'agriculteurs y était déjà installée, laquelle dans la suite acquitta annuellement trois hoes d'impôt dont deux hoes pour la famille des Abagwabiro et une houe pour MUTABAZI qui levait le tribut.

A sa mort, la famille de MUTABAZI continua à fournir annuellement aux chefs abagwabiro un tribut politique de deux hoes.-

Aujourd'hui KABERUKA, chef des Abagwabiro, reçoit de temps à autre de GIKERI une cruche de bière - à titre de reconnaissance d'autorité.-

10) Domaine d'Ubukonde de SEMAJORO.

La généalogie des chefs de la famille des Ibalihira, fixée à Ruhengeri (RUGERERO) nous est exposée comme suit:

NTIBITO

SEMUNTU

NYANGABO

KAGINA

MAHINDUKE

MAHESHI

MATABARO

SEMAJORO.

Les abalihira sont originaires du Ndorwa. NTIBITO, émigrant du Ndorwa avec les siens, obtint de MACUMU maître du Bugoyi en ce temps, un établissement à RUHENGERRI- Il coupa les bambous et les arbres de la colline que MACUMU lui avait concédée et s'y établit définitivement. Il versait à MACUMU, collecteur de l'impôt de l'arc, 2.000 bracelets "Isuri", deux houes, et deux cruches de bière annuellement.

Aujourd'hui, dans le domaine des Ibalihira, habitent six clients détenteurs de tenures (abagererwa) qui accomplissent chacun deux jours de corvée par semaine et payent 50 francs par an, accompagnés d'une cruche de bière. Une partie des journées de corvée va à KABERUKA, chef de clan des Abagwabito.-

11) Domaine d'Ubukonde de SENZOGA.

SENZOGA est le chef d'un groupement de vingt chefs de foyers, descendants de MUGWABIRO, ascendant de MACUMU dont la généalogie est indiquée au tableau général sous le n° 6.

Le domaine occupé par le groupe de SENZOGA à RUGARIKA et LEYA est entièrement peuplé par les membres de la famille. Ce groupe n'acquiesce aucune redevance à KABERUKA, son chef de clan, si ce n'est l'envoi symbolique d'une cruche de bière à titre de reconnaissance de son pouvoir familial.-

12) Domaine d'Ubukonde de KABERA.

KABERA est un chef de famille umugwabi, descendant direct de MACUMU par MUKIZA, fils de RUGABA. Sa lignée est représentée au n° 3 du tableau général.-

La colline MUHIRA qui est l'apanage du groupe, est habitée par 14 chefs de foyers des Abagwabi et cinquante-sept tenanciers étrangers.-

Le tribut politique fourni autrefois par l'ensemble des habitants de Muhira comprenait 5.000 bracelets (Ibikaka) du miel et des houes.

Le miel et les houes, jusqu'au temps de NDAMYUMUGABE, père de KABERA, constituait la rétribution du chef de famille, chargé de réunir l'impôt, le reste était porté au chef politique.

Les porteurs de l'impôt construisaient également les huttes des Résidences Royales et ne rentraient chez eux qu'après plusieurs mois.-

Actuellement 25 tenanciers fournissent régulièrement de la bière, 25 autres exécutent une journée de corvée par semaine, 7 locataires occupent gratuitement leur tenure. Ces derniers appartiennent à la famille des Abshaza qui donna une de ses filles en mariage aux chefs des Abagwabiwo sans versement de dot et obtint ainsi d'entrer dans leur parenté. KIBERA loue septante champs à des taux variant de 25 à 100 francs. Il perçoit annuellement 2.600 francs.-

Cette somme d'argent, ainsi que les prestations et corvées sont partagées entre tous les membres de la famille de KIBERA.-

13) Domaine d'Ubukonde de MBUNGIRA.

MBUNGIRA du clan des Abasinga-Abagwabiwo est un des descendants de MACUMU- dont l'ascendance est mentionnée au n° 4 du tableau général des Abagwabiwo.-

Les membres de la famille de MBUNGIRA donnaient au percepteur local de l'impôt: RWAKIDIGI, deux mille bracclets et quatre charges de haricots par an. Vingt-cinq tenanciers habitent le domaine de MBUNGIRA.

Quatre d'entre eux s'acquittent en espèce et en nature de la manière suivante:

BIKOTWA : 60 frs et une cruche de bière par an;
NTAMABYARIRO : 100 frs et deux cruches de bière par an;
NTAMITARIZO : 100 frs et deux cruches de bière par an;
MAZIMPAKA : 30 frs et une cruche de bière par an.-

Le chef de famille MBUNGIRA se plaint de ce que 21 des tenanciers ne lui donnent plus aucune redevance. MBUNGIRA loue quatre champs à des prix variant entre 30 et 40 frs par an.-

14) Domaine d'Ubukonde de BURISANZWE.

BURISANZWE est un chef de famille umusinga- umugwabiro d'une branche issue de KAJUGIRI, arrière petit fils de MACUMU. La généalogie figure au n° 5 du tableau général du chef des Abagwabiwo.-

MBYAYINGABO, père de l'actuel chef de famille BURISANZWE acquittait 2.000 bracclets et deux charges de haricots pour le chef de la terre RWAKIDIGI- dont le représentant local était KIBWANA.-

BURISANZWE commande actuellement à dix-huit chefs de foyers de sa famille et sept clients- tenanciers. Ceux-ci lui fournissent en espèce et en nature les avantages suivants:

- BIRALIRA est le gardien de la bananeraie de BURASANZWE,
- BIHAMU: deux jours de corvée et une cruche de bière par mois;
- BAGIAGAHE: deux jours de corvée et une cruche de bière par mois;
- NYAKAMWE: deux jours de corvée mensuellement. Il ne fournit pas de bière faute de bananeraie.
- GATABAZI: cinquante francs par an et de la bière régulièrement;
- BUREGEYA: cinquante francs par an et de la bière régulièrement;
- RURAKABIJE: cinquante francs par an et de la bière régulièrement.-

15) Domaine d'Ubukonde de MASASU.

MASASU est un chef de famille de la branche Abasinga-Abagwabi, descendant de MUCUMU par MUHUMUZA, fils de RURYI (Voir arbre généalogique général des Abagwabi n° 2) MASASU se souvient que son grand père NGAMIJE acquittait, à titre d'impôt de l'arc, 1.000 bracelets à RWAKIDIGI, représentant du chef BUSHAKO. La charge de cet impôt incombait à tous les habitants du domaine: étrangers et membres de la famille.-

Le domaine de MASASU est habité actuellement par deux chefs de foyers, ses parents et trente tenanciers. Ceux-ci acquittent des redevances et services suivants:

- Six tenanciers accomplissent deux jours de corvée par semaine;
- Quinze tenanciers fournissent deux cruches de bière par an;
- Un tenancier acquitte deux cents francs et une cruche de bière par an;
- Un tenancier donne annuellement une cruche de bière et une cruche de miel par an. Le même client (Gasigwa), lorsque la troupe de pages du chef participe à des festivités, contribue pour une somme de 100 frs à l'achat des provisions de route;
- Sept tenanciers sont, pour des raisons diverses, exemptés de redevances.

16) Domaine personnel de KABERUKA.

La colline de RUGERERO ne constitue qu'un des fiefs des Abagwabi qui possèdent des terres dans tout le Bugoyi et au Bwisha, Territoire de RUTCHURU, Kaberuka est vraisemblablement, de ce fait, le chef de clan le plus puissant qui subsiste au Rwanda.

Il possède plusieurs domaines personnels: RUVUMBI, RUHENGARI, MURUMBI, MUFIRI, et le plus grand KIZI, lesquels sont habités par des membres de sa famille et un total de 290 tenanciers, lesquels sont astreints à la corvée envers lui.-

Son domaine personnel de Rugerero qui est avant tout un établissement familial (48 chefs de foyers) ne compte que 8 tenanciers. Kaberuka reçoit également, déclare-t-il, 675 frs par an des champs cédés en location à des tirs dans ce domaine.-

Conclusions.

Comme nous l'avons déjà vu dans l'étude de la colline CYANZARWE (Mutara), la situation à l'origine au Bugoyi d'un étranger, tenancier d'une terre forestière (umugererwa), était celle d'un enfant d'adoption envers la famille qui l'établissait. Mais ne participant pas aux cérémonies religieuses du clan, et n'appartenant pas à la lignée, il était considéré comme "une femme" et ne pouvait être appelé à représenter sa famille d'adoption. Il participait au même titre que tout habitant du domaine à la constitution de l'impôt de l'arc et n'était astreint à aucune autre redevance et service... si ce n'est la cruche de bière symbolique envers le chef de clan.-

À Rugerero, à proximité du centre européen de Kisenyi, la situation de l'exploitant foncier étranger à la famille possédante (umugererwa) s'est modifiée de manière différente selon les tenures. Certains "abagererwa" se considèrent comme bénéficiaires directs de leur tenure, ce sont les moins nombreux; d'autres participent aux charges et aux bénéfices de leur famille d'adoption; les plus nombreux sont devenus de simples tenanciers. Le chef foncier ne se fait pas faute de leur demander des redevances et des services qui ne furent pas acquittés à l'origine.

La majorité des terres de Rugerero se trouve sous l'autorité des Abagwabi. Les tableaux qui condensent la situation des détenteurs fonciers montrent que l'exploitation est essentiellement familiale- Ces terres se trouvent sous la direction des chefs de famille abagwabi ou des clans adoptés.-

Les chefs de famille d'origine étrangère soumis aux Abagwabi, versent une portion des redevances que leur paient leurs vassaux au chef de clan des Abagwabi qui est actuellement KABERUKA. - Les chefs des familles Abagwabi conservent l'entièreté des revenus de leur domaine qu'ils partagent entre leurs membres.-

Enfin, dans les domaines propres (inyarulambo) du chef du clan Kaberuka, les exploitants étrangers au clan sont de purs corvéables- et Kaberuka ne se fait pas faute de les envoyer exécuter leurs prestations chez ses amis et ses apparentés.-

Les présentes conclusions ne constituent qu'un schéma. La situation et les rapports entre chef de clan, chef de famille à la tête de domaines forestiers et étrangers bénéficiaires d'une tenure varient d'une propriété à l'autre selon les circonstances historiques; l'influence des autorités foncières, l'importance du groupement familial, les relations de protecteur à protégé et les nombreux facteurs qui résultent du cours des événements et de l'âme humaine.-

De cette étude et de celles qui l'ont précédée, nous concluons provisoirement que l'ensemble des terres forestières qui furent soumises au régime de l'Ubukonde évolua normalement vers la petite propriété familiale.- L'Ubukonde étant un régime foncier provisoire de prise de possession de terres de forêt.-

Dans quelques régions, suite à certains facteurs économiques et sociaux, cette évolution a été arrêtée et la classe des possesseurs fonciers s'est servie de ce droit pour faire peser sur les derniers venus des exigences abusives.-

Soulignons enfin que l'étude de la colline Rugerero met en relief qu'une famille d'agriculteurs étrangère au Ruanda qui désirait s'installer dans le royaume devait au préalable obtenir l'autorisation du Mwami. (Règle qui existe également pour l'immigration des pasteurs originaires des royaumes voisins du Ruanda).- Cette autorisation exemptait les nouveaux venus qui devenaient des protégés directs de la royauté, de redevances envers les autorités politiques inférieures. Ils n'étaient astreints qu'au tribut général guerrier. Si cette règle est indiscutable en principe, nous inclinons néanmoins à croire qu'en pratique elle fut peu suivie et qu'elle n'est invoquée aujourd'hui par les intéressés que pour authentifier leurs droits fonciers.-

Il est plus conforme aux mœurs du temps de supposer que les clans d'agriculteurs étrangers, émigrant par petites étapes, finirent par se fixer où nous les trouvons aujourd'hui et que l'autorisation préalable d'établissement du pouvoir royal ne fut que rarement sollicitée.-

ENQUETE N° 32.

Peuplement des éleveurs Batutei du BIGOGWE (Kischnyi).

Les plateaux herbeux de la plaine de lave, en bordure des volcans sont, depuis des siècles, l'habitat des éleveurs Abakono et Abanyiginya-Abacocori, dont les chefs sont actuellement GASHONGO Antoine, pour les Abakono, et NZAMUYE Denys pour les Abanyiginya-Abacocori (tous deux sous-chefs au Buhoma-Rwankeri du Territoire de Ruhengeri).-

Les représentants de ces chefs de famille pour les peuplements du BIGOGWE sont RUCIBIRI pour les Abakono, et NZAMUYE pour les Abanyiginya.

Ces deux clans remontent au Mwami NDAHIRO-CYAMATIRE qui régna pendant la seconde moitié du 16^e siècle.-

Les Abanyiginya sont issus de BUCOCORI, fils de NDAHIRO; les Abakono du Bigogwe se réclament de BIGIRIMANA, contemporain de BUCOCORI à qui il était inféodé. Les deux clans, bien qu'obéissant à des chefs distincts, ont toujours vécu ensemble et pris femme l'un chez l'autre.-

Les anciens déclarent que leur premier établissement au Ruanda était la colline KAGEYO au Kabagali- de là ils seraient passés au Mulera de RUHENGERRI puis au Rwankeri où réside encore actuellement leur principal groupement. Une branche, sous le commandement de MUTEGA, poursuivit sa route jusqu'au Bigogwe.

La généalogie des représentants des Abakono du Bigogwe est la suivante:

BIGIRIMANA (dont la sœur NYABACUZI était la femme du Mwami NDAHIRO et la mère de RUGANZU-NDOLI).-

BYUNGA

MWIJIMA

BUJEYI

SAKANYUMBU

NTARE

RUHUTU

BARABUKE

RUCIBIRI.

Les éleveurs du Bigogwe vivaient jusqu'il y a peu d'années du lait et du sang de leur bétail. Ils échangeaient (Kubadika) le beurre contre des vivres ou du miel.

Actuellement ils ont concédé quelques vaches à des bahutu du voisinage qu'ils appellent abagaragu.

Ceux-ci en contre partie exécutent pour eux quelques cultures. La concession du bétail est essentiellement précaire et le pasteur met fin au contrat et reprend sa vache dès que

le zèle de son serviteur fléchit.-

Page 99

manquante

d'ubugaragu et un droit de pacage à KIBUTI. Il tenait lui-même ce fief du Mwami RWOGERA dont il avait épousé la fille. MUTERUZI, père de MATABARO l'actuel chef de ce groupe d'Abagyiginya-Abahindiro, reçut les herbages de la colline KIBUTI mais non le commandement des bahutu qui y habitaient et qui continuèrent à obéir à RWAMMARA. Par contre les serviteurs que MUTERUZI installa dépendirent de lui quant au domaine foncier.-

Plus tard NYIRIMINEGA accorda à MATABARO le commandement du groupe des bahutu qui habitaient dans son domaine et MATABARO étendit ainsi son autorité sur le domaine herboux et agricole.- Les dimensions de son domaine sont approximativement de 180 Ha.-

Il existe au Kingogo deux périodes de fermeture des pâturages en mai dans les vallées et en juillet-août dans la montagne.-

Le bétail, après la récolte, pâture en juin les champs de petits pois récoltés en basse altitude. En juillet-août les champs de haute altitude. En septembre il trouve sa nourriture dans les vallées.-

Les bahutu bénéficient pour leurs vaches de pâturages qui leur sont désignés par les notables. Les éleveurs à court de pâturage s'en procurent par location dans les domaines de Batutsi qui possèdent encore des herbages disponibles.-

x

x x

Le chef de famille RWAMMARA émigra sous KIGERI-NDABARISA du Ndurwa au Ruanda où il obtint un établissement au Rukoma. Son dernier petit fils MUNYANTORE se fixa au Kingogo. Il n'avait pas reçu de dotation de son chef de famille et était venu tenter fortune auprès du chef local RWABIKA qui lui avait donné du bétail et l'avait établi. Désormais MUNYANTORE dépendit exclusivement de son suzerain vacher (shebuja). Il avait abandonné toute obligation envers la famille qui n'avait pas voulu le doter et envers la formation guerrière à laquelle celle-ci appartenait (Abakemba).-

=====

KISENYI.-

ENQUETE N° 34.

Domaine d'Ubukonde de NDARIBITSE à RUBARE- BANDARI

(Colline GISEBEYAA)-

1) Historique:

NDARIBITSE nous cite treize noms de chefs qui ont dirigé avant lui cette branche des Ababanda:

MUGOYI

MATARE

NTUNTU

GICUKI

RWAMO

KIZIHIRA

NYARUJOGO

MBONYUMUGENZI

GICUKI

BUCYABUTATA

GISIMBA

MVUNABANDI

MURINDANGI BO

NDARIBITSE

Une généalogie de cette branche sort de l'ordinaire. Si l'on estime qu'un chef de famille a détenu son commandement pendant 25 ans, MUGOYI, l'ancêtre de cette lignée devait vivre pendant la première moitié du 17^e siècle. MUGOYI est vraisemblablement la personnification de l'origine de ce groupe qui se dit originaire du BUGOYI. Sous son chef GICUKI, une branche de cette famille émigre à EWANM-WALI (Bushiru). Plus tard sous le commandement de GYZIHIRA, elle s'établit à RUTARE (Kingogo) dans les terres prises sur la forêt, où ses membres habitent encore aujourd'hui. Mais ces Ababanda défrichèrent également à BANDARI une étendue de 120 Ha utilisée pour les cultures de pois.-

2) Description.

Le chef de famille NDARIBITSE commande actuellement deux domaines d'Ubukonde: Celui de RUBARE occupé par quarante chefs de foyers Ababanda où, nous dit NDARIBITSE, aucune terre n'est occupée par des étrangers ou donnée en location, et celui de BANDARI concédé à 22 locataires que surveillent 4 membres de la famille Ababanda.-

Ces locataires appartiennent à des clans divers, et sont originaires du Bugoyi, du plateau central et de la colline KABUYA (Bushiru) qu'ils quittèrent lors de la création du poste administratif. Leur établissement à BANDARI date de ces vingt-cinq dernières années. Ils acquittent généralement une ou deux houes comme droit d'établissement dans une tenure de cinq à neuf hectares- ensuite versèrent à titre de redevances deux houes tous les quatre ans.-

Récemment un certain nombre de ces tenanciers cessèrent d'acquitter ce tribut. Le sous-chef de la colline arbitra le différend en décidant que les locataires verseraient pour chaque période de quatre années une redevance variant de 100 à 140 frs, selon la superficie occupée.-

Relevons à titre d'exemple le cas d'un de ces locataires:

A la fin du règne du Mwami RWOGERA (milieu du 19^e siècle) BITARUKA, chef de famille, UMUZIGABA, quitta Nduga pour tenter un établissement dans la région forestière du Kingogo: Bushiru. Ses descendants nous citent plusieurs collines que ce groupe d'Abazigaba occupa. A chaque génération, une branche cadette se détachait de l'ancien habitat et allait s'installer plus avant dans la forêt.-

BIHIRUMUHATSI, descendant de BITARUKA, sous le règne de MUSI GA. vint s'établir à KINANIRA, colline qui appartenait alors au clan des Ababanda. Il paya une génisse au chef du clan pour l'occupation d'un terrain de 5 Ha.-

BIHIRUMUHATSI était héréditairement membre de la corporation des Abanyamugogo (croque-morts chargés de l'ensevelissement des décapités royaux) dont le chef était SEGOLE. BIHIRUMUHATSI portait chaque année à son chef de corporation, à sa résidence de KIRENGERI (Nduga Sud) une charge de haricots et de pois. Il acquittait encore au chef Mututsi du Kingogo NTIRIMINEGA le tribut de l'arc sous forme d'une houe nouvelle et deux houes usagées.-

Les enfants de BIHIRUMUHATSI, issus de ses quatre femmes, se trouvèrent bientôt à l'étroit dans la propriété de KINANIRA et BIHIRUMUHATSI en 1948 sollicite de NDARIBITSE une tenure dans le domaine de BANDARI. Celle-ci lui fut accordée moyennant un prix de location à régler à l'amiable lorsque le domaine serait mis en valeur. Au moment de l'enquête aucune redevance n'avait encore été versée par BIHIRUMUHATSI lequel d'autre part n'avait dû payer aucun droit d'établissement en raison de l'amitié de NDARIBITSE.-

Conclusions.

Les terres détenues par le clan de NDARIBITSE à BANDARI sont de deux types différents:

- La propriété de RUBARE est un domaine habité par les membres de la famille, et vraisemblablement, quoique NDARIBITSE n'en convienne pas, par quelques vassaux, ou membres d'autres clans adoptés.-
- La propriété de BANDARI mérite également cette qualification car il s'agit de terres où la famille cultivait des pois en lisière de la forêt. Plus tard, la déforestation se poursuivant, ces cultures furent reportées sur d'autres

collines, et les terres de BINDARI furent cédées à des tenanciers étrangers. Quatre membres de la famille de NDARIBITSE sont établis dans ce domaine pour surveiller ces tenanciers et veiller au paiement des redevances. Celles-ci sont perçues par NDARIBITSE qui en répartit le profit entre tous les membres de la famille en se réservant la part du collecteur.-

Comme toutes les terres forestières, celles du domaine de BINDARI se louaient et se vendaient. Le prix de location d'1 Ha était d'une boue à acquitter annuellement. Le prix de vente variait de 3 boues ou une chèvre pour 1 Ha à un teurillon ou une génisse pour six hectares, la qualité du terrain influait également sur sa valeur.-

La notion de tenure d'un sol forestier étant intimement liée à celle de subordination politique, certains tenanciers établis à BINDARI arguant du nouvel ordre social, tentèrent de se libérer de leurs redevances envers les propriétaires fonciers. Des différends s'ensuivirent et le sous-chef de la colline prit la décision suivante qui paraît avoir été unanimement acceptée: Les tenanciers verseraient à NDARIBITSE, chef des Lbabanda, par période de quatre ans, qui est un terme coutumier au Kingogo, une somme variant de 100 à 140 francs, selon l'étendue de la tenure.-

Le cas des terres concédées à BIHIRUMUHATSI est un exemple de la souplesse que présente la coutume. L'intéressé fut autorisé récemment à occuper sa tenure sans acquitter de droit d'établissement, en raison de l'amitié qui liait les parties contractantes; quant aux prix de location, il sera fixé à l'amiable lorsque le terrain produira ses fruits.-

ENQUETE N° 35.

Le régime des terres forestières à la colline RUBARE

(Bushiru.)

La colline RUPIYA conquise sur la forêt il y a une quarantaine d'années, est la propriété de différents clans. Douze chefs de clans, qui pour la plupart ont des possessions dans d'autres massifs, s'en partagent le territoire.-

À l'origine, l'organisation sociale et économique de la colline RUBARE, selon les indications des chefs de clans, se serait présentée comme suit:

La forêt qui couvrait cette région n'était habitée que par des pygmées (Abatwa) qui s'y livraient à la chasse et au piégeage. Les premiers clans bahutu, cultivateurs qui s'installèrent à RUBARE, leur achetèrent contre des chèvres et de la bière, les droits qu'ils exerçaient sur la forêt.-

La délimitation du terrain était faite par le chef du clan muhutu en présence du chef pygmée et était matérialisée par des entailles aux arbres quand il n'était

pas de limites naturelles, rochers, rivières, marais...

Le clan ainsi mis en possession des terres forestières s'en considérait comme propriétaire et y exerçait tous les droits d'usage. Ses prétentions de propriétaire ne portant pas seulement sur le terrain mis en valcur, mais encore sur ceux gardés en réserve, ou sur les parties de forêt où il plaçait des ruches, aménageait des pièges ou simplement faisait courir le feu à la saison sèche.-

Ces différents procédés pour affirmer le droit de propriété étaient utilisés par le clan, non seulement lorsque celui-ci détenait par simple prise de possession une étendue de forêt mais même pour rendre ses droits inattaquables lorsque, comme à RUBARE, la prise de possession avait été précédée d'un rachat des droits exercés par les premiers occupants.-

Seuls les clans puissants étaient en mesure de passer de tels contrats avec les chefs pygmées et d'assurer leur sécurité en forêt. Les familles isolées devaient s'adresser aux clans propriétaires fonciers pour obtenir un établissement. Cet établissement était sollicité auprès du chef d'une famille de possesseur de terres forestières (Ubukonde). En cas d'accord, les étrangers devaient encore être agréés par le chef du clan auquel leur protecteur les présentait.-

Le chef de famille cédait alors à ses clients, moyennant le paiement d'un prix d'installation et de redevances périodiques, une tenure (Ingabanc) suffisante pour assurer leur subsistance. Cette tenure pouvait être constituée soit d'une portion de forêt à défricher, soit de terrains déjà cultivés ou de jachères- La différence entre ces différentes espèces de tenures n'était marquée que par le taux et l'échéance des redevances. Le tenancier mis en possession d'une partie de forêt ne versait redevance que lorsque son terrain était mis en valeur et le prix qu'il acquittait était généralement inférieur à celui versé pour une terre ameuillée.-

Les redevances que le tenancier versait ne constituaient pas un loyer mais une reconnaissance de la suzeraineté de la famille dont il était le client.-

Le tenancier était, comme tel, englobé dans la communauté familiale formée par tous les habitants du domaine. Il participait aux fêtes, aux cérémonies, aux travaux en commun. Il cherchait à se rendre utile et à se faire apprécier par ses protecteurs. Sa situation était celle d'un mineur (d'une femme, précisent certains anciens) au sein de cette communauté familiale.-

Nous avons vu qu'à RUGERERO, au Bugoyi, les tenanciers participaient au paiement de l'impôt de l'arc. Il n'en fut pas de même au Bushiru où des chefs de clans imposèrent un statut d'infériorité à leurs clients. Les redevances que ceux-ci versaient, n'étaient pas une contribution au tribut politique, mais une prestation de client à protecteur.-

Lors de la mise en possession du terrain (Ingabane) qui était symbolisée par le placement par le chef de la famille d'un bâton destiné à marquer l'entrée du futur kraal, le client faisait cadeau d'une ou de plusieurs cruches de bière à son protecteur. Le chef de clan assistait à la cérémonie et recevait également une cruche de bière.-

Lorsque le terrain était mis en valeur et la subsistance de la famille des nouveaux venus assurée, les deux parties se mettaient d'accord pour le versement d'une redevance périodique. Le chef du domaine foncier (Umkonde) s'il possédait sans restriction le droit d'éviction d'un tenancier récalcitrant, avait intérêt à s'attacher le dévouement de ses clients et à ne pas exagérer ses exigences.-

Le taux payé pour une tenure moyenne pour une occupation de quatre années était de deux chèvres et d'une ou de deux cruches de bière.-

Les chefs de famille gardaient pour eux une cruche de bière et partageaient les chèvres et la bière entre les membres de la famille. Le Chef de clan ne recevait rien, mais chaque année les chefs de famille lui envoyaient de la bière pour reconnaître son autorité.-

Les tenanciers ne participaient pas au paiement du tribut politique lequel était uniquement fourni par les membres du clan. Au Bushiru (contrairement à d'autres régions) les étrangers au clan n'étaient même pas autorisés à transporter ce tribut qui était constitué par de la bière destinée aux chefs Abaskete de la région. Mais au retour des porteurs, au même titre que tous les habitants du domaine, ils les régalaient de bière brassée à leur intention.-

Les tenanciers pouvaient être relevés de leur situation d'infériorité et accéder à un statut d'égalité avec les membres de la famille: les unions matrimoniales, les services rendus, l'amitié, étaient les principales raisons qui leur valaient cet avantage.-

Voyons maintenant, par quelques exemples concrets pris à RUBARE, comment ce régime foncier a récemment évolué:

1°/ Propriété foncière (Umkonde) de NGIRABAGABO-

Clan des Abungura.

RUJERO, grand père de NGIRABAGABO, quitta le BWISHYA, en territoire de Rutchuru vers 1910 et négocia avec un chef mutwa la cession de ses droits sur une partie de RUBARE, ceux-ci furent payés: 4 chèvres, 6 charges de pois, et 4 cruches de bière.-

Le domaine qui fut habité par 16 chefs de foyers des Abungura et 76 tenanciers, ne compte plus aujourd'hui que six chefs de foyers de la famille de NGIRABAGABO et trente-six tenanciers; les autres ont émigré pour la plupart au GISHARI.-

Les terres prises sur la forêt se sont rapidement appauvries et érodées et suffisent à peine à nourrir les habitants actuels du domaine.-

Les redevances payées par les tenanciers, aux dires de NGIRABAGABO, sont en moyenne de trois cents francs par jouissance de quatre années. NGIRABAGABO estime que ce taux n'est pas excessif et que l'état de choses actuel doit être maintenu.-

2°/ Propriété foncière (Ubukonde) de KWISABA-

clan des Ababanda.

Cette lignée d'Ababanda est originaire du RUKOMA (Nyanza) elle s'établit en plusieurs endroits du BUSHIRU. Le domaine qu'elle possède à RUBARE a compté jusqu'à 28 chefs de foyers Ababanda et près d'une centaine de tenanciers. Actuellement 20 chefs de foyers et 60 tenanciers y vivent chichement sur des terres qui nécessitent des jachères de deux ans pour donner la troisième année une maigre récolte.

KWISABA, interrogé de concert avec le sous -chef et d'autres chefs de familles convient que les taux suivants sont actuellement appliqués aux détenteurs d'une tenure forestière moyenne:

- 150 frs pour une période de deux ans pour les tenanciers favoris du chef de famille.-
- 300 frs pour une période de deux ans pour les tenanciers qui s'acquittent ponctuellement de leurs obligations, viennent donner de temps à autre un coup de main au chef de famille ou lui apportent de la bière, etc...
- 500 frs pour une période de deux ans pour les tenanciers de caractère timoré ou ceux qui sont en difficulté avec le chef de famille.-

KWISABA convient que les détenteurs acquittent en moyenne une valeur double des prestations coutumières anciennes. Il est partisan d'abaisser ce taux mais il ne peut agir seul. Les conditions plus dures imposées aux tenanciers viendraient du Bushiru central. KWISABA estime qu'il est nécessaire de fixer un taux de location modéré, applicable à toutes les terres forestières de la chefferie. KWISABA déclare encore qu'il n'acceptera pas de nouveaux tenanciers car ce serait au détriment de ceux qui sont déjà installés. Avoir beaucoup de tenanciers, abagaragu par la terre, relevait le prestige d'un chef de famille, mais, estime KWISABA " les terres de culture comme les vaches se font rares et nous devons les garder pour les membres de notre famille".-

3°/ Propriété foncière de KAREMA du clan des Ababanda.

Ce domaine occupé depuis 1911, est actuellement habité par 25 tenanciers fonciers et 18 chefs de foyers.

Il compte autrefois une population double.-

Nous demandons à KAREMA s'il est disposé à accepter de nouveaux clients; il répond : "Certainement, cela nous apportera de l'argent".

Nous lui montrons que cette installation portera préjudice aux habitants du domaine et il se rallie aussitôt à notre opinion.-

Conclusions.

Les clans d'agriculteurs installés dans des terres conquises sur la forêt au Bushiru détenaient autrefois l'autorité politique et la puissance économique et sociale telle qu'elle existe dans une société primitive. Les clans se devaient, pour survivre, d'être nombreux et de posséder des terres en suffisance. L'existence de nombreux clients au sein du clan était une source de revenu autant qu'un facteur de puissance et de prestige social. Mais le régime des terres forestières est un régime provisoire. Le morcellement des domaines et des commandements le transforme inmanquablement en petite propriété familiale. Dans ce cas les détenteurs étrangers ou bien sont absorbés par la famille qui leur a consenti un établissement, ou bien se libèrent de leur sujétion, ou enfin se voient expulsés parce que les propriétaires fonciers convoitent leurs terres pour leur descendance.-

L'ordre nouveau introduit par l'Administration Européenne a supprimé le pouvoir politique du chef de clan. Le clan lui-même n'a plus dû assurer la protection personnelle des détenteurs installés chez lui. Ainsi l'entité familiale du domaine, et l'entité clanique de l'ensemble des domaines d'une même lignée, se sont désagrégées et les tenanciers ne furent plus considérés comme alliés à la prospérité et la puissance de la famille mais comme des locataires.-

Si cette évolution s'est produite sans conséquence néfaste pour la majorité des terres forestières, il n'en fut pas de même au Bushiru où la rapacité des familles imposa des conditions d'occupation de plus en plus dures aux tenanciers. Le pouvoir politique intervint et fixa des barèmes, mais l'emprise des familles occupantes resta prépondérante et les redevances avouées officiellement furent très souvent très inférieures aux sommes extorquées aux locataires.-

Au Bushiru seul, nous avons été saisi de plaintes des tenanciers qui s'estiment opprimés. Les taux excessifs imposés aux locataires ont d'ailleurs une seconde raison, ils constituent un moyen détourné pour les forcer à déguerpir et à libérer ainsi des terres qui seront utilisées par les propriétaires fonciers.-

La colline RUBIRE comptait en 1950, 760 H.A.V. le courant d'émigration qui avait fait diminuer de plusieurs centaines d'H.A.V. la population mâle de la colline au cours

des années précédentes, s'amplifia au cours des deux derniers exercices. RUBARE ne compte plus actuellement que 450 H.A.V. dont certains, en raison de l'épuisement des sols manquent encore des superficies de cultures nécessaires. Les émigrants de RUBARE sont en majorité des tenanciers mais un certain nombre de membres des familles autochtones se sont joints à eux.-

Les raisons qui poussèrent les tenanciers à quitter RUBARE sont:

- 1°/ L'épuisement du sol, la surnatalité;
- 2°/ Les exigences excessives des chefs des familles autochtones;
- 3°/ Les mauvaises récoltes de ces deux dernières années.-

Les membres des familles propriétaires du sol qui sont principalement les cadets, émigrent également en raison de la rareté des terres cultivables. Cette carence est causée par l'augmentation rapide des membres de la famille, l'épuisement des sols et dans quelques cas par la rapacité de certains chefs de famille qui préfèrent mettre en location les lopins devenus vacants, plutôt que de les distribuer aux membres de leur parenté.-

Tous ces émigrants rêvent d'attaquer la forêt quelque part au GISHARI et de s'y tailler de fertiles domaines comme le firent leurs pères.-

ENQUETE N° 36.

Régime foncier de la colline MULEMULE(Bushiru).-

A Mulemule notre enquête a porté sur le domaine de MIFIGO du clan des Abungura. Les données recueillies confirment l'enquête précédente.

Relevons seulement:

- 1°/ Dans le domaine de MIFIGO le chiffre des détenteurs (32) équilibre à peu près, ce qui est rare, celui des chefs de foyers de la famille autochtones - (39)
- 2°/ A Mulemule les droits de chasse et de piégeage des pygmées ne furent pas rachetés. Ces pygmées s'en vinrent solliciter des vivres chez les nouveaux venus et se laissèrent asservir.
- 3°/ Les différents établissements que cette lignée d'Abungura a conquis sur la forêt pendant une période de 200 ans s'échelonnent sur une distance de 60 Kms. D'autres clans participèrent à cette déforestation

dans ces régions et s'installèrent entre ces peuplements d'Abungura. La lisière de la forêt fut donc déplacée, en moyenne de 300 m. par année.-

- 4°/ Le tribut versé par les habitants de Mulemule (400 H. A.V.) au chef Mututsi consistait annuellement en une grande cruche de miel destinée au Mwami, deux petites cruches de miel pour le chef de chefferie, deux hoes dont une allait au chef et l'autre à son représentant local.-
- 5°/ Le taux de redevance acquitté par le tenancier au propriétaire foncier était de 4 hoes et 2 cruches de bière tous les 4 ans.
- 6°/ Le détenteur d'une tenure dans le domaine de MIHIGO acquitte en moyenne vingt journées de corvée par an. En général il amène un certain nombre de membres de sa famille et s'acquitte en une ou deux fois de cette obligation.-

A Mulemule la règle coutumière des redevances foncières versées par les tenanciers est complètement perdue de vue. Les chefs de famille, en général après arrangement avec leurs locataires, se font verser des dîmes sur les récoltes, ou des sommes d'argent ou de la bière, ou préfèrent des journées de corvée.-

=====

ENQUETE N° 37.

Peuplement des Abanyiginya-Abacocori et des Abakono à

BUSOGO, Chefferie du Rwankeri-Territoire de RUHENGARI.

BUCOCORI, fils du Mwami NDAHIRO, suite à un différend avec ses frères, quitta le Nduga emmenant sa famille et ses troupeaux. Il avait comme compagnon BIGIRIMANA, du clan umukono, qui était un vassal du Mwami. Les deux familles de ce jour restèrent unies et vécurent en étroite alliance, prenant femme l'une chez l'autre.-

MUCOCORI s'établit d'abord à MUKONO dans le Mulera. Il en fut chassé par les habitants, et s'enfonça plus avant dans cette région. Il trouva enfin un refuge dans la forêt qui s'étendait au pied des volcans- Il conclut des alliances avec les clans bahutu du voisinage. Ses descendants vécurent en lisière de la forêt du Rwankeri, Bushiru, Kingogo, Bugoyi- en nomades à petit rayon de déplacement - Leurs troupeaux broutaient l'herbe des clairières, les lianes, les buissons.-

NZAMUYE, le chef de clan des Abanyiginya, souligna que le bétail s'était adapté à cette existence sylvestre et que " les fourrés où la serpette ne pouvait se frayer un passage, disparaissaient au passage du bétail". Là où les troupeaux avaient longtemps séjourné, la forêt s'éclaircissait, les bahutu surgissaient qui abattaient les arbres... et les pasteurs émigraient plus loin. Au début ces nomades vécurent exclusivement du lait et du sang de leurs troupeaux et de l'échange du beurre contre les vivres ou l'hydromel des agriculteurs autochtones.

Plus tard ils firent exécuter quelques cultures par leurs clients.-

A l'origine ces pasteurs ne firent pas appel aux services d'abagaragu tels qu'ils existent dans le Ruanda classique. Un muhutu inféodé à un éleveur ne détenait jamais que quelques bêtes; en échange, il cultivait pour son patron, réparait sa hutte et portait ses bagages quand il se rendait à la Cour ou en voyage. Encore la culture était-elle réservée aux bahutu qui habitaient à proximité les autres prestations aux serviteurs établis au loin. Il s'agit donc d'un contrat limité quant à ses effets tant pour le cédant que pour le cessionnaire du bétail. De plus ce contrat était essentiellement précaire. Le pasteur reprenait les vaches concédées dès que le service de son serviteur cessait de le satisfaire. Les gardiens des troupeaux n'étaient jamais des bahutu. Ces familles d'éleveurs, selon l'ancienne tradition, assuraient eux-mêmes la surveillance et les soins de leur bétail.-

La situation de ces groupes de batutsi isolés au milieu de populations d'agriculteurs frustes et batailleurs les incita à beaucoup de prudence, de modération de diplomatie. Les pasteurs firent présent de vaches aux chefs des clans voisins. Ils donnèrent aussi des pea-

des chèvres, des hoes aux bahutu qui se faisaient leurs clients.-

Remarquons en passant que les batutsi ne pratiquaient pas l'élevage des chèvres - occupation dégradante à leurs yeux. Ils échangeaient des taurillons contre des chèvres qu'ils utilisaient ensuite pour les céder à leur clientèle ou obtenir, par échange, des vivres.-

Ces batutsi demeurèrent longtemps indépendants de tout lien politique. Sous le règne de RWOGERA, seulement, le chef RWIKIGARA fut autorisé par le Mwami à rattacher les Abanyiginya-Abacocori et une branche des Abakono à sa formation des IMBROGANYA. Plus tard RWAMPEMBWE préleva une branche des Abakono pour sa formation des ABASHI-KAMBA.-

Enfin, BICUNDAMBANO, fils de RWOGERA, assura à sa formation des NYAKIRE une partie des Abakono.-

Le bétail de ces pasteurs leur demeura toujours personnel (Imbata), ils ne s'inféodèrent jamais à un suzerain vacher. Ils obéissaient à leurs chefs guerriers à qui ils acquittaient comme impôt de l'arc des peaux de léopard, de singe, de gazelle, des parfums et des jeunes filles que le Mwami épousait ou qu'il mariait aux grands de son entourage.-

Par contre, ils n'étaient obligés à livrer ni taurillons de divination, ni bétail de boucherie ou de laiterie, ni redevances en vaches à leurs chefs guerriers, parce que disent nos informateurs, ils n'en détenaient pas de bétail d'origine guerrière. A l'avènement d'un nouveau chef d'Ingabo, ils reconnaissaient son autorité en lui offrant la vache de soumission (Indabukirano).-

Sous le règne de LWBUGIRI, lorsque l'autorité des chefs de la terre et de l'herbe de la Résidence de RUGESHI s'étendit sur le Rwankeri, ce clan livra tous les deux ans une génisse aux chefs de la terre, en redevance des cultures qu'ils faisaient exécuter dans leur fief.-

Aujourd'hui la plaine de Rwankeri qui longe les volcans est habitée par une population nombreuse. Le principal établissement des pasteurs se trouve aux collines JABA et BUSOGO. C'est là qu'est situé leur "Ubukonde" ainsi dénomment-ils la région où sont éparpillés leurs cultures, leurs pâturages, leurs habitations.- Ils légitiment leurs titres à cet "Ubukonde", de 3.000 Ha environ en affirmant que cette région a été pâturée par leurs troupeaux, ensuite déboisée par leurs serviteurs bahutu qui y pratiquèrent des cultures.-

Pendant la seconde moitié de l'année (de juillet, août à fin décembre) les troupeaux s'en vont pâturer en lisière de la forêt du Bugoyi et du Kingogo.-

Les pasteurs établis au Rwankeri, contrairement à leurs parents du Bigogwe, ont actuellement adopté le contrat de bail à cheptel classique- Certains de leurs

serviteurs détiennent jusqu'à vingt têtes de bétail. -

Remarquons enfin que le désir de posséder des vaches malgré les difficultés que présente l'élevage du bétail en Territoire de Rubengeri, est grand parmi les bahutu. Mais la plupart des troupeaux sont en mains des quelques batutsi qui habitent le pays, lesquels tiennent la "dragée" haute aux bahutu et pratiquent des prix nettement supérieurs à ceux du plateau central rwandais.-

ENQUETE N° 38.

Régime des terres forestières à KIZI (Colline NYAGISOZI)

Chefferie du RWANKERI.-

Le domaine de KIZI appartient à une famille d'Aba-banda, clan originaire du Ndiza. Quatre frères RUSINE, RUHUNDAMABI, NYAMIHANA, et SEBIHERI se partagent les droits fonciers sur ce domaine.-

BAGIRUBWIKO, père des précédents, détenait une série de domaines "Ubukonde" dans la sous-chefferie NYAGISOZI. A sa mort il partagea, comme c'est l'usage, son bien entre ses quatre fils: RUSINE, NYAMIHANA, SEBIHERI, RUHUNDAMABI et désigna RUSINE comme chef de famille. Ces fonctions se bornent au Rwankeri à représenter la communauté envers le pouvoir politique et dans les instances judiciaires, et à veiller aux bonnes relations entre les membres de la famille. Par contre chacun des membres bénéficie exclusivement des revenus de son héritage, sans que le chef de famille puisse prétendre à une rétribution.-

BAGIRUBWIKO, à sa mort, laissait les biens suivants dont nous évaluons approximativement les superficies:

- Ubukonde de KIZI: 16 Ha habité par cinq tenanciers et par les descendants de BAGIRUBWIKO.-
- Ubukonde de NYAMUTUKURA: 7 Ha occupé par deux tenanciers (abagererwa).-
- Ubukonde de GISOZI: 5 Ha occupé par RUSINE et ses frères;
- Ubukonde de MUNANIRA: 2 Ha occupé par deux tenanciers (abagererwa);
- Ubukonde de NYANTOMWU: 4 Ha occupé par un tenancier (umugererwa);
- Ubukonde de K'NYAMPIRIRI: 1 Ha mis en culture par SEBIHERERI, fils du défunt.-

- Ubukonde de RUSISA: 4 Ha habité par deux tenanciers-les descendants de BAGIRUBWIKO y possèdent des champs de pois.-
- Ubukonde de NYANGIGANE: 5 Ha habité par un tenancier (umugererwa) - le reste est utilisé pour les cultures de pois par RUSINE et ses frères.-
- Ubukonde de KIBOGOZI: 5 Ha est habité par quatre tenanciers (abagererwa) - les membres de la famille de RUSINE y possèdent aussi des cultures .-
- Ubukonde de NKOMANE: 1 Ha; cet Ubukonde est composé de sept champs de petits pois, cultivés par les abagererwa habitant Kibogozi.-

L'ensemble de propriétés appartenant à la famille de RUSINE se chiffraient donc à 50 Ha mis en culture par les quatre branches de cette famille et dix-sept tenanciers (abagererwa).-

L'énumération ci-dessus a été notée aux dires des intéressés. Elle ne saurait donc avoir la prétention d'être exacte. Elle ne vise qu'à donner une indication sur l'appropriation foncière dans la province du Rwankeri.-

Examinons de plus près le domaine de KIZI. Les droits fonciers de KIZI, flanc de colline de NYAGISOZI, appartiennent aux quatre fils de BAGIRUBWIKO, SEBIHERERI, NYAMIHAN RUSINE, RUHUNDAMABI et son fils KAJIWABO.-

Le domaine comporte indépendamment des champs que la famille des Abaganda s'y réserve, cinq tenures de tenanciers (abagererwa):

- 1°/ la tenure de RUSHOROZA
- 2°/ la tenure de MBANZI
- 3°/ la tenure de SIMPENZWE décédé dont le bien est partagé entre ses trois fils: SENKENYERI NZIKAMA et BVENGE
- 4°/ la tenure de KIMOYE
- 5°/ la tenure de RWENDEYE.-

1) RUSHOROZA, du clan Umusinga, a quitté le Buhoma, chassé par la famine. Il s'adresse à BAGIRUBWIKO qui l'autorise à défricher le sommet de KIZI. RUSHOROZA n'acquitt aucun droit d'établissement.- Deux ans après son arrivée, il fit cadeau d'une houe à BAGIRUBWIKO. Plusieurs années plus tard, il acquitta un chèvre. Actuellement sa redevance est de soixante francs par an. La tenure de RUSHOROZA mesure 3 Ha.

2) Vers la même époque MBANZI, un tenancier (umugererwa) établi à NYAGISOZI obtint d'étendre ses cultures sur les flancs de KIZI. Il mit en valeur une bande d'1 Ha. La somme qu'il acquitte n'a pu être déterminée.

3) Trois ans après la venue de RUSHOROZA, SIMPENZWE obtint

à son tour l'autorisation de s'installer à KIZI. Il défricha tout le flanc de la colline jusqu'à la vallée (actuelle limite de la réserve forestière).

Cette famille dont les représentants actuels sont SENKENYERI, NZIKAMA, BWENZE, mit en valcur la presque totalité de KIZI.-

- 4) Seule une petite parcelle de 20 ares fut cédée à MUNAYRUGERERO qui la mit en valcur. Celui-ci ayant émigré au Gishari, son lopin fut repris en 1946 par KIMOYE, lequel acquitte 30 frs par an à RUSINE. KIMOYE s'est engagé par contrat chez le planteur TRIPOLSKY.-
- 5) RWEBDEYE reçut plus tard une petite parcelle de 40 ares de RUSINE, chef de famille des Ababanda.-

Les descendants de SIMPENZWE furent donc avec RUSHOROZA et MBANZI pratiquement les seuls exploitants de KIZI, jusqu'à la famine de 1943. A ce moment, les familles installées à proximité de KIZI, quittèrent le pays- et les fils de SIMPENZWE se trouvèrent isolés en lisière de forêt. Ne se sentant pas en sécurité en raison des incursions des éléphants, ils transportèrent leurs habitations sur la crête à la limite de leur terre.-

Lorsque la situation alimentaire fut rétablie, les propriétaires fonciers prenant argument de ce que leur famille s'était multipliée et qu'ils manquaient de terres, désignèrent deux de leurs membres (KAJIWABO, fils de RUHUNDAMABI et SEBIHERI) pour venir s'installer, en même temps que les fils de SIMPENZWE à l'emplacement où s'élevaient les habitations avant la famine. De plus, ils se choisirent dans les terres mises en valeur par le travail de leurs tenanciers, des champs qu'ils s'approprièrent, sans pour cela diminuer les redevances de leurs tenanciers.

La situation des quatre membres du clan propriétaire foncier à KIZI se présente comme suit:

- 1°) RUSINE s'est choisi un champ de 40 ares qu'il a bientôt cessé d'exploiter pour le céder moyennant redevance à un tenancier, nommé RWENDEYE. RUSINE ayant effectué un prélèvement foncier, a épuisé son droit. Mais, nous déclare-t-il, lorsque ses fils seront en âge de s'établir, il se réserve le droit d'effectuer à leur bénéfice un nouveau prélèvement. RUSINE n'habite pas KIZI.-
- 2°) SEBIHERI s'est installé à KIZI après la famine, et s'est choisi un champ de 50 ares à proximité de son habitation, sa propriété principale est à KANYAMPERERI. SEBIHERI achève la construction d'une hutte pour son fils aîné.- Comme nous lui demandons s'il compte effectuer un nouveau prélèvement destiné à l'établissement de celui-ci, SEBIHERI nous répond prudemment que RUSINE, le chef de famille, en décidera.-

3°) KAJIWABO, fils de RUFUNDAMABI, habite KIZI. On lui choisit 2 champs totalisant un hectare. Le dernier frère NYAMIHANA n'a pas de champ, actuellement à KIZI, mais il conserve le droit d'y établir un de ses fils.-

SENKENYERI, NZIKAMA et BWENGE ont ainsi vu leur domaine réduit à 50 Ha. Ils possèdent encore des champs de pois au Buhoma, leur pays d'origine. Les trois frères, malgré la mutilation progressive de leur tenure, acquittent le même prix de location annuel: 180 frs par an, somme qu'ils versaient déjà en 1943. Ce versement est partagé en parts égales entre RUSINE et RUFUNDAMABI qui se sont vu attribuer par leur père les redevances des tenanciers de KIZI. Par contre, tous les fils de BAGWIRIBIKO ont la faculté de prélever des champs à KIZI pour leur usage personnel.-

Conclusions.

Le malaise de l'Ubukonde au RWANKERI n'est pas causé par les prix excessifs des redevances foncières (elles sont très modérées) mais par la pratique des prélèvements des champs de culture par les propriétaires fonciers dans les tenures qu'ils ont concédées. (Lorsque la famille du possesseur foncier (umunyabukonde) devient trop nombreuse, celui-ci l'installe dans les champs de ses tenanciers en usant du procédé classique du "Gutora". Il choisit ainsi des lopins dans les meilleures terres et les met à la disposition des membres de sa famille, sans pour cela diminuer les redevances annuelles.-

Ceci constitue à nos yeux un véritable abus. Il faut néanmoins considérer que dans la conception coutumière, le "Gutora" est le principal procédé d'usage de la propriété. Ainsi le maître (shebuja) prélève parmi les troupeaux de ses serviteurs (abagaragu) un certain nombre de têtes de bétail destinées à constituer un troupeau personnel, ou à servir de dotation à ses enfants. Les fils, les favoris du Mwami se choisissent des collines et des fiefs, par tout le Ruanda, pour se constituer des apanages. Un chef constitue une formation guerrière en prélevant des groupements familiaux... etc. Le prélèvement (ugutora) est donc un procédé d'usage de la propriété. Si le procédé est classique, il n'en est pas moins systématiquement utilisé par les possesseurs fonciers pour dépouiller leurs exploitants (abagacrerwa) et les forcer à déguerpir.

L'augmentation de la population de la plaine de lave a amené les possesseurs fonciers à user de ce moyen détourné pour procurer des terres à leur parenté au détriment des tenanciers, lesquels sont actuellement protégés par les tribunaux et les notables contre les évictions arbitraires qui étaient de règle autrefois. Il s'agit en outre de terres forestières que les clans, premiers occupants du sol, tenaient en réserve et que les usagers actuels ont défrichées et mises en valeur. Cette règle n'est n'annmoins pas générale. Certains tenanciers ont bénéficié de champs déjà mis en valeur par les premiers occupants.-

Ce qui complique la question, c'est que la coutume n'établit pas une différence marquée entre le tenancier (umugererwa) qui se tailla une propriété en forêt et celui qui mit en valcur des terres déjà cultivées. La situation du premier ne diffère qu'en ce qu'il n'acquiesce les droits fonciers que plusieurs années après qu'il défriche la forêt et que ceux-ci restent souvent moins élevés que les redevances dues par le tenancier de terres déjà mises en valcur. Mais le statut de ces deux espèces de tenanciers est identique.-

Une contestation mit aux prises le sous-chef KAYINAMURA et le propriétaire foncier RUHUNDWAMBI, celui-ci ayant refusé que le sous-chef installe, dans son domaine d'"Ubukonde", deux indigènes nouveaux venus sur la colline.- Le sous-chef, tirant argument du départ de deux tenanciers (abagererwa) de RUHUNDWAMBI, prétendait que de ce fait leurs tenures étaient devenues des biens sans maître, qu'il avait le droit d'en disposer parce qu'ils étaient retombés dans le domaine public de la sous-chefferie (inkungu) - RUHUNDWAMBI opposait que ce domaine lui appartenait à titre de propriété forestière (Ubukonde) et qu'il entendait l'exploiter désormais directement avec les siens- Le conflit mettait ainsi aux prises la conception politique de l'appropriation foncière du Droit Mututsi, et la conception patrimoniale du Droit Muhutu des régions forestières.-

Le Tribunal de Territoire de Ruhengeri, présidé par l'Administrateur de Territoire, GAUPIN, donna tort au sous-chef et décida:

- 1°) Que la propriété appartenait totalement à RUHUNDWAMBI qui était reconnu comme possesseur foncier;
- 2°) Que le sous-chef n'avait aucun droit de placer dans la propriété d'autrui des tiers venant d'une autre sous-chefferie;-

Le jugement tirait encore argument du fait que le possesseur foncier habitait la sous-chefferie.-

ENQUETE N° 39.

Domaine agricole de RUSINE à GAHUNGA (Chefferie du Mulera)

Le domaine de RUSINE est situé dans la plaine de lave. RUSINE appartient au clan des Abagiri qui revendiquent la qualité des premiers occupants du sol dans cette région. Le domaine de RUSINE mesure 14 Ha. Il est composé d'une série de petits champs ménagés dans des creux où s'est accumulée la terre de lave. La culture se pratique au moyen d'un pic indigène qui sert à arracher des pierres de lave, lesquelles sont ensuite entassées sur le côté, les portions de terrains ainsi dégagées sont mises en culture.-

Les terres de RUSINE sont habitées par son frère BUSIZORI, six fils et neveux et une veuve. Le groupement familial compte donc huit hommes adultes, chefs de foyers, dix femmes et dix-sept enfants.-

Contrairement à la plupart des domaines de cette région, le domaine de la famille de RUSINE présente un bloc homogène. Néanmoins, trois parcelles situées dans le domaine appartiennent aux gendres de la famille, qui les reçurent de leur beau-père peu après le mariage. De même plusieurs chefs de foyers possèdent sur des collines parfois éloignées une parcelle qu'ils reçurent dans des conditions identiques.-

Chacun des chefs de foyers, possède dans l'étendue du domaine familial six à dix champs dont il a la jouissance exclusive. Il peut les vendre sans autorisation du chef de famille RUSINE, les donner en dot à ses filles, les léguer, car ces terres constituent son bien. Le rôle du chef de famille se borne à défendre la communauté dans les instances judiciaires, à la représenter devant le pouvoir politique.-

RUSINE ne reconnaît l'autorité d'aucun chef de clan. Il existait autrefois un chef de clan des Abagiri, dont le pouvoir est tombé en désuétude à l'arrivée des Européens.-

La sous-chefferie dispose de quelques pâturages en bordure de forêt.

Le pouvoir politique en prend les 2/3, soit 1/3 réservé au bétail du sous-chef et 1/3 réservé au bétail du chef, - le reste est pâturé ensemble par les vaches des habitants de la colline.-

Les rejets de sorgho "ibisigati" sont de qualité médiocre au Mulera. Le sous-chef ou le chef peuvent s'en réserver quelques parties.-

Conclusions.

L'habitude de donner un champ en dot aux filles est une des causes de morcellement de la propriété au Mulera. Après le mariage, à l'issue de la période de réclusion

(ugutinya) la jeune épouse accompagnée de son mari, retourne rendre visite à son père lequel cédera à son gendre un champ dont la superficie variera suivant sa fortune foncière (cinq à dix ares). Si la colline d'origine de la jeune femme est trop éloignée de la résidence de son mari, celui-ci vendra le lopin de terre. Ainsi le beau-père aura collaboré à l'établissement du jeune ménage.

Les sous-chefs du Mulera exercent sur le domaine herbeux de leur colline des droits politiques considérés comme inhérents à leurs fonctions. A leur sortie de charge, ils ne conservent aucune portion des pâturages qu'ils ont gérés et retombent au rang de simple éleveur.-

ENQUETE N° 40.

Régime des terres à KIDAMO (Chefferie du Bukamba).

NTAKAMBAMBAJE est chef de clan des Mbungura et de leurs apparentés, peuplement fort d'une centaine d'H.A.V. groupés dans la plaine de l'avo à KIDAMO (Bukamba).-

Les descendants de NTAKAMBAMBAJE représentaient autrefois le clan devant le pouvoir politique et rassemblaient le tribut d'Ikoro dont ils conservaient une partie (umusogongerero). Actuellement leur pouvoir se limite au domaine familial- encore ce rôle est-il fort amoindri.- Dans l'étendue des terrains peuplés par les Mbungura et leurs clients, l'occupation foncière est réalisée par les chefs de famille. Chaque tenure familiale constitue un ensemble à l'intérieur duquel les différents membres mettent en valeur des champs dispersés- Certains lambeaux de terrains appartiennent à des tirs. Plusieurs causes expliquent ce morcellement:

1°) Les champs qui sont donnés par le beau-père à sa fille qui revient lui rendre visite quelques temps après le mariage (à l'achèvement de la période de réclusion "ugutinya " craindre). Le but de ce cadeau est d'aider à l'établissement du jeune ménage. Un beau-père riche lui faisait également cadeau d'une chèvre dont le lait était destiné à l'alimentation des enfants à naître. La règle n'avait néanmoins aucun caractère absolu- Chacun donnait selon ses possibilités- Un pauvre qui avait plusieurs filles à marier ne cérait une partie de son lopin qu'à l'aînée ou n'accordait rien.-

2°) Les champs qui sont achetés ou vendus par les membres de la famille- Les champs détenus par un individu sont considérés comme son bien et il peut en disposer à condition de ne pas nuire aux intérêts des membres de la famille en favorisant l'intrusion d'un

étranger sans motifs valables. L'accord, au moins tacite, du chef de famille est nécessaire pour ces aliénations de terrains. L'autorisation de vendre sera accordée au membre de la famille si celui-ci a un besoin pressant d'argent et que ses parents ne peuvent lui venir en aide. Ainsi le pouvoir du chef de famille tempère l'individualisme des usagers.-

Situation des tenanciers (abagererwa) à KIDAMO.

Au temps où la forêt couvrait encore la majeure partie de la plaine de lavé, un nouveau venu dans la région s'adressait à un chef d'une famille déjà installée pour obtenir un établissement. Le quémandeur était le plus souvent un individu à la tête d'un groupement trop faible pour tenter de s'établir en forêt et qui devait chercher la protection d'une famille déjà en place.-

Les obligations de ce client (umugercrwa), à l'origine, consistaient à assister ses protecteurs dans le paiement du tribut royal (Ikoro). Plus tard, si ses descendants s'unissaient par des unions matrimoniales avec les membres du clan originaire, ils étaient définitivement adoptés- Ils conservaient leur nom clanique, mais se trouvaient désormais sur un pied d'égalité avec les membres de la famille qui les protégeaient.-

Actuellement la notion de l'umugercrwa dans le sens de détenteur d'une tenure forestière n'est plus connue au Bukamba. On ne cède plus à des tiers que des champs déjà cultivés- La surpopulation et la crainte des ayants-droit fonciers de voir des étrangers s'installer définitivement dans leurs terres font qu'on ne pratique plus guère que la location annuelle ou biennale de champs. L'installation d'un étranger dans un domaine n'est plus pratiquée- Mais un tiers trouvera encore à se procurer un emplacement pour y installer sa hutte "ikibanza" et à louer annuellement un certain nombre de champs. Cette concession étant précaire et révocable à volonté par le cédant.-

ENQUETE N° 41.

Régime foncier de la Colline GATONDE (Prov. du Bukonya)

La colline GATONDE est peuplée par le clan des Ababanda et leurs alliés. Le régime foncier est identique à celui du BUKAMBA. Soulignons les situations suivantes:

1°/ Au BUKONYA, certains détenteurs fonciers établissent des tiers dans leur propriété. Le tenancier s'acquitte en fournissant deux jours de corvée par semaine à son bailleur. Si la famille du propriétaire foncier s'accroît, celui-ci pour assurer l'établissement des siens, prélève un champ dans chacune des tenures des tenanciers comme des membres de sa famille. Ce prélèvement ne peut être effectué qu'une fois.

Il est actuellement fort tombé en désuétude au Bukonya.-

2°/ Les éleveurs batutsi se sont installés dans les herbages de plusieurs collines du Bukonya- Les droits qu'ils exercent sont toujours précieuses. Chaque éleveur de bétail doit tolérer, dans les herbages que lui concède le pouvoir politique, la présence de vaches des petits éleveurs voisins.-

3°/ Le chef et le sous-chef se réservent des pâturages sur chaque colline.
Le Mwami possède également ses pâturages dans la partie élevée du Bukonya. Le chef n'y exerce pourtant pas ses droits de pâture. Les jachères des champs de pois jouent au Bukonya le même rôle que les rejets de sorgho (ibisigati) du Ruanda classique- La moitié de ces jachères appartient aux vaches des éleveurs locaux - l'autre partie est partagée entre les troupeaux du sous-chef et du chef-éventuellement du Mwami.-

4°/ Les différents clans d'agriculteurs se sont établis au Bukonya en défrichant progressivement la forêt- Lorsque tout le pays fut occupé, ceux qui vinrent ensuite s'établirent dans les terres de culture, ou les parties de forêt gardées en réserve par les premiers occupants.
L'établissement ne donnait pas lieu à redevance. Lorsque la terre était mise en valeur, le tenancier (umugererwa) donnait une houe et un panier de la denrée récoltée annuellement à son propriétaire.

Actuellement le tenancier, installé dans les terres d'un détenteur foncier lui fournit deux jours de travail par semaine, redevance locative semblable à celle pratiquée dans les Territoires d'Astrida (et de Nyanza). Le Bukonya est en effet une région qui géographiquement constitue le prolongement de la chaîne du Ndiza. Le régime des terres forestières (Ubukonde) a été remplacé par celui de la tenure agricole (Isambu) bien que, selon la terminologie des régions montagneuses, les agriculteurs ne désignent pas leur tenure par le terme " Isambu" mais par celui d'"imilima" (champs).-

5°/ Le prix de location d'un champ ordinaire: 10 ares est d'une houe par an.-

Le prix de vente d'un champ convenant aux cultures de haricots et sorgho de 10 ares de superficie est de 800 francs.-

Le prix de vente pour un champ ne convenant qu'à la culture de pois de 10 ares de superficie est de 600 francs.-

Le prix de vente pour une bananeraie de 10 ares atteint 1.600 francs.

Celui qui voudrait acheter une propriété suffisante à l'établissement d'une famille, devrait fournir une ou deux génisses ou leur contre-valeur.

ENQUETE N° 42.

Régime foncier dans la chefferie du KIBALI.

(Réunion du 26 septembre à MURIMBI.)

Le régime des terres est identique à celui des autres régions du Territoire. L'établissement d'un tenancier (umugererwa) ne donnait lieu à aucune redevance. Lorsque les terres étaient en rendement le tenancier acquittait annuellement une cruche de bière et un panier de haricots et une houe. C'est lui qui portait à la Résidence Royale le tribut (Ikoro) versé par les possesseurs fonciers (abakonde). Au bout d'un certain nombre d'années le tenancier qui s'était montré obéissant et dévoué entraît dans la communauté familiale. Il n'acquittait plus la redevance foncière (Isokanya) mais remettait annuellement au chef de famille sa part du tribut destiné au pouvoir politique (Ikoro).-

Si par contre le tenancier ne donnait pas satisfaction à ses protecteurs, il pouvait être forcé à déguerpir.-

Depuis l'instauration de l'impôt de capitation, les tenanciers arguant de ce fait, ont cessé de payer tribut.-

Au KIBALI l'usage de prélever un champ dans les tenures des tenanciers (abagererwa) pour servir à l'établissement des descendants du clan possesseur foncier est toujours vivace; l'habitude de recevoir un champ de son beau-père n'est pratiqué au KIBALI que par les pauvres. L'époux évite, lorsqu'il peut, de solliciter cette assistance de son beau-père.-

ENQUETE N° 43.

Régime foncier dans la chefferie du BUGARURA.

1°) Généralités.

Le régime des terres forestières n'est pas connu de la génération actuelle des agriculteurs du BUGARURA qui ne se souvient qu'exceptionnellement avoir vu des vestiges de forêt sur les hauts sommets de la région. La mise en culture du pays remonte à plusieurs générations. La tradition du régime foncier forestier est ainsi tombée en désuétude.

Les vieillards nous apprennent que le régime foncier forestier débuta au BUGARURA lorsque les clans s'étant

emparés de toutes les terres de forêt vacantes, soit mises en valeur, soit tenues en réserves pour des extensions futures, les nouveaux venus doivent solliciter un établissement auprès des clans établis. La distinction établie par les vieillards de BUGURURU sur l'occupation par les tenanciers des terres ancestrales ou des parties de forêt à défricher semble situer exactement le problème. Le tenancier qui recevait une partie de forêt à défricher était considéré d'emblée comme un membre de la famille et participait sur un pied d'égalité à l'acquittement du tribut royal (Ikoro). Celui qui était établi dans les terres de culture d'un premier occupant ne participait pas au tribut royal. Il versait une redevance annuelle au propriétaire foncier.-

Les vieillards précisent: "On évitait de demander au tenancier (umugororwa) établi dans les terres de cultures d'un membre du clan de participer à l'ikoro, car sinon il serait considéré comme apparenté à la famille. Ce tenancier versait une redevance annuelle à son bailleur (Il était donc considéré comme un locataire).-

À bout d'un certain nombre d'années, le tenancier du BUGURURU, comme celui du BUKONYA, lorsqu'il avait pris femme dans le clan de ses protecteurs, ou qu'ils leur avait donné une fille en mariage, entraient de plein pied dans leur parenté. La même faveur était accordée au client qui s'était montré particulièrement dévoué, qui avait assisté ses protecteurs dans les périodes de deuil et de difficultés.-

Les droits du tenancier sur sa tenure étaient précaires. En cas d'éviction, il conservait le droit d'effectuer les récoltes, de couper les régimes de bananes arrivés à maturité, ainsi que les arbres qu'il avait plantés et d'emporter sa hutte.-

2°) Régime foncier de la colline MURAMBA.

MURAMBA est un peuplement du clan UMUZIGABA qui compte 40 foyers- Les collines voisines sont occupées par le clan des Abasinga.-

L'actuel chef de clan est BARABESHYA, son père MPURO trop âgé vient de lui transmettre ses fonctions. Barabeshya conserve des attributions effectives. Il donne son accord aux projets de mariage des membres de clan. Ainsi les Bazigaba ne peuvent aller chercher femme chez les Abungura parce que c'est un clan de mauvaise réputation et dont les femmes n'enfantent pas. Son autorisation est nécessaire aux ventes de terrains, mais non aux locations consenties par chaque chef de foyer. La vente n'est autorisée que pour motif de pauvreté. Si un chef de foyer quitte la colline, par exemple, pour s'engager au loin comme travailleur, il remettra son lopin de terrain à la garde d'un proche, mais n'aura pas la faculté de vendre.-

La tenure personnelle de BARBESHYA qui, d'après les déclarations des notables locaux équivaut à celle des autres membres du clan, mesure 1 Ha 50 ares.-

BARBESHYA ne possède pas encore de domaine propre du chef de clan (Ingali) qui demeurera la possession de son père jusqu'à sa mort. Ainsi si une femme membre de la famille divorce, c'est au vieux MPURO qu'elle s'adressera pour obtenir un lopin où s'établir.-

Le domaine foncier de BARBESHYA est composé de cinq champs dont quatre disséminés sur MURIMBA et un acheté à la colline voisine de RUKORE aux Ababanda.-

La raison de cet éparpillement est qu'un père de famille dote chacun de ses fils de champs de valeurs semblables, choisis dans les différentes parties de son bien.-

BARBESHYA ne possède pas de champ amené en dot (INTEKECHWA) par sa femme - Il n'a pas voulu en solliciter de son beau-père jugeant ses biens suffisants.-

Au BUBERUKI, la coutume de demander des champs à son beau-père ne se pratique que chez les pauvres (au contraire du Mulera où elle est générale). Les notables nous font remarquer qu'un homme qui agit ainsi se met dans une situation d'infériorité vis-à-vis de sa femme qui ne manquera pas de lui rappeler à chaque scène de ménage qu'il vit sur des biens de sa famille.-

Tous les habitants de MURIMBA sont des Abazigaba excepté NGIRARUBANDA et KIREGEYA. NGIRARUBANDA d'origine umugesera du BUFUMBIRA, orphelin de père et de mère, fut recueilli par des membres du clan à l'âge de trois ans. Il fut ainsi adopté par les Abazigaba et plus tard y prit femme. N'ayant d'autre parenté que ses parents adoptifs, il sacrifie aux mânes de la famille umuzibaga.-

KIREGEYA, umugesera, originaire du Bukonya, vint contracter mariage chez les Abazigaba de MURIMBA où sa mère veuve était venue s'installer. Il reçut des champs gratuitement, et fut considéré comme un membre de la famille, mais continu à honorer la mémoire des esprits des ancêtres Abagesera.-

=====

BYUMBA.

ENQUETE N° 44.

Le régime foncier à SAYO- RUKIGA de BYUMBA.

La colline SAYO est peuplée par les clans des Abasindi et des Abasigi leurs apparentés. Les chefs de ces groupes sont respectivement RWAMULINDA et SEMINDWA. Ces chefs de famille levaient autrefois un double tribut:

- 1°) L'impôt de l'arc (l'ensemble des hommes à SAYO était affilié à la formation guerrière (Ingabo) des Abanyoro, constitué par des hoes, des vivres, des taurillons qui étaient livrés au RUKOMA (de Nyanza) au chef d'Ingabo BISANGWA, lequel centralisait les redevances de ses affiliés et les faisait ensuite parvenir à la Résidence royale.-
- 2°) L'ikoro ly'Ubutaka, tribut foncier constitué par des pois, des hoes, qui par l'intermédiaire des chefs de clan et des représentants politiques, étaient livrés à la Résidence royale de GASABO.-

Le chef de famille répartissait entre tous les membres la charge des redevances.-

Ainsi RWAMULINDA, chef d'un groupe Abasindi, devait livrer à BISANGWA, chef d'Ingabo, un taurillon tous les trois ans; les autres années il fournissait des vivres ou des hoes. RWAMULINDA désignait à tour de rôle les chefs de foyers possédant du bétail en suffisance pour assurer la livraison d'un taurillon ainsi que ceux auxquels incombait la charge d'assurer le transport des redevances.-

x

x

x

Aussi loin que peut porter la mémoire des vieillards à SAYO la colline a été gouvernée par des notables batutsi; le domaine foncier était géré par les chefs de famille.-

Ainsi un étranger qui désirait venir s'installer sur la colline allait-il généralement solliciter cette autorisation chez le représentant politique local, lequel l'envoyait à un de ses bilongozi (assistants) avec instruction de lui trouver une parcelle vacante. Mais un étranger pouvait également trouver à s'installer directement dans la tenure d'un membre originaire d'un clan foncier. Celui-ci allait présenter son protégé au chef de famille lequel généralement donnait son accord à l'entrée du nouveau venu dans la communauté. L'individu ainsi installé fournissait à son bailleur à titre de redevance, une ou deux journées de travail par semaine selon l'étendue de la tenure qui lui avait été cédée. Cette

servitude cessait souvent avec les années lorsque le nouveau venu avait donné des preuves d'attachement à sa famille d'adoption, s'il y avait pris femme ou s'il avait donné une de ses filles en mariage à son bailleur. Comme dans toutes les régions soumises au droit foncier des communautés d'agriculteurs, les possesseurs de terrain pouvaient les vendre en cas de besoin. Le motif admis par les chefs de famille était presque toujours l'extrême pauvreté du vendeur. Le départ d'un membre de la famille ne l'autorisait jamais à monnayer son bien.-

Un champ de bonne qualité de 15 arcs se payait deux à trois chèvres. Le prix de location de la même superficie était: un panier de pois lors de l'occupation du terrain, un panier de pois à chaque récolte.- Un petit champ était parfois cédé par le beau-père au gendre qui en faisait faire les démarches par sa femme peu après le mariage. Ce cadeau n'était accordé qu'aux ménages pauvres. Il n'est plus guère pratiqué aujourd'hui à SAYO.-

x

x

x

Domaine foncier (INDEKA) de NTAWENDERUNDI.

La famille de NTAWENDERUNDI, vicillard âgé de 70 ans environ se compose de sa femme et de ses fils. Six de ceux-ci ont émigré, par suite du manque de terres de culture à SAYO. Trois se sont installés au Buganza, un au BULIZA, deux au BUBERUKA. Les cadets NGEZAHOGUHORA et BINYENZI résident avec femme et enfants à SAYO dans le domaine familial. Quatre petits enfants adolescents entre onze et quatorze ans (trois garçons et une fille) issus des fils émigrés, habitent chez NTAWENDERUNDI. C'est en effet l'usage que les fils qui se sont fixés au loin fassent élever certains de leurs enfants par les grands parents. Cela maintient les liens familiaux et constitue une assistance pour les vieux.-

L'ensemble de la tenure de NTAWENDERUNDI mesure 2 Ha 25 arcs. NTAWENDERUNDI a cédé à chacun de ses deux fils 50 arcs et un établissement pour y construire une hutte. Ceux-ci exploitent encore 15 arcs de champs loués à des voisins au prix de 150 francs par an. Ils possèdent également 30 arcs de patates douces dans les champs collectifs de la chefferie et quelques petites parcelles en marais.

NGEZAHOGUHORA nous déclare que pour sa part il consomme avec sa famille le produit de toutes ses cultures, car étant travailleur régulier chez le Planteur De Gilage, il n'est pas obligé de vendre ses récoltes.-

Le vieux NTAWENDERUNDI nous déclare qu'il n'entre pas dans son intention d'augmenter les parcelles qu'il a cédées à NGEZAHOGUHORA et BINYENZI car "on ne se démaille pas de son vivant" et "il ne veut pas rester sans rien". A sa mort toute sa tenure sera partagée entre les

deux fils qui l'habitent.-

Les fils qui ont émigré dans d'autres régions ne recevront rien.-

Conclusions.

Cette tenure agricole du RUKIGA est soumise aux mêmes règles que les possessions foncières des bahutu du plateau central. L'autorité mututsi y étant également très ancienne y a imposé son droit politique.-

Relevons que les biens fonciers du père ne sont pas partagés en parts égales entre tous les enfants, mais profitent seulement à ceux qui n'ont pas émigré (conception mututsi), que les émigrés envoient leurs propres enfants habiter chez leur père et l'aider dans les travaux des cultures, cet usage étant engendré par la solidarité plus grande des familles de montagnards.-

ENQUETE N° 45.

Tenure agricole de NTUNDA à EWISIGI (Prov. du BUYAGA).

NTUNDA nous présente sa généalogie comme suit:

MATERANE

NZABANYAGA

BIBONA

MATERANE du clan des Abazigaba, habitait le MUBARI, actuel Parc de la Kagera.

BWUMBA

Il faisait partie des ABIBASHI: Ingabo de chasseurs. La sécheresse le força à quitter le MUBARI.

MAHATANE

Il vint s'établir à la colline BWISIGI à la colline KIZIMBU. Sous son arrière-petit fils BABONA, la famille occupa

NYAHUMA

MUNDUHA, autre flanc de BWISIGI. Aujourd'hui les descendants de MATERANE occupent complètement les deux flancs de BWISIGI.

KAMUHANDA

Le sommet de cette colline n'a jamais été mis en valeur ni habité, en raison de l'éloignement des sources d'eau potable.

NTUNDA

NTUNDA commande actuellement, comme chef de famille à MUNDUHA, un groupe de cinq chefs de foyers, dont trois sont ses frères, un son oncle, le dernier est un émigrant d'un clan étranger qui a quitté sa colline suite à un différend avec le chef de colline. Les tenures de chaque chef de foyer varient entre deux et quatre hectares. Chaque chef de foyer (Nyirurugo) est maître d'administrer sa tenure, de la partager entre ses fils, d'y admettre des tiers, d'en disposer à volonté sous le contrôle du chef de famille qui interviendra lorsque les agissements

du chef de foyer sont susceptibles de porter atteinte à l'intérêt général du groupe familial.-

A la mort d'un chef de foyer, sa tenure était partagée entre tous ses fils. Si le nombre d'enfants était supérieur aux possibilités d'établissement du bien, le chef de famille pouvait pourvoir un ou deux de ses enfants d'une tenure dans la portion supplémentaire de terrain (Ingaligali) qu'il tenait de ses fonctions.-

Lorsqu'un étranger venait solliciter un établissement, il s'adressait à un chef de foyer dont il avait su se concilier la bienveillance. Celui-ci le présentait au chef de famille, lequel généralement agréait le nouveau venu. Parfois le patriarche s'opposait à son établissement s'il estimait que l'individu était dangereux ou de mauvaise réputation.-

L'intéressé recevait d'abord l'autorisation de s'établir sur un petit lopin de terre pour y construire sa hutte et y pratiquer quelques cultures. S'il s'était montré obéissant envers son protecteur foncier, actif, dévoué, on lui accordait d'autres champs, et finalement une tenure normale. Il acquittait autrefois une dîme sur la récolte au profit du tenancier du fonds. Mais les anciens mettent l'accent sur ce que cette redevance sur les récoltes n'était pas une participation à l'impôt royal (URUTETE RW'IKORO) mais une reconnaissance de suzeraineté foncière (URUTETE RW'ABABYEYI).-

L'étranger admis autrefois dans une tenure d'un chef de foyer du groupe UMUZIGABA de BWISIGI lui devait obéissance: il portait le tribut royal (Ikoro) à la capitale lorsque son maître devait à son tour le fournir (le chef de famille désignait chaque année les chefs de foyers à qui incombait de payer le tribut pour l'ensemble de la famille). Le possesseur foncier faisait appel à son vassal au moment des semis, des récoltes ou de la construction des huttes et pour le charger de porter de temps à autre des messages. Le locataire devait en plus, comme déjà exposé, lui fournir une dîme sur les produits qu'il avait récoltés.-

A la longue, sous le régime ancien, le vassal qui s'était montré un fidèle allié, finissait par être incorporé dans le groupe familial.

Les alliances matrimoniales y contribuaient aussi comme nous l'avons souvent montré.-

Actuellement la redevance en vivres qui constituait l'essentiel des obligations du locataire, est tombée en désuétude et remplacée par l'obligation de fournir deux journées de travail au cédant du fonds.

Le caractère familial de l'exploitation foncière est remplacé par un individualisme grandissant.-

Conclusions.

Nous nous sommes efforcées dans la présente enquête de reconstituer l'hierarchie des possesseurs et exploitants du sol, la origine et l'évolution de leurs droits. Nous obtenons les mêmes données souvent déjà relevés. Nous pouvons donc conclure que ces règles dégagées dans des régions très différentes, sont d'application générale au Ruanda.-

ENQUETE N° 46.

Domaine de MUTABAZI à la colline KUKABARE (MUTARA).

Le versant Ouest de la colline KUKABARE est le domaine de MUTABAZI, un chef de famille UMUCYABA.-

Vers 1910, RUKERAMIHIGO, père de MUTABAZI, alors adolescent, émigra avec sa famille du Gisaka où régnait la famine à la colline KIBURARA (Buganza Est). Il n'y resta qu'une dizaine d'années, la région ne convenant pas à son bétail. Il vint se fixer ensuite à la colline GATSIBU (Byumba) unurengé NYUNDO où il devait mourir peu après. Son fils MUTABAZI habita huit ans à NYUNDO. La malaria y régnait et neuf de ses enfants en moururent. MUTABAZI s'installa alors, vers 1929, sur l'autre versant de la vallée à KUKABARE. Il y établit les trois femmes qu'il épousa successivement et les fils issus de premiers mariages.-

Vers 1940, on commença de planter des bananeraies au MUTARA et les agriculteurs cessèrent d'émigrer tous les cinq ans lorsque la fertilité du sol leur semblait décroître. Les tenures foncières en devinrent plus stables. MUTABAZI planta deux grandes bananeraies. Ensuite il céda son habitation à une de ses femmes et alla s'établir vers le sommet de la colline dans une vaste et belle maison en pisé.-

La partie de la colline où sont disséminés les champs cultivés par les membres de la famille, mesure approximativement 50 Ha. On y compte trois bananeraies. La tenure de MUTABAZI se divise en sept lots. Quatre pour chacune de ses femmes. Trois lots pour ses trois fils et un domaine propre, qui ne dépasse pas 20 ares que MUTABAZI s'est réservé. MUTABAZI reconnaît volontiers qu'il ne cultive pas sa tenure personnelle; ses femmes, pour lui plaire, s'en chargent.

A côté des parcelles des membres de la famille de MUTABAZI existent deux autres lots de terres, celui de son gendre RWATIGUZA, installé dans une ancienne propriété de son beau-père, et celle du serviteur GATASHIRA qui reçut à deux reprises du bétail de son she-buja et le perdit.-

MUTABAZI possède 4 femmes et 25 enfants, dont trois fils adultes et mariés, 8 filles mariées (dont une habit à proximité de l'habitation de son père), quatre adolescents et dix enfants en bas âge.-

RUKERAMIHIGO, père de MUTABAZI, était autrefois serviteur de GACINYA au GISAKA; il perdit toutes ses vaches. MUTABAZI reconstitua un troupeau avec la protection du chef LYUMUGABE. Son cheptel se monte actuellement à 25 têtes de bétail. Indépendamment de ce troupeau, il a donné à chacun de ses fils aînés 6 vaches pour leur établissement familial (umunani).-

MUTABAZI acquitte même l'impôt des trois têtes de bétail qui restent à l'aîné, lequel s'avère incapable de gagner cet argent.-

Le troupeau de la famille de MUTABAZI, ainsi que dix vaches des petits éleveurs du voisinage, pâturent les herbages de vallée que le sous-chef leur a attribués. A la saison sèche, ils utilisent aussi les rejets de sorgho de toute la partie de KUKABARE qu'ils occupent. Le sous-chef n'y exerce aucun droit.-

Conclusions.

Le régime foncier à KUKABARE apparaît comme le premier stade de fixation d'une agriculture qui, au Mutara, était traditionnellement nomade: plantation de bananeraie, utilisation du terme "Isambu" pour désigner la partie de colline où les cultures sont disséminées. Les droits de possesseurs fonciers ne portent que sur les portions de terrains qu'ils utilisent: champs cultivés ou jachère, emplacement des huttes et des anciennes résidences. Les tenures ne sont pas encore bornées. Le droit du voisin ne limite pas encore une agriculture extensive.-

Les règles de successions sont également différentes de celles des pays à tradition agricole ancienne. MUTABAZI et les siens nous déclarèrent que leurs enfants se fixeront soit dans son domaine de KUKABARE, soit sur les collines voisines. La population est en effet clairsemée et le sol n'est pas encore valorisé par l'incorporation du travail de plusieurs générations d'agriculteurs. De ce fait, les règles d'usage foncier sont tolérantes et les redevances pratiquement inconnues.-

ENQUETE N° 47.

Enquête sur les groupes de pasteurs habitant la colline
GASINGA et MUKOROTA (MUTARA).

Les déclarations des chefs de famille ABAHINDA et ABASHAMBO que nous interrogeons à GASINGA et MUKOROTA et à NYAGATIRE nous fournissent les renseignements suivants sur l'organisation politique et sociale de l'ancien royaume du Ndorwa.-

Ce royaume comprenait les chefferies actuelles du Mutara et BUYOGA du NDORWA (du Territoire de BYUMBA et de RUHENGARI), l'ancien BUGANZA Nord de RUTSINGA, le District de KIGEZI et une partie du District de MBARARA.-

Dans l'ancien NDORWA, les pasteurs vivaient par famille et par tribu, en marge des peuplements des bahutu, lesquels étaient commandés par leurs Abahinza. Ces Abahinza versaient au Mwami du Ndorwa un tribut de reconnaissance, de suzeraineté.-

Les Bashambo et les Bahinda prenaient eux-mêmes soin de leur bétail.

Ils n'utilisaient les services des bantous que pour des travaux non pastoraux: construction de huttes, dépeçage de bêtes, corvées, service de messenger- En échange, ils leur concédaient temporairement le lait d'une vache. Jamais, comme au Rwanda, un muhutu n'était autorisé à épouser une fille d'éleveur- Celle-ci disgraciée ou infirme était vouée au célibat plutôt que d'être épousée par un autochtone.-

Le bétail détenu par les hamites était personnel ou groupé - Le contrat d'unugaragu n'était pratiqué que sur une petite échelle et ses effets étaient restreints. Un éleveur qui aurait perdu son bétail, allait en solliciter chez un propriétaire vacher de sa famille. Les vaches qu'il en recevait constituaient une espèce de pacte d'amitié. Le donataire assistait son patron sur sa demande et lui donnait du bétail lorsqu'il en sollicitait. Le client était tenu de visiter de temps à autre son protecteur pour lui faire la cour. Ce contrat ne donnait pas au donateur le droit d'effectuer des prélèvements dans le bétail de l'unugaragu non plus que celui d'exiger des prestations régulières.-

Enfin ce pacte était le plus souvent passé entre membres de la même famille. L'organisation familiale semble avoir été la structure politique de l'ancien royaume du Ndorwa.-

Les chefs des clans ABAHINDA et ABASHAMBO qui tous deux habitent en District de KIGEZI, conservent encore actuellement des attributions familiales et reçoivent des têtes de gros bétail lorsqu'ils en sollicitent.

En temps de guerre les formations d'Ingabo étaient levées par famille. Chaque groupement familial important possédait son armée et son corps de pages. Mais les effectifs d'élite de ces groupes étaient formés par les pages royaux (dont la dernière formation fut celle des ABARARA, pages (INYANA), lesquels étaient instruits, entraînés, et commandés comme les pages du Ruanda. Lorsque les pages avaient achevé leurs années de service, ils rentraient chez eux, mais pouvaient être rappelés, en temps de guerre, pour servir dans les rangs de leur formation; le Mwami levait alors une nouvelle classe de pages plus jeunes. A la mort du roi, les obligations militaires des pages envers la cour cessaient.-

La justice était organisée dans le cadre des familles. Les contestations foncières entre agriculteurs étaient jugées par les ABAHINZI (chefs fonciers bahutu), les différends de bétail étaient tranchés par les chefs familiaux pasteurs ou par le Mwami s'il s'agissait de ses vassaux directs (abagaragu royaux). Les infractions à la loi pénale (vols, meurtres, viols) donnaient lieu à des arbitrages entre chefs de famille. En cas de désaccord, et si l'affaire était importante, le Mwami en décidait.-

La généalogie de NYAMULINDA, chef de famille des pasteurs ABAHINDA à GASINGA (Mutara) s'établit comme suit:

TOANGE

TIMBIGAMBA

MPATSEHE

NYAMULINDA.

NYAMULINDE s'appelait autrefois RUTABAGIRWA, nom que portait également un autre membre de sa famille lequel mourut. Obéissant à la coutume le fils de MPATSEHE s'empresse de troquer son nom contre celui de NYAMULINDA.

TOANGE, arrière grand père du chef de famille actuel, fut fait prisonnier, ainsi que les siens, par les troupes du Mwami RWOGERA et emmené en captivité au BUGESERA. RWOGERA qui avait raflé tout le bétail, leur restitua une quarantaine de vaches pour leur permettre de vivre. Mais le climat du BUGESERA décima ce bétail.

TIMBIGAMBA, fils de TOANGE, obtint alors de se fixer à KAMURUZI dans le District actuel de KIGEZI, qui sous LWABUGIRI était incorporé au Ruanda.

Il reconstitua son cheptel par les vaches de dot de ses filles, et en faisant main basse sur tout le bétail d'un mubutu du nom de RWINKUBI trop faible pour défendre son bien.-

Sous les deux derniers chefs de famille, le groupe émigre à plusieurs reprises, d'Ankole au Mutara et au Karagwe. Dès que les vaches tombaient malades ou qu'une

épidémie menaçait, les pasteurs se chargeaient de leurs objets mobiliers et allaient camper avec leurs troupeaux à quelques dizaines de kilomètres de là.-

D'autres causes incitent ces nomades à s'établir ailleurs: lorsque le mur de fumier qui s'érige à proximité de leur habitation est devenu important et attire trop de mouches, les pasteurs démontent leurs habitations qu'ils vont reconstruire à quelques cinq cents mètres, voire plusieurs kilomètres de là. Il en est de même lorsque la cour du kraal est ravagée par le pétément des troupeaux et les urines. Ces migrations se font le plus souvent en saison sèche, car les émigrants doivent camper plusieurs jours à la belle étoile, avant de disposer d'une hutte même provisoire, qu'ils font le plus souvent exécuter par des bahutu du voisinage.-

Aucun droit exclusif foncier n'est réservé, dans cette partie du Mutara, sur les pâturages où les vaches de tous les éleveurs peuvent librement trouver leur nourriture. Un groupe de pasteurs qui habitent en hameau accueille volontiers un autre groupe ami ou apparenté qui vient s'installer dans leur voisinage... à condition que leur bétail ne présente pas des signes de maladie, dans quel cas ils sont priés de déguerpir au plus vite.-

NYAMPULINDA et les siens sont à la tête d'un cheptel de 180 têtes de gros bétail.-

La dot d'une jeune fille chez ces pasteurs est de 8 à 10 vaches, accompagnées de leurs produits, soit environ trente têtes de gros bétail.-

Conclusions.

L'organisation des Bashambo du Ndorwa est celle des pasteurs nomades.

La santé et la prospérité de leurs bovidés conditionnent leur existence; leur principal souci est de conserver et de multiplier leur cheptel.-

L'existence d'un chef de famille est parallèle à celle du taureau de son troupeau. La bête loge à proximité de sa hutte. A la mort du maître, elle est mise à mort, et l'héritier fera choix d'un nouveau reproducteur à qui il sera lié par association mystique.-

Les Bani du Ruanda de même régnèrent de concert avec leur taureau Rusanga (choisi dans le troupeau des INSANGA) et lorsqu'ils portaient en guerre, Rusanga demeurait à la Résidence royale et régnait sur le Ruanda.-

Au décès du Mwani, le taureau royal était mis à mort, et son successeur faisait choix d'un nouveau Rusanga. Cette institution des rois pasteurs, régnant conjointement avec Rusanga, Mwani des vaches, est donc la transposition

sur plan politique d'un usage commun aux éleveurs hamites du Ruanda et des royaumes voisins.-

Les Bashaibo du Ndorwa doivent présenter de nombreux points de ressemblance avec les clans que la légende fait descendre de GIHANGI lors de leur arrivée sur le plateau interlacustre.-

=====

KIBUNGU.

ENQUETE N° 48.

Domaine de BIRASA à la colline MUSYA (Gihunya).

Les ascendants de BIRASA étaient les vassaux directs du roi et commandaient comme tels la colline MUSYA. BIRASA perdit son commandement il y a quelques vingt ans ne conservant que son domaine personnel. Celui-ci mesure approximativement 32 Ha. Il est habité par cinq chefs de foyers membres de sa famille, deux veuves et deux serviteurs, un de ceux-ci est le gardien de son bétail, l'autre est chargé de la fabrication de la bière de sa bananeraie. BIRASA déclare que 4 bahutu ont été installés par le sous-chef dans son domaine. Le sous-chef le contredit: Ces agriculteurs auraient été installés en limite des terres de BIRASA, sans y empiéter.-

La redevance coutumière d'un agriculteur installé dans la tenure agricole "Isambu" d'un tiers est de 10 heures de travail par semaine qu'il effectue à volonté en une ou deux journées.-

x

x x

Les notables nous indiquent deux formes originales d'usage du sol en Territoire de Kibungu:

1°/ Amalembo.

Sous le régime foncier du royaume du Gisaka, les notables qui arrivaient à intéresser à leur sort le Mwami, obtiennent de lui le droit de prélever des Amalembo généralement disséminés dans plusieurs provinces.-

Le terme "Ilembo" désigne l'ensemble des tenures foncières appartenant à la même famille. Il s'agit en moyenne d'une dizaine de tenures "Isambu" habitées par des individus obéissant au même chef de famille et établis sur la même colline.-

En principe, lorsque le Mwami du Gisaka voulait avantager un de ses notables, il faisait venir quelque uns de ses chefs et leur donnait l'ordre d'autoriser le prélèvement d'une ou de plusieurs familles habitant leur commandement au profit de son protégé.-

Le chef de son côté pouvait accorder la même faveur à un de ses favoris.-

Les familles habitant ces Amalembo, qui représentent le type de commandement foncier le plus éparpillé

qu'il nous ait été donné d'étudier, étaient soustraites à l'autorité du chef de colline et dépendaient désormais du notable auquel elles avaient été données. Elles lui payaient tribut, lui devaient la corvée et le service militaire. Cette forme de commandement fut supprimée en 1931.-

2°/ UBUKOTE.

L'UBUKOTE en pays de savane est l'équivalent de la propriété forestière: Ubukonde. L'Ubukote consiste en un ensemble de terres défrichées dans la savane et mises en valeur par un groupe familial ou par clan. Cette forme d'appropriation du sol couvrait autrefois des superficies importantes. Les familles d'agriculteurs qui obtenaient des terrains dans l'Ubukote, se trouvaient dans une situation semblable à celle des " abagererwa " tenanciers de terrains forestiers. Le clan possesseur foncier assurait au tenancier établi dans un Ubukote la jouissance d'une parcelle suffisante à l'entretien de sa famille contre une prestation de deux journées de corvée par semaine.-

Le tenancier (umugrerwa) se trouvait dans une situation de subordination par rapport au possesseur foncier. L'amitié, les services rendus, les unions matrimoniales pouvaient le relever de cet état et en faire un allié de la famille.-

Au cours des années, les Ubukote se sont morcelés en même temps que les clans et les familles. Notre occupation a encouragé l'individualisme latent de l'indigène. Les tenanciers ont obtenu la libre jouissance de la parcelle qu'ils avaient mise en valeur.-

L'Ubukote est devenu ainsi une tenure familiale qui se fonde sur les droits anciens d'occupation et dont la caractéristique est l'éparpillement. Les droits fonciers acquis par les premiers occupants du sol ne portaient en effet que sur les terrains réellement mis en valeur et la progression des familles de pionniers s'effectuait tout comme dans certaines régions forestières, par " saut de puce ".-

L'enquête foncière que nous effectuons le 15 octobre à la colline MUSYA nous en donne un bon exemple.-

Le chef de famille RUGENZABATWA dispose de 9 Ha répartis en 7 lots distincts, dont cinq bananeraies et deux parcelles cultivées. Ces terrains sont cultivés par lui et son cadet NYABAJURA, sans qu'une part ait été faite. Les deux frères exécutent de même à tour de rôle, la coupe des régimes dans les bananeraies.-

Les deux frères ont huit garçons. RUGENZABATWA nous déclare que l'ensemble des terres du domaine familial est destiné à être partagé en huit parts égales et chacun des fils ... lorsqu'il sera en âge de s'établir, recevra son lopin.-

Aucun locataire n'habite la tenure. Mais RUGENZABATWA a cédé à titre gracieux à l'Assistant (Kilongozi) du sous-chef de la colline un emplacement pour y construire sa hutte.-

ENQUETE N° 49

Domaine pastoral de GAHIGANYI Chrysante à GISI,

Colline MUNYIGINYA (RWAMAGANA)

La généalogie du Mututsi, UMUZIGABA, GAHIGANYI, s'établit comme suit:

SEBIJONGE

NDIYUNZE

RUSANGWAMUMIHIGO

MULIZA

GAHIGANYI.

Cette famille d'Abazigaba habitait le Mubari. SEBIJONGE en émigra pour fuir une épidémie et vint s'établir avec les vaches qui avaient survécu, à la colline MUNYIGINYA près de Rwamagana. Ceci se passa sous le règne du Mwami GAHINDIRO.-

Au cours des années suivantes, d'autres éleveurs vinrent s'établir à MUNYIGINYA qui était alors une région de savane. L'habitude des pasteurs de cette époque était de grouper leurs habitations sur le sommet de la colline, leurs vaches pâturant en commun dans la savane. Ce groupement permettait aux pasteurs de défendre en commun leur bétail et de se prêter assistance lorsque l'un d'entre eux se rendait à la Cour, ou au service dans les camps militaires.-

GAHIGANYI nous déclare que le bétail détenu par son ancêtre SEBIJONGE était du bétail personnel (Inbata) SEBIJONGE n'avait en effet ni suzerain ni chef d'Ingabo. Eleveur émigré de l'étranger, il prenait soin lui-même de son bétail.-

Sous le Mwami RWOGERA, SAYINZOGA devint le chef politique de la région. NDIYUNZE était alors chef du groupe des Abazigaba. SAYINZOGA préleva une partie des pâturages pour son usage et celui de ses gens, et les premiers occupants furent forcés de payer tribut. Ce fut la fin de l'usage collectif des pâturages. Chaque éleveur délimita pour son usage une étendue d'herbe suffisante pour assurer la nourriture de son bétail et ceci fut l'origine des domaines pastoraux individuels.-

Aujourd'hui le domaine pastoral de GAHIGANYI totalise 47 Ha, soit 45 Ha de pâturages et 2 Ha à usage agricole que GAHIGANYI et son frère cadet RUKICI mettent en valeur. Le pouvoir politique a installé dans les pâturages trois familles d'agriculteurs, sans bétail, lesquelles s'y sont taillé des tenures agricoles.-

GAHIGANYI et son frère possèdent 8 vaches. Celles-ci pâturent à la saison des pluies dans les herbages du domaine et à la saison sèche dans la savane du RUKALYI. A cette saison elles profitent aussi des rejets de sorgho du domaine.-

Le régime de ces jachères est réglé comme suit: Le chef et le sous-chef se sont partagé, par moitié, les droits sur les rejets de sorgho de la colline. Le domaine de GAHIGANYI est situé dans la partie attribuée au sous-chef. Il partage avec celui-ci la moitié des rejets des cultures pratiquées dans sa tenure agricole (Isambu). Les champs situés à proximité de sa hutte et destinés aux veaux et aux vaches infirmes, malades ou venant de véler lui sont réservés, mais entrent en ligne de compte pour le calcul du partage des rejets. (GAHIGANYI possède un droit exclusif sur les rejets de sorgho des propriétés des bahutu installés dans ses herbages, car il conserve le droit de pâture sur les terrains qui lui ont été enlevés pour être cultivés.) De même s'il avait loué un lopin de terre pris dans ses pâturages, lequel eût été emblavé de sorgho, le droit à ces rejets lui eût été réservé, sans partage avec le pouvoir politique.

Autrefois le sous-chef prélevait (kugerura), à la saison sèche, une partie des pâturages de vallée de GAHIGANYI. Actuellement, vu la pénurie d'herbage, ce partage n'a plus lieu.-

ENQUETE N° 50.

Terrres à usage pastoral de RWABUHUNGU à la colline RUBONA
(Buganza Nord).

La généalogie de RWABUHUNGU, éleveur Mututsi du clan des Abacyaba, est la suivante:

MUKARI
BIREGEYA

KAZINGU

RUSIRIBA

MAKAMBA

GAHRUBUKA

SHIRUBUTE

RWABUHUNGU.

Cette famille d'éleveurs est originaire de KIBARE dans le GIHUMYA. Elle était vassale par le bétail des rois du Gisaka, à qui elle avait donné une épouse, fille de BIREGEYA. Alors que RUSIRIBA était chef de famille, le Mwami KIMENYI lui enleva son bétail. RUSIRIBA passa alors au Rwanda et alla faire la cour au Mwami KIGEPINDABARASA. Celui-ci lui fit don

de vaches et d'un domaine pastoral dans la région du RUKOMA.

Le fils de RUSIRIBA: MAKIMBA, fut page dans les IMVEJURU et participa à la campagne contre le royaume de Gisaka. Plus tard un autre de ses fils: BIZOGA fit partie de la formation guerrière des ABIKWIYE. Lorsque les troupes de KIGERI-NDEBARISA eurent occupé le Buganza, région conquise sur le royaume du Gisaka, RUSIRIBA y obtint du Mwami un domaine pastoral à RUBOMA. Son fils BIZOZA demeure à RUKOMA.-

Sous le règne de RUSINGA, RWABUHUNGU, l'actuel chef de cette famille d'Abacyaba, obtint de KIVUMVURI, père de KILISA, chef actuel du BUGANZA Nord, deux autres terres à usage pastoral situées respectivement à MUTUBINDI et MUKAGARIMA qui sont des lieux dits de la colline RUBOMA.-

Description du domaine de RUGAKOMEYE.

Les chefs de ce groupe d'ABACYABA possédaient le commandement de ce domaine qu'ils tenaient du Mwami et percevaient à leur profit les redevances foncières. Ils furent privés de ce droit lors de la réorganisation administrative de 1930, et ne conservèrent qu'un droit théorique sur les herbages.-

Total du domaine:

Superficie: 27 hectares;

Superficie du pâturage: 5 Ha.

Superficie de reboisement C.L.C. : 2 Ha.

Terre occupée par les habitations et leurs cultures : 20 Ha.

La population habitant ce domaine se chiffre comme suit:

H.A.V.:24

Vicillards et infirmes: 6

Veuves : 2

La parenté de RWABUHUNGU à RUGAKOMEYE compte sa femme et une fille en bas âge, quatre neveux, un frère cadet et une veuve de son père. Tous les autres habitants sont des étrangers.-

Le domaine de RUGAKOMEYE a été presque entièrement mis en culture. La superficie encore pâturable ne dépasse pas 5 Ha. Les 19 vaches que RWABUHUNGU et les siens possèdent à RUGAKOMEYE ainsi que les vaches des bahutu habitant le domaine pâturent ce lopin herbeux. En saison sèche le troupeau profite des deux tiers de la superficie des champs en jachère de sorgho. Le tiers restant est utilisé par les vaches du chef.

Aux époques de pénurie de pâturage, RWABUHUNGU envoie ses vaches dans son domaine de MUTUBINDI.-

II. Domaine de MUTUBINDI.

Superficie totale : 22 Ha.

Superficie des cultures : 7 Ha.

Superficie des pâturages : 15 Ha.

Ce domaine que RWABUHUNGU a obtenu du chef KIVUMVURI en compensation de son domaine de RUGAKOMEYE entièrement livré aux agriculteurs, est occupé par les membres de sa famille: ses quatre fils, et un gendre tous établis et un muhutu cultivateur sans bétail.

RWABUHUNGU y possède un second ménage: une femme et cinq enfants en bas âge.-

La règle d'usage des pâturages et des rejets de sorgho est la même que dans le domaine de RUGAKOMEYE.-

III. Domaine de MUKAGARAMA.

MUKAGARAMA est constitué par un herbage de flanc de colline d'une superficie de 6 hectares. Les 2/3 viennent d'être plantés de manioc.-

Conclusions.

Le domaine de cette famille d'Abacyaba, transfuge du royaume du Gisaka, devenue fassale directe du Mwami du Ruanda, a suivi le sort ordinaire des fiefs d'élevage. Leurs titulaires furent privés de leurs droits politiques, partant des redevances qu'ils tiraient de leur minuscule domaine. Leurs pâturages furent livrés à la houe des agriculteurs, l'homme, dans la conception de l'Administration européenne, primant la vache. Dans le cas de pasteurs Abacyaba étudié dans la présente enquête, la faveur d'un chef de chefferie rétablit leur fortune en leur accordant en compensation l'usage de pâturages suffisants pour leur bétail.-

ENQUETE N° 51.

Domaine pastoral de BICAFU à GAHONI.

I. Historique.

La généalogie de BICAFU, Mututsi, UMUHA, s'établit comme suit:

MUCUBU

NDABAMBAJE

MUHAYANGABO

Les Abaha sont originaires de l'UHA, royaume hamite voisin de KARAGWE.

MUTABURA

KAMARA

KARAHIMUHETO

BICAHO.

Les descendants de MUKUBU se fixèrent d'abord au RWEYA (région située à l'Ouest du Mubari englobée dans les Buganza-Sud et Nord actuels de KIBUNGU) à la colline LYAMANYONI. Mais BICAHO ne peut nous préciser lequel de ses ancêtres vint s'y établir.

MUHAYINGIRO poursuivit la marche vers l'ouest et vint se fixer à GAKONI au Nord de MUHAZI. MUHAYINGIRO était un chef de famille indépendant. Il n'avait aucun supérieur guerrier ou pastoral et ses troupeaux étaient constitués uniquement de bétail personnel.-

MUTABURA se disputa avec son père MUHAYINGIRO et alla tenter fortune à la cour du Mwami du Ruanda. Le favori RUCAJU lui donna du bétail et devint son patron. Ceci se passait sous le règne de GAHINDIRO. Après la destitution de RUCAJU, la famille attachée aux vaches qu'elle en détenait, passa sous les ordres de RWAKAGARA et ensuite de KABARE.-

Les chefs Bega confirmèrent MUTABURA dans la possession de son domaine pastoral à GAKONI qui s'étend sur les parties de colline MURUGARARA et RWINTONDWE. Ils lui procurèrent même un domaine similaire dans le Buganza Sud à la colline GATI. (cette dernière propriété fut perdue pour la famille lors de la réorganisation administrative de 1930).

Lorsque MUTABURA prit possession de son domaine de GAKONI, une trentaine de cultivateurs étaient installés au sommet de la colline lesquels pratiquaient quelques cultures aux environs de leur hutte.

MUTABURA procura encore des terres de culture à ses serviteurs (abagaragu). Il prélevait sur tous les bahutu bénéficiant d'une tenure agricole, y compris sur ses serviteurs, une dîme sur les récoltes de haricots, pois et sorgho (urutete, ipfukiro). Ces prestations foncières étaient adressées aux chefs Bega; mais le maître du domaine prélevait sa part.-

Sous le commandement de KABARE, le tribut foncier consistait pour KAMARA à remplir annuellement un grenier de haricots et de sorgho à la résidence de ce chef à RWESERO (Bwanacyambwe de Kigali) avec les produits du domaine de GAKONI, et à accomplir la même prestation à la résidence de KABARE à NYAMIRAMA (Buganza Sud) avec les récoltes de GATI.-

Ce groupe d'éleveurs faisait partie de la formation guerrière (Ingabo) Uruyange des chefs Bega. Mais comme ils étaient en même temps les clients (abagaragu) de ceux-ci, ils ne leur assuraient pas de prestations guerrières, celles de clients étaient plus exclusives.-

Comme clients (abagaragu) de Kabare, ils fournissaient tous les trois ans une génisse destinée à la reconstitution

des troupeaux royaux d'Inyambo, et annuellement des vaches laitières. Ils accomplissaient ensuite les travaux et corvées classiques du vassal: accompagner le suzerain au camp militaire et à la guerre, bâtir le kraal, etc...

Dans les herbages du domaine de GAKONI paissaient les vaches du maître, celles de ses serviteurs, celles des petits éleveurs batutsi ou bahutu habitant le domaine. Les prestations fournies par ces derniers étaient les prestations classiques de l'usager d'un pâturage: bâtir le kraal des vaches du possesseur foncier, l'assister dans la construction des abreuvoirs et des huttes destinées aux troupeaux royaux lors de leur passage sur la colline, etc...

Description.

Le domaine pastoral de BICAHO mesure 112 Ha et s'étend sur le flanc Nord Ouest de la colline GAKONI, depuis le sommet jusqu'à la vallée qui établit la limite entre GAKONI et GASHYA. Les habitations et les cultures sont groupées au sommet et sur le tiers supérieur du domaine. La vallée et la partie inférieure de la colline sont constituées de maigres pâturages parsemés de termitières.-

Ce domaine est habité par 32 chefs de foyers, deux vieillards et six veuves. Les habitations de BICAHO, de ses trois cousins et de la veuve de son frère cadet, constituent un petit hameau. Cinq chefs de foyers sont des serviteurs (abagaragu) de BICAHO lequel dispose aussi des services d'un gardien de bétail qui n'est pas son serviteur mais à qui il a cédé la jouissance d'une vache laitière (intizo). L'entièreté des pâturages du domaine est pâturée par les vaches de BICAHO, de ses serviteurs, et les habitants du flanc Nord-Ouest de GAKONI. Aucune partie n'en a été prélevée par le pouvoir politique.-

Quant aux rejets de sorgho, la moitié de ces pâturages de saison sèche appartenait aux troupeaux Inyambo du Mwami. Les gardiens des Inyambo avaient choisi la partie du domaine appelée MURUGARMI pour leur bétail, laissant aux possesseurs fonciers l'usage de RWINTONDWE. Quand au cours d'une saison la portion des rejets de sorgho destinée aux Inyambo se révélait moins bonne que celle laissée aux vaches des éleveurs locaux, les gardiens des troupeaux royaux réclamaient un échange des parts. Aujourd'hui que les troupeaux du Mwami ont quitté le MUHAZI pour le MUTARI, ce droit de pâturage est devenu symbolique. Aucun autre représentant politique ne s'étant réservé des droits de pâture dans le domaine de BICAHO, les vaches de celui-ci et des petits éleveurs pâturent ensemble l'entièreté des herbages et les rejets de sorgho.-

Conclusions.

La situation sociale des descendants de MUKUBU a évolué suivant le processus suivant: Ces pasteurs sont originaires du royaume de l'UHA, leur organisation première était familiale, leurs troupeaux leur appartenaient en propre. Après une première halte dans la savane de RWEYA en bordure du Parc National de la Kagera, ils atteignirent les bords du MUHAZI et du Ruanda. Ceci se passait sous le règne de GAHINDIRO. Les armées du Ruanda venaient de conquérir ces régions sur le royaume du Gisaka. Les éleveurs du Gisaka avaient fui en masse vers les provinces encore indépendantes de leur pays. Les régions bordant les rives du MUHAZI offraient donc des possibilités d'installation aux pasteurs disposés à se soumettre aux Bami du Ruanda.-

MUTABURA rechercha la protection de RUGAJU, grand favori du Mwami GAHINDIRO, lequel assura son établissement. Plus tard la famille passa sous l'autorité des chefs Bega, héritiers d'une partie des biens de l'ancien favori, mis à mort par le Mwami RWOGERA, fils de GAHINDIRO.

La condition sociale de ce groupe de pasteurs Abaha fut profondément modifiée par cette inféodation. Ils avaient échangé leur situation de pasteurs indépendants contre celle de clients de chefs politiques. Leur cheptel personnel, par l'introduction de têtes de bétail concédées en umugaragu par leur suzerain vacher dépendait entièrement de celui-ci.

Dans tous les domaines ces Baha étaient assujettis: Ils accomplissaient leurs obligations de clients par le bétail, ils versaient aux chefs Bega une partie du tribut foncier levé sur les agriculteurs des domaines que ceux-ci leur avaient concédés, ils servaient dans leur formation guerrière (Uruyange).-

Les tributs fonciers que versait ce groupe d'Abaha à son suzerain Kabare étaient dirigés sur deux résidences de celui-ci à RWESERO au Bwanacyambwe et NYAMIRAMA au Buganza Sud. Dans la première résidence KIBIRE y avait installé sa femme KIMIRASHAVU, fille du Mwami LWIBUGIRI; dans la seconde sa femme GASHONGA, fille de MUNANIRA et mère de NYANTABANA et RWABUTOGO. L'organisation de ces résidences de chef, les différents fonctionnaires qui y étaient employés: gardien en chef des troupeaux, chef des pâturages- et maître des greniers, chef des cultures étaient du même modèle que les Résidences des Bami.-

Sous le régime du Ruanda classique, la situation du serviteur qui habitait le domaine de son maître pouvait se décomposer comme suit:

- 1°/ Il détenait les vaches de son maître et acquittait en conséquence les obligations prévues par le bail à cheptel (Ubuhake).-

2°/ Ses vaches bénéficiaient des pâturages du domaine de son maître.

Le serviteur était en théorie dispensé des obligations des usagers de l'herbe d'autrui. Les obligations qu'il fournissait en tant qu'umugaragu les englobaient d'ailleurs en pratique.-

3°/ Il détenait une tenure agricole que lui avait cédée son maître et lui devait de ce fait une dîme sur la récolte du sorgho et des haricots, pois. Une partie de ces prestations était destinée à assurer le tribut foncier destiné au chef politique. (Il n'y avait pas de tribut foncier pour le Mwami dans les régions d'élevage).-

=====

BUGESERA (Kigali).

ENQUETE N° 52.

Domaine pastoral de NYIRIMBIBI à RWANZA

(Colline KAYUMBA)

B U G E S E R A .

Historique .

La famille de NYIRIMBIBI est originaire du Nduga. Son père RUSAKU émigra au Bugesera sous le règne de G. HINDIRO. C'est à cette époque que cette province s'est peuplée d'éleveurs émigrés du Ndurwa, du Gisaka, et du Nduga.-

RUSAKU appartenait à la formation guerrière de l'IMVEJURU, commandée à cette époque par NYIRWANYI, il était le vassal de son fils RUGINGIRE, lequel lui céda un fief pastoral (Igikingi) à KAYUMBA. RUSAKU s'y établit avec ses gardiens de bétail bahutu originaires du Nduga. Les cultivateurs installés dans son domaine, au nombre d'une dizaine, étaient soumis à sa suzeraineté. Ils lui versaient la dîme des récoltes (urutete, infukire), destinée au chef politique, sur laquelle il prélevait sa part (umusegongerero). Ceux qui habitaient dans la partie agricole de son domaine, travaillaient pour lui deux jours par semaine.-

RUSAKU avait distribué aux bahutu du voisinage des vaches laitières d'intizo (vaches laitières que le bénéficiaire peut traire à son profit un certain nombre de jours par semaine) contre des prestations qu'ils exécutaient à son profit.-

RUSAKU commandait également des éleveurs installés dans son domaine pour les corvées pastorales à exécuter au profit du chef de la région: construction de kraal, entretien d'abreuvoirs, etc... Il prélevait sa part sur ces corvées et conservait, pour son usage, les services d'un ou de deux corvéables.-

Description .

Le domaine pastoral de NYIRIMBIBI atteint 200 Ha de pâturage dont la majorité est en terrain pierreux. Dans la partie agricole habitent sept ménages de batutsi. Les bahutu serviteurs de la famille, dont toutes les vaches crevèrent, ont émigré.-

Les batutsi fournissent à NYIRIMBIBI pour usage de l'herbe les corvées traditionnelles: construction du kraal, entretien des abreuvoirs. Leurs vaches pâturent ensemble. Les rejets de sorgho ne sont pas prisés dans leur pays. L'herbe étant abondante, les pasteurs n'utilisent pas ces jachères de saison sèche.-

BUGESERA (Kigali)

Conclusions.

Le domaine pastoral de NYIRIMBIBI est un exemple d'établissement d'un pasteur à l'époque du Ruanda classique. Ces domaines sont rares au Bugesera, où les pasteurs sont encore semi-nomades et changent de collines, voire de pays (ils se déplacent du Ruanda en Urundi et au Tanganyika territory) à la première alerte: maladie du bétail, décès d'un membre de la famille, intervention du pouvoir politique local.-

Ces dernières années, l'introduction du manioc dans leur alimentation et la plantation de bananeraies les a rendus plus sédentaires. Néanmoins comme les pâturages de l'immense savane du Bugesera dépassent les besoins des pasteurs (4.000 H.A.V. 20.000 têtes de bétail) la pratique de la délimitation des domaines personnels herbeux ne s'est pas encore généralisée.-

ENQUETE N° 53.

Tenure agricole de NTABYERA à KAYUMBA- Bugesera.

Historique.

NTABYERA nous indique comme suit sa généalogie:

BUKE

GISHIKA

NYAMUJAGA

SERUTAJORA

SEBAJORE

NTABYERA.

La famille est originaire du Gisaka dont elle émigre.
GISHIKA était chef de famille alors que régnaient KIMENYI au Gisaka, et GAHINDIRO au Ruanda. GISHIKA se fixe à KIBUNGO, au confluent de la NYAWARONGO et de la KANYARU. Une branche de ses descendants vint habiter le sommet de KAYUMBA.
Ils servaient de sentinelles (abatasi: espions) au camp militaire voisin de MARANYUNDO, occupé par la formation guerrière des INTALEMBA. Leur rôle était de signaler, de leur poste avancé, toute tentative d'infiltration des Barundi.-

Description.

La tenure agricole de NTABYERA n'est pas délimitée. Il possède des droits sur les emplacements des huttes de ses ancêtres et les champs qu'ils mirent en valeur. NTABYERA nous indique les lieux qui se sont développés à l'emplacement des kraals de son père SEBAJORE, son grand

grand père SERUTAJORA, son arrière grand père NYAMUJAGA. Ces habitations et les lopins de terres qui les entouraient sont voisins. L'ensemble mesure quelques 4 Ha.

Conclusions.

Il n'existe pratiquement pas de tenures agricoles régulièrement abornées au Bugesera. Les cultivateurs revendiquent des droits sur les terrains qu'eux-mêmes ou leurs aïeux ont habités et mis en valeur. C'est donc l'incorporation du travail au sol primitif qui, au Bugesera, crée les droits fonciers.

Un groupe familial, assez important pour se suffire à lui-même émigrant d'une chefferie voisine, va se fixer dans la savane à un emplacement de son choix sans solliciter l'intervention du pouvoir politique. Quant aux groupes trop faibles pour créer un peuplement autonome, ils vont se fixer à proximité de l'habitat de parents, d'amis ou d'un suzerain vacher.-

Les représentants politiques nous déclarent que leur intervention n'est demandée depuis peu que par ces familles isolées désireuses de s'établir dans des peuplements anciens. Dans ce cas le sous-chef se rend sur place, établit les droits fonciers déjà existants et désigne les limites des terrains libres de droits qui pourront être mis en valeur par les nouveaux arrivants. Cette délimitation se fait d'accord avec les chefs des familles déjà installées.-

Comme déjà signalé, ces dernières années l'existence de bananeraies et la culture de manioc, ont contribué à rendre la population du Bugesera plus sédentaire. Les chefs de famille aiment encore à déplacer leur habitation mais demeurent actuellement dans la limite de leurs terres. L'usage de déménager la hutte suite à la maladie ou le mort du propriétaire, ou à l'intervention des esprits, se pratique également chez les agriculteurs du plateau central ruandais.-

ENQUETE N° 54.

Domaine pastoral de DIRIKUNZIRA à KANAZI (Bugesera)

Historique.

SEBABI, grand père de BIRUKUNZIRA, du clan des Abashambo, quitta le Ndurwa, son pays, pour se fixer à KAYENZI au Mutara. Ceci se passait sous le règne de RWOGERA. Son fils RUBANZANGABO épousa à KAYENZI Nyiramukiza, fille de NYAMUHESHERA, également du clan des Abashambo du Ndurwa. NYAMUHESHERA avait un commandement au Mutara, mais le perdit et son fils MURAMA émigra au Bugesera. Entretiens RUBANZANGABO était mort laissant sa veuve et deux enfants en bas âge. Ce fut l'occasion que saisit le chef local NYAMASAKA pour faire main basse sur le troupeau du défunt.-

La veuve chercha alors refuge dans sa famille au Bugesera.-

KANAZI expose que c'était pour la veuve de RUBANZANGABO le seul parti possible.-

Le Ruanda vivait alors sous la loi de la jungle. Les puissants n'hésitaient pas à dépouiller les petits éleveurs sans défense. Lesquels s'ils ne pouvaient compter sur l'appui d'un chef pastoral (shebuja) ou d'un chef d'Ingabo bien en cour, n'avaient aucun moyen de porter l'affaire devant le tribunal du Mwami.-

RUBANZANGABO avait appartenu à l'organisation guerrière des ABAKWIYE dont le chef GACINYA n'était pas bien en cour auprès du Mwami. Aussi les plus puissants de ses vassaux le quittèrent-ils. D'autre part, le bétail de RUBANZANGABO lui étant personnel, sa veuve ne pouvait compter sur l'appui d'un suzerain. Ainsi dépourvue de protecteur, NYIRAMUKIZA chercha refuge dans sa famille. Celle-ci l'hébergea et la nourrit ainsi que ses enfants. NYIRAMUKIZA ne conserva qu'une seule vache que son mari avait autrefois confiée à son beau-frère MURAMA. Survint la peste bovine (de 1890) toutes les vaches de MURAMA crevèrent, seule survécut l'unique vache de NYIRAMUKIZA. Des produits de cette vache et des têtes de bétail versées en dot pour sa sœur et ses trois filles, BIRUKUNZIRA, fils aîné de RUBANZANGABO reconstitua un troupeau qui compta jusqu'à quarante têtes de bétail. La sécheresse grandissante au Bugesera et la trypanosomiase ont ramené actuellement son cheptel à 28 têtes de bétail. BIRUKUNZIRA a pris le sous-chef RUKAKAZA de KANAZI comme surcrain.

Description.

BIRUKUNZIRA dispose de deux tenures agricoles. L'une d'une superficie d'un Ha qu'il tient de son père; l'autre de 4 Ha que le sous-chef RUKAKAZA lui a donné au décès d'un premier occupant.-

BIRUKUNZIRA possède également des droits exclusifs de pâturage sur une colline située en contre bas de la partie habitée de KANAZI. La raison de cette appropriation d'herbage dans une région où les étendues pâturables sont immenses, est la suivante: les vaches dans les pays de savane vont à l'abreuvoir un jour sur deux. Les éleveurs doivent donc disposer, là où ils sont groupés autour des points d'eau, des réserves de pâturages utilisés par le bétail les jours où il s'abreuve. Les autres jours les troupeaux cherchent leur nourriture dans la savane.

Les éleveurs et les notables présents à l'enquête nous assurent que l'habitude d'abreuver journellement le bétail n'est pratiquée que dans les régions de pâturages restreints. Dans la savane où l'herbe abonde (Mutara, Bwanacyambwe, Rukalyi, Bugesera, Buganza), le bétail ne va à l'abreuvoir qu'un jour sur deux. Cette pratique augmente sa vigueur et sa fécondité.

BUGESERA (Kigali).

Conclusions.

L'intérêt de la présente enquête réside dans ce qu'elle met en relief l'époque de fer que connut le Ruanda avant l'arrivée des Européens. Le droit ne s'appliquait qu'aux grands et à ceux qui avaient su se ménager un protecteur. Les petits étaient infailliblement la proie des puissants. Il était pratiquement impossible à un muhutu sans protecteur de se faire rendre justice lorsque la partie qui l'avait lésé était mututsi.

Le chef guerrier défendait ses gens mais il n'intervenait que pour ceux qui avaient sa faveur - quand ce n'était pas lui-même ou un de ses apparentés qui était l'auteur de la spoliation.-

Le recours au suzerain vacher (shebuja) était possible, à condition qu'il s'intéresse au sort de son umugaragu et que l'adversaire de celui-ci ne soit pas de ses amis... ou un personnage trop influent pour être mis en accusation.-

De toute manière un procès durait plusieurs années. Il fallait donc disposer de moyens de subsistance importants (vivres, lait) pour poursuivre une action devant son suzerain ou son chef guerrier.-

Encore la partie perdante refusait-elle souvent d'exécuter les décisions prises par les autorités - celles-ci pouvaient alors envoyer un mandataire (UMUNESHA) chargé de faire exécuter la sentence - mais celui-ci pouvait encore être acheté par la partie récalcitrante...

En résumé, le Ruanda vivait sous le signe de la force. C'est elle qui créait le droit, dont les principes n'étaient d'application que pour celui qui était en mesure de se faire justice à lui-même.-

oooooooooooo

